



20, rue du Comte de Flandre  
20, Graaf van Vlaanderenstraat  
Bruxelles - 1080 - Brussel

☎ : 02/412.37.39

E-mail : [molenbeek@molenbeek.irisnet.be](mailto:molenbeek@molenbeek.irisnet.be)

Site Internetsite : [www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)

Service/Dienst : SECRETARIAT:

**RAPPORT ANNUEL 2016 – TRANSPARENCE – APPLICATION DE L'ART. 7 DE L'ORDONNANCE DU 12 JANVIER 2006 SUR LA TRANSPARENCE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES PUBLICS BRUXELLOIS**

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 04 JANVIER 2016**

**OBJET : 012/04.01.2016/B/0033 - Département Finances - Economat - Achat d'enveloppes pour l'administration communale - Année 2016 - Désignation des adjudicataires.**

Le Collège a décidé :

**Article 1er**

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (enveloppes): Elep Enveloppen et Papyrus
- \* Lot 2 (enveloppes): Elep Enveloppen et Papyrus
- \* Lot 3 (enveloppes): Elep Enveloppen et Papyrus
- \* Lot 4 (enveloppes): Elep Enveloppen et Papyrus
- \* Lot 5 (enveloppes): Elep Enveloppen et Papyrus
- \* Lot 6 (enveloppes): Elep Enveloppen et Papyrus
- \* Lot 7 (enveloppes): Elep Enveloppen et Papyrus.

**Article 2**

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

**Article 3**

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (enveloppes): Papyrus, N° TVA 0426.246.407, Bld. Industriel, 55 bte 33 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 92,20 EUR hors TVA ou 111,56 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 (enveloppes): Elep Enveloppen, N° TVA 0401.326.315, Kerkhovensesteenweg, 92 à 3920 Lommel, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.472,25 EUR hors TVA ou 1.781,42 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 (enveloppes): Elep Enveloppen, N° TVA 0401.326.315, Kerkhovensesteenweg, 92 à 3920 Lommel, pour le montant d'offre contrôlé de 546,00 EUR hors TVA ou 660,66 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 4 (enveloppes): Elep Enveloppen, N° TVA 0401.326.315, Kerkhovensesteenweg, 92 à 3920 Lommel, pour le montant d'offre contrôlé de 121,95 EUR hors TVA ou 147,56 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 5 (enveloppes): Papyrus, N° TVA 0426.246.407, Bld. Industriel, 55 bte 33 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 606,82 EUR hors TVA ou 734,25 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 6 (enveloppes): Elep Enveloppen, N° TVA 0401.326.315, Kerkhovensesteenweg, 92 à

3920 Lommel, pour le montant d'offre contrôlé de 132,75 EUR hors TVA ou 160,63 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 7 (enveloppes): Papyrus, N° TVA 0426.246.407, Bld. Industriel, 55 bte 33 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 205,16 EUR hors TVA ou 248,24 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

Papyrus :

1040/123/02 : 845,81 EUR TVAC

8710/123/02 : 248,24 EUR TVAC

Elep Enveloppen :

1040/123/02 : 2.384,85 EUR TVAC

7620/123/48 : 36,54 EUR TVAC

7621/123/48 : 219,25 EUR TVAC

8340/124/48 : 109,63 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0034 : Département Finances - Economat - Achat de boissons pour l'année 2016. Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Inbev et De Keyzer Drinks comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de boissons pour l'année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Inbev, N° TVA 0433.666.709, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 23.609,88 EUR TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/123/48 : 7.843,55 EUR TVAC

1050/123/16 : 2.300,00 EUR TVAC

1053/123/16 : 800,00 EUR TVAC

1370/124/02 : 152,64 EUR TVAC

1500/123/16 : 800,00 EUR TVAC

3000/124/02 : 152,64 EUR TVAC

4210/124/02 : 50,88 EUR TVAC

7340/123/48 : 150,00 EUR TVAC

7610/124/48 : 224,83 EUR TVAC

7611/124/48 : 157,41 EUR TVAC

7620/123/48 : 425,00 EUR TVAC

7621/123/48 : 250,00 EUR TVAC

76241/124/48 : 9.521,26 EUR TVAC

7625/124/48 : 37,27 EUR TVAC

7660/124/02 : 50,88 EUR TVAC

8750/124/02 : 152,64 EUR TVAC

8780/124/02 : 50,88 EUR TVAC

9301/124/48 : 490,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0035 : Département Finances - Economat - Achat de boissons spiritueuses pour l'année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (bouteilles de mousseux): Solucious

\* Lot 2 (vins): Solucious.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (bouteilles de mousseux): Solucious, N° TVA 0448.692.207, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle, pour le montant d'offre contrôlé de 4.194,00 EUR hors TVA ou 5.074,74 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 (vins): Solucious, N° TVA 0448.692.207, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle, pour le montant d'offre contrôlé de 5.677,62 EUR hors TVA ou 6.869,92 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/123/48 : 2.844,66 EUR TVAC

1050/123/16 : 3.100,00 EUR TVAC

1053/123/16 : 800,00 EUR TVAC

7340/123/48 : 100,00 EUR TVAC

7620/123/48 : 600,00 EUR TVAC

7621/123/48 : 100,00 EUR TVAC

76241/124/48 : 3.900,00 EUR TVAC

7630/123/16 : 200,00 EUR TVAC

9301/124/48 : 300,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0036 - Département Finances - Economat - Achat de consommables informatiques pour divers services pour l'année 2016 - Désignations des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Lyreco, Mimeos et IN9 pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Deskjet): IN9, Lyreco et Mimeos

\* Lot 2 (Laserjet): IN9, Lyreco et Mimeos.

Article 3

d'approuver le rapport d'examen des offres pour ce marché, rédigé par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Deskjet): Mimeos, N° TVA 0891.633.797, chaussée de Louvain 431E à 1380 Lasne, pour un montant maximum de 4.000,00 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 (Laserjet): Lyreco, N° TVA 0406.469.194, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem, pour un montant maximum de 94.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

Mimeos :

1390/123/13 : 2.050,00 EUR TVAC

7220/123/13 : 1.200,00 EUR TVAC

7611/124/48 : 350,00 EUR TVAC

9301/124/48 : 400,00 EUR TVAC  
Lyreco :  
1390/123/13 : 50.600,00 EUR TVAC  
7220/123/13 : 23.300,00 EUR TVAC  
7340/123/13 : 700,00 EUR TVAC  
7350/123/13 : 400,00 EUR TVAC  
76241/124/48 : 9.000,00 EUR TVAC  
7670/123/13 : 1.350,00 EUR TVAC  
7671/123/13 : 1.600,00 EUR TVAC  
8440/123/13 : 1.550,00 EUR TVAC  
9301/124/48 : 5.500,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0037 - Département Finances - Economat - Achat de langes pour les crèches - Année 2016. Désignation adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de D.P.S. Europe et Procter & Gamble comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de langes pour les crèches. Année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit D.P.S. Europe, N° TVA 0461.474.233, Meulestedesteenweg, 396 à 9000 Gent, pour le montant d'offre contrôlé de 10.565,70 EUR hors TVA ou 12.784,50 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8440/124/02.

OBJET : 012/04.01.2016/B/0038 - Département Finances - Economat - Achat de matériaux de construction pour les services communaux - Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Mpro comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de matériaux de construction pour les services communaux. Année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Mpro, N° TVA 0402.060.941, Avenue du Port, 67 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 48.062,82 EUR hors TVA ou 58.156,01 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/125/02 : 2.246,72 EUR TVAC  
4210/124/02 : 38.000,00 EUR TVAC  
7220/125/02 : 8.200,00 EUR TVAC  
7610/125/02 : 1.500,00 EUR TVAC  
7620/125/02 : 1.000,00 EUR TVAC  
7624/125/02 : 1.309,29 EUR TVAC  
8440/125/02 : 900,00 EUR TVAC  
9220/125/02 : 5.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0039 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de menuiserie - Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Nordic comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de matériel de menuiserie. Année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Nordic, N° TVA 0400.434.311, chaussée de Vilvorde, 13 à 1020 Bruxelles, pour le montant d'offres contrôlées de 43.621,79 EUR hors TVA ou 52.782,36 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 :

7.782,36 EUR TVAC à l'article 1040/125/02  
23.500,00 EUR TVAC à l'article 7220/125/02  
1.000,00 EUR TVAC à l'article 7610/125/02  
2.000,00 EUR TVAC à l'article 7620/125/02  
10.000,00 EUR TVAC à l'article 7624/124/48  
5.000,00 EUR TVAC à l'article 8440/125/02  
3.500,00 EUR TVAC à l'article 9220/125/02

OBJET : 012/04.01.2016/B/0040 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux - Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de R&A Roels et Caron Paints comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux. Année 2016", rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit R&A Roels, N° TVA 0402.173.282, rue Gallait, 52-56 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 33.197,78 EUR hors TVA ou 40.169,31 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/125/02 : 3.669,31 EUR TVAC  
7220/125/02 : 13.000,00 EUR TVAC  
7610/125/02 : 500,00 EUR TVAC  
7620/125/02 : 2.000,00 EUR TVAC  
7624/124/48 : 10.000,00 EUR TVAC  
8440/125/02 : 3.000,00 EUR TVAC  
9220/125/02 : 8.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0041 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux - Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer l'offre de Facq (offre incomplète - manque postes 4, 6, 17, 20, 21, 28, 29, 30, 33, 34, 46, 47, 48, 60, 80, 102, 115, 165, 200, 222, 248, 285, 295, 301, 357, 400, 401, 402, 422, 423, 424, 426, 427, 433, 526, 527, 565, 617, 672, 673, 675, 711, 713, 714 et 719) comme complète et régulière.

Article 2

de considérer l'offre de Sanistock comme complète et régulière.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux. Année 2016", rédigé par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière unique, soit Sanistock, N° TVA 0420.318.222, rue Van Schoor, 86/90 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 44.459,89 EUR hors TVA ou 53.796,47 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/125/02 : 5.396,47 EUR TVAC

7220/125/02 : 25.500,00 EUR TVAC

7610/125/02 : 2.400,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 2.600,00 EUR TVAC

7624/125/02 : 3.900,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 5.000,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 9.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0042 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux - Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer l'offre de Droeshaut comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux. Année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 29.504,12 EUR hors TVA ou 35.699,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/125/02 : 1.800,00 EUR TVAC

4210/124/02 : 6.500,00 EUR TVAC

7220/125/02 : 14.499,99 EUR TVAC

7610/125/02 : 500,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 900,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 1.000,00 EUR TVAC

7624/125/02 : 4.000,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 1.500,00 EUR TVAC  
9220/125/02 : 5.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0043 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de serrurerie - Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer l'offre de Dessart comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de matériel de serrurerie. Année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Dessart, TVA 0845.964.318, rue de Flandre, 75 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 20.355,02 EUR hors TVA ou 24.629,57 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/125/02 : 4.000,00 EUR TVAC

7220/125/02 : 10.279,57 EUR TVAC

7610/125/02 : 350,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 1.200,00 EUR TVAC

7624/125/02 : 1.400,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 1.400,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 6.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0044 - Département Finances - Economat - Achat de matériel spécifique à la salle de spectacle de la Maison des Cultures et de la cohésion sociale - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : ampoules spécifiques pour projecteurs de théâtre: Sotesa et Arto

\* Lot 2 : câbles spécifiques théâtre: Sotesa et Arto

\* Lot 3 : gélatines pour projecteur de théâtre: Sotesa et Arto

\* Lot 4 : tape: Sotesa et Arto

\* Lot 5 : accessoires flight-case: Sotesa et Arto

\* Lot 6 : divers sceno: Sotesa et Arto

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : ampoules spécifiques pour projecteurs de théâtre: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.762,20 EUR hors TVA ou 2.132,26 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 : câbles spécifiques théâtre: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 215,60 EUR hors TVA ou 260,88 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 3 : gélatines pour projecteur de théâtre: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.156,00 EUR

hors TVA ou 1.398,76 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 4 : tape: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Bruisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 332,70 EUR hors TVA ou 402,57 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 5 : accessoires flight-case: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Bruisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.216,00 EUR hors TVA ou 1.471,36 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 6 : divers sceno: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Bruisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 2.430,50 EUR hors TVA ou 2.940,91 EUR, 21% TVA comprise

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7624/124/48.

Article 6

de couvrir la dépense par des subsides (50% PGV et 50% Communauté française)

OBJET : 012/04.01.2016/B/0045 - Département Finances - Economat - Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Papyrus et Antalis comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Antalis, N° TVA 0403.510.595, Broekooi, 290 zone 4 à 1730 Kobbegem, pour le montant d'offre contrôlé de 34.048,70 EUR hors TVA ou 41.198,93 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/123/02 : 10.398,93 EUR TVAC

7222/124/02 : 5.500,00 EUR TVAC

7223/124/02 : 11.700,00 EUR TVAC

7610/124/48 : 600,00 EUR TVAC

7611/124/48 : 300,00 EUR TVAC

7620/123/48 : 2.000,00 EUR TVAC

7621/123/48 : 500,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 6.500,00 EUR TVAC

9301/124/48 : 3.700,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0046 - Département Finances - Economat - Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2016 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Lyreco, Antalis et Papyrus comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Lyreco, N° TVA 0406.469.194, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem, pour le montant d'offre contrôlé de 33.062,00 EUR hors TVA ou 40.005,02 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/123/02 : 16.799,64 EUR TVAC

7222/124/02 : 3.237,96 EUR TVAC  
7223/124/02 : 14.570,82 EUR TVAC  
7340/124/02 : 269,83 EUR TVAC  
76241/124/48 : 539,66 EUR TVAC  
7625/124/48 : 269,83 EUR TVAC  
8440/124/02 : 539,66 EUR TVAC  
9300/123/02 : 1.349,15 EUR TVAC  
9301/124/48 : 2.428,47 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0047 - Département Finances - Economat - Achat de pellets 2016 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, alinéa 2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver la description technique N° 2015/575 et le montant estimé du marché "Achat de pellets 2016", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 18.867,60 EUR hors TVA ou 19.999,66 EUR, 6% TVA comprise.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- John Schurmann, Rue de Jausselette, 22 à 5310 Eghezée
- Energydel, Rue de Tige, 4 à 4130 Esneux
- Catteaux, Boulevard Industriel, 100 à 7700 Mouscron

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 25 janvier 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 9220/125/02..

OBJET : 012/04.01.2016/B/0048 - Département Finances - Economat - Achat de sandwiches, de plats froids et de potage pour l'année 2016 - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de la Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Le Softy, Au Quotidien et New Générale Traiteur comme complètes et régulières

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires :

- \* Lot 1 : La Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres) (TVA 0453.729.772), rue du Comte de Flandre 13 à 1080 Bruxelles, à concurrence d'un montant maximum de 14.000,00 EUR TVA comprise
- \* Lot 2 : Au Quotidien (TVA 0810.564.563), rue Osseghem 160 à 1080 Bruxelles, à concurrence d'un montant maximum de 10.000,00 EUR TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles 1040/123/48, 1053/123/16, 1054/124/48, 1310/123/48, 1500/123/48, 4100/123/16, 7220/123/48, 7620/123/48, 7621/123/48, 7625/124/48, 7640/123/48, 9300/123/48 et 9301/124/48. Le Collège approuve le point à l'unanimité sous réserve de modification du dispositif. Le lot 1 est attribué à la Mission locale de Molenbeek (Les Uns et Les Autres) et le lot 2 est attribué Au Quotidien.

OBJET : 012/04.01.2016/B/0049 - Département Finances - Economat - Achat de toners pour les photocopieurs et les fax pour l'année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Toners fax): Lyreco, Mimeos et Techno - Buro

\* Lot 2 (Toners pour les photocopieurs): Lyreco, Mimeos et Techno - Buro.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Toners fax): Techno - Buro, N° TVA 0411.966.225, rue d'Assaut, 11 à 1000 Bruxelles, pour un montant maximum de 9.000,00 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 (Toners pour les photocopieurs): Techno - Buro, N° TVA 0411.966.225, rue d'Assaut, 11 à 1000 Bruxelles, pour un montant maximum 13.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles:

1040/123/12 : 10.000,00 EUR TVAC

7220/123/12 : 8.500,00 EUR TVAC

7340/123/12 : 400,00 EUR TVAC

7350/123/12 : 700,00 EUR TVAC

76241/124/48 : 300,00 EUR TVAC

7670/123/12 : 200,00 EUR TVAC

7671/124/02 : 500,00 EUR TVAC

8440/123/12 : 600,00 EUR TVAC

9301/124/48 : 800,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0050 - Département Finances - Economat - Contrôle médical des agents de l'Administration communale et du CPAS pour 2016 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Contrôle médical des agents de l'Administration communale): MCM SECUREX ASBL, MENSURA ABSENTEISME et MEDCONSULT VZW

\* Lot 2 (Contrôle médical des agents du CPAS): MCM SECUREX ASBL, MENSURA ABSENTEISME et MEDCONSULT VZW.

Article 2

d'approuver le rapport d'examen des offres, rédigé par le service du GRH.

Article 3

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Contrôle médical des agents de l'Administration communale): MEDCONSULT VZW, N° TVA 444997990, Kartuizersstraat 45 à 1000 Brussel, pour un montant maximum de 35.000,00 EUR TVAC (0% TVA) ;

\* Lot 2 (Contrôle médical des agents du CPAS): MEDCONSULT VZW, N° TVA 444997990, Kartuizersstraat 45 à 1000 Brussel, pour un montant maximum de 35.000,00 EUR TVAC (0% TVA) ;

Article 4

d'engager la dépense de 35.000,00 EUR TVAC pour l'Administration communale au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 1310/123/14, compte tenu que le CPAS sera tenu d'inscrire les dépenses le concernant sur son budget propre..

OBJET : 012/04.01.2016/B/0051 - Département Finances - Economat - Entretien du linge et vêtements de travail pour les divers services communaux pour 2016. - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Le Lavoir Sainte-Catherine et Blanchisserie Mireille comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Entretien du linge et vêtements de travail pour les divers services communaux pour 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Le Lavoir Sainte-Catherine, N° TVA 0400.522.007, Chaussée de Roodebeek, 153 à 1200 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 19.775,00 EUR hors TVA ou 23.927,75 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 aux articles :

1370/124/05 : 2.600,00 EUR TVAC

4210/124/05 : 2.000,00 EUR TVAC

7220/124/05 : 12.977,75 EUR TVAC

7340/124/06 : 600,00 EUR TVAC

7620/124/06 : 600,00 EUR TVAC

76241/124/48 : 600,00 EUR TVAC

7660/124/05 : 1.800,00 EUR TVAC

7671/124/06 : 350,00 EUR TVAC

8710/124/06 : 500,00 EUR TVAC

8780/124/05 : 1.300,00 EUR TVAC

9221/124/02 : 600,00 EUR TVAC

OBJET : 012/04.01.2016/B/0055 - Département Finances - Economat - Prestations d'interprètes pour la traduction simultanée du conseil communal pour l'année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Ets. Stienon et Challenge Partners sprl comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Prestations d'interprètes pour la traduction simultanée du conseil communal pour l'année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Ets. Stienon, bld. Barthélemy, 37-38 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 15.840,00 EUR hors TVA ou 19.166,40 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 1040/122/04.

OBJET : 012/04.01.2016/B/0107 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves de 4ème primaire des écoles situées à Molenbeek-Saint-Jean - Saison 2015-2016 (janvier à mai 2016) - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'organiser des classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves des écoles 2, 7, Tamaris, BS Windekind, BS Regenboog, BS Paloke et BS Sint Karelen immersion à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale durant la saison 2015-2016 autour de la thématique des « points de vue »;

Article 2

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global maximum de 2700,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

Article 3

de charger le Service des Cultures de l'élaboration des Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilé) et la Commune ;

Article 4

de charger le Service Communication culturelle de créer le graphisme des outils promotionnels ;

Article 5

de charger le Service des Cultures de commander les travaux de graphisme des livres catalogues pour un coût estimé à 1000,00 € ;

Article 6

d'organiser des visites culturelles pour un coût estimé à 350,00 € représentant les entrées des musées, frais de transport et la documentation ;

Article 7

de mettre en oeuvre une exposition sur les travaux des élèves en mars 2016 ;

Article 8

d'acheter ou louer du matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...), à concurrence d'un montant total estimé à 500,00 € ;

Article 9

d'acheter de la nourriture et des boissons chaudes ou froides (soupe, collations pour les enfants) et de passer les demandes via le Service Economat, pour un montant maximum s'élevant à 900,00 € ;

Article 10

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / MCCS, à savoir PGV 30%, Cocof 40%, CFWB 25 %, Contrats de quartier 5% ;

Article 11

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 5.450,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016 sous réserve d'approbation du budget par le Conseil communal et la tutelle.

Le Collège approuve le point à l'unanimité.

---

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 11 JANVIER 2016**

OBJET : 012/11.01.2016/B/0032 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'électricité. Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Electric et Delaby Electro pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres de Electric et Delaby Electro comme complètes et régulières.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de matériel d'électricité. Année 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Delaby Electro, N° TVA 0445.521.790, Groenveldlaan 9 à 1860 Meise, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 28.200,83 EUR hors TVA ou 34.123,01 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles

1040/125/02 : 4.478,70 EUR TVAC

7220/125/02 : 14.000,00 EUR TVAC

7610/125/02 : 500,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 3.000,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 2.644,31 EUR TVAC

8440/125/02 : 3.000,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 6.500,00 EUR TVAC.

OBJET : 012/11.01.2016/B/0033 - Département Finances - Economat - Achat de sandwiches, de plats froids et de potage pour l'année 2016 - Désignation des adjudicataires - Modification.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

Article 2

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires :

\* Lot 1 : La Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres) (TVA 0453.729.772), rue du Comte de Flandre 13 à 1080 Bruxelles, à concurrence d'un montant maximum de 14.000,00 EUR TVA comprise

\* Lot 2 : New Generale Traiteur (TVA 0448.600.452), Avenue Paul Gilson, 450 à 1620 Drogenbos, à concurrence d'un montant maximum de 10.000,00 EUR TVA comprise.

Article 3

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles 1040/123/48, 1053/123/16, 1054/124/48, 1310/123/48, 1500/123/48, 4100/123/16, 7220/123/48, 7620/123/48, 7621/123/48, 7625/124/48, 7640/123/48, 9300/123/48 et 9301/124/48.

OBJET : 012/11.01.2016/B/0034 - Département Finances - Economat - Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2016 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver le cahier des charges N° 2015/570 et le montant estimé du marché "Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2016", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 53.719,01 EUR hors TVA ou 65.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Verpa Benelux, Nikelaan, 27 à 2430 Vorst-Laakdal

- Cogam, Gieterijstraat, 49 à 1601 Ruisbroek
- M & S Professional Team sa, Zoning Industriel, Avenue Zenobe Gramme 7 à 1480 Saintes
- Couck A. & CO, Begijnenmeers, 59 à 1770 Liedekerke
- Global Net (Glorieux), Rue de Courtrai, 149A à 7740 Pecq
- Boma, Place Masui, 16 à 1000 Bruxelles
- King Belgium, Rue du Cerf, 190 à 1332 Genval
- Eco Multi Products, chaussée de Ninove, 365 à 1070 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 1<sup>er</sup> février 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles 1040/124/02, 1040/125/02, 7220/125/02, 7610/124/02, 7610/125/02, 7620/124/02, 7620/125/02, 7624/125/02, 7670/125/02, 8440/124/02 et 8440/125/02.

OBJET : 012/11.01.2016/B/0036 - Département Finances - Economat - Location d'un distributeur de café pour la salle du Collège - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, alinéa 2 de la nouvelle loi communale.- report du 04/01/2016

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver la description technique N° 2016/574 et le montant estimé du marché "Location d'un distributeur de café et fourniture de café pour la salle du Collège", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 6.611,57 EUR hors TVA ou 8.000,00 EUR, 21% TVA comprise pour 60 mois.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Aqua Vital, avenue Newton 1B à 1300 Wavre
- Roode Pelikaan, Boomsesteenweg 73 à 2630 Aartselaar
- Santos Palace, rue de Manchester 32-34 à 1080 Bruxelles
- Douwe Egberts Professional, Potaarde Zn à 1850 Grimbergen.
- Café-Ô Services, Route de Ramillies, 12 à 5310 Eghezée
- Oxfam Magasins du Monde, Bld. Anspach, 137 à 1000 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 1<sup>er</sup> février 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 et suivants article 1040/123/48: 1.600,00 EUR TVAC pour un an.

OBJET : 012/11.01.2016/B/0043 - Département Education, Petite Enfance, Sports et Jeunesse - Instruction publique francophone – Animation et encadrement des enfants fréquentant les écoles communales fondamentales francophones durant le temps de midi pour l'année civile 2016 - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

Article 2

d'approuver le cahier des charges AES/activités/2016 et le montant estimé du marché "Animation et encadrement des enfants fréquentant les écoles communales francophones durant le temps de midi pour l'année 2016" établis par le service de l'Instruction publique francophone. Les conditions sont fixées au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.000,00 EUR hors TVA ou 99.220,00 EUR TVA (21%) comprise ;

Article 3

d'engager la dépense de 99.220,00 EUR TVAC à l'article 7221/124/48 du budget ordinaire

de l'exercice 2016.  
Expédition de la présente sera adressée à au service du GRH, des Finances et de la Caisse communale.

### **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 18 JANVIER 2016**

**OBJET : 012/18.01.2016/B/0035 - Département Finances - Economat - Achat de produits issus du commerce équitable pour 2016 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale**

Le Collège a décidé

**Article 1er**

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

**Article 2**

d'approuver la description technique N° 2016/577 et le montant estimé du marché "Achat de produits issus du commerce équitable pour 2016", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 11.320,76 EUR hors TVA ou 12.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

**Article 3**

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Delhaize, Rue de Rudder, 32 à 1080 Bruxelles
- Oxfam Magasins du Monde, bld. Anspach, 137 à 1000 Bruxelles
- Solucious, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle
- Ethiquable Benelux, rue du Parc Industriel, 60 à 4300 Waremmes
- Flint F., rue de Birmingham 348 à 1070 Bruxelles.

**Article 4**

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 février 2016.

**Article 5**

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles 1040/123/48, 1050/123/16, 1500/123/16, 7610/124/02, 7610/124/48, 7611/124/02, 7611/124/48, 7620/124/02, 76241/124/48 et 9301/124/48

**OBJET : 012/18.01.2016/B/0138 - Prévention et Vie Sociale - MCCS - Ateliers Maison pour adultes - Période janvier-juin 2016 - Organisation, budget et désignations**

Le Collège a décidé

**Article 1er**

de charger le service des cultures/ la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de poursuivre la saison d'ateliers adultes 2015-2016, sur le thème des points de vue dont la période s'étale de janvier 2016 à juin 2016 ;

**Article 2**

De désigner les prestataires extérieurs professionnels (artistes-animateurs ou associations et assimilés) pour un montant global de prestation estimé à 12.160,00 € ;

**Article 3**

de charger l'équipe du service des cultures/ la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale d'élaborer les conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

**Article 4**

de demander au Service des Cultures/ la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale d'acheter, louer divers petits matériaux et équipements (matériel de scénographie, décoration, entretien machine à coudre, transport, tissus, impression photos etc...), à concurrence d'un montant global estimé à 2.200,00 € et de passer les commandes par le service économat;

**Article 5**

d'autoriser la Maison des Cultures à organiser des visites extérieures (musées, expositions) et à acheter les tickets d'entrée et de transport, pour un montant global estimé à 150,00 € ;

Article 6

D'autoriser le Service des Cultures /la Maison des cultures de prévoir le catering pour les artistes et participants pour un montant de 150,00 € et de passer les commandes par le service de l'économat ;

Article 7

de demander au Service Contentieux de prévoir les assurances responsabilité civile et accidents corporels pour les participants, artistes et animateurs ;

Article 8

d'autoriser le Service de la Communication Culturelle à créer et diffuser les outils promotionnels ;

Article 9

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des supports promotionnels (flyers, affiches) ;

Article 10

de couvrir les dépenses du projet par les subventions dont bénéficie la Maison des Cultures (à savoir PGV 25%, COCOF 48%, CFWB 27%);

Article 11

d'engager les dépenses liées aux ateliers adultes janvier-juin 2016 dont le montant global est estimé à 14.660,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 dans les limites prévues par les dispositions de l'article 14 du Règlement général sur la Comptabilité communale;

Expédition de la présente délibération sera transmise au Service des Finances et au Service de la Recette communale

**OBJET : OBJET : 012/18.01.2016/B/0139 - Prévention et Vie Sociale - MCCS - Programmation Jeunes Publics. Janvier à mai 2016 - Organisation, budget et désignations**

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la programmation Jeunes Publics pour la période s'étalant janvier à juin 2016 proposée par le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale et de désigner les artistes (et assimilés) :

Banquet des conteurs : 16 janvier 2016

Arbre à Paroles : 20 janvier 2016

Mais Je suis un Ours : 27, 28 et 29 janvier 2016

Ogrelet : 17, 18 et 19 février 2016

Même pas vrai : 3 mars 2016

Festival Up : 16, 17 et 18 mars 2016

Demain : 12 avril 2016

Souliers rouges : 27 et 28 avril 2016

Bataille du livre : 18 et 26 avril, 3 mai 2016

Exposition Mélanie Rutten : 14 mars jusqu'au 23 avril 2016

Danse avec les Gnous : 23 et 24 mars 2016

Bap : 25 et 26 mars 2016

Stoel : 20 et 21 avril 2016

Mon/de : 22 avril 2016

pour un montant global de prestations s'élevant à 18 862,00 € tous frais compris ; sous réserve d'approbation du budget 2016 par le conseil communal et la tutelle ;

Article 2

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs (et assimilés) et la Commune ;

Article 3

d'autoriser le Service Communication culturelle à créer et diffuser les outils promotionnels ;

Article 4

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Article 5

d'acquérir ou louer divers matériaux et équipements (matériel bricolage, dessin, matériel de rangement, livres, photocopies, impression de photos, divers) pour un montant maximum de 200 € et de passer les commandes par le service économat ;

Article 6

de louer le matériel et les services spécifiques nécessaires à la régie technique (salle de spectacle) pour un montant estimé à 2.000,00 € ;

Article 7

de prévoir les boissons et repas pour les artistes ainsi que les collations pour les enfants et passer les demandes via le Service Economat pour un montant maximum de 1000,00€

Article 8

de prévoir un montant de 300,00 € pour les frais relatifs aux transports des enfants et de leurs accompagnateurs vers le Centre culturel de Braine-l'Alleud dans le cadre d'un projet de médiation culturelle ;

Article 9

de charger le Service Contentieux d'assurer les 30 élèves et leurs accompagnateurs lors du transport et de la visite au Centre culturel de Braine-l'Alleud, le 17 mai 2016 ;

Article 10

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir (PGV 25%, COCOF 48%, CFWB 27%) ;

Article 11

d'engager les dépenses liées à la programmation des Spectacles Jeune Public janvier à mai 2016 estimées à un montant global de 22.362,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016, sous réserve d'approbation du budget 2016 par le conseil communal et la tutelle.

OBJET : 012/ 18.01.2016/B/0140 - Prévention et Vie Sociale - MCCS - Stages de Carnaval 2016 du 8 au 12 février 2016 à la MCCS et à l'espace St Remi - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'organiser des stages de Carnaval 2016, sur le thème des « point(s) de vue » du lundi 8 février au vendredi 12 février entre 8h30 et 17h30, dans les locaux du Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale ainsi qu'à la salle polyvalente St' Remi et dans le local d'accueil de l'école Regenboog;

Article 2

de développer un partenariat avec l'asbl JES dans le cadre du Contrat de quartier Autour de Léopold, afin d'y proposer des stages pour enfants du lundi 8 février au vendredi 12 février pour un public-cible de 30 enfants entre 3 et 9 ans;

Article 3

de charger le Service Cultures d'élaborer la Convention collaboration et de partenariat avec l'asbl JES ;

Article 4

de désigner les artistes-animateurs ou associations (et assimilés) pour un montant global estimé à 10.570,00 € tous frais compris ;

Article 5

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

Article 6

d'engager des bénévoles pour un coût global estimé à 1300 € en collaboration avec le Service GRH ;

Article 7

d'acheter et/ou louer du petit matériel divers pour un montant maximum s'élevant à 700 € ;

Article 8

d'acheter des collations et de la nourriture et passer les demandes via le Service

Economat, pour un montant maximum de 660 € ;

Article 9

de demander au Service Communication culturelle de créer et à diffuser des dépliants et affichettes de promotion des stages à la MCCS et à l'espace polyvalent St Remi;

Article 10

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Article 11

de contracter les polices d'assurances nécessaires aux fins de couvrir les participants, les animateurs et encadrants à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'à l'extérieur en collaboration avec le Service Contentieux ;

Article 12

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir PGV 25%, COCOF 48%, CFWB 27% ;

Article 13

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 10.570,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire.

OBJET : OBJET : 012/ 18.01.2016/B/0141 - Prévention et Vie Sociale MCCS - « Complément programmation spectacle danse-musique » 1er semestre 2016 - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er

De charger le service des cultures-la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de la mise sur pied de l'événement en l'église Saint-Jean-Baptiste, propriété communale, le 23 janvier 2016;

Article 2

de charger l'équipe du service des cultures-la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale d'élaborer la convention de partenariat entre la Commune et Europalia Turquie ;

Article 3

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Article 4

D'autoriser le paiement à Europalia Turquie d'une facture de maximum 1.320,00 € relative aux frais d'hébergement des artistes ;

Article 5

D'autoriser le service des cultures-la Maison des cultures et de la cohésion sociale d'assurer la convivialité et le catering des artistes et techniciens, les 22 et 23 janvier 2016, pour un montant maximum s'élevant à 400,00 € ;

Article 6

de charger le receveur communal de libérer une avance de fonds de 800,00 € en espèces pour les frais de per diem des artistes (à remettre à la manager du groupe Mme Isin Onol), à remettre entre mes mains du coordinateur de la Maison des Cultures le 21 janvier 2016 ;

Article 7

de désigner l'association Art2Work pour effectuer les travaux de montage et démontage des installations techniques pour un montant maximum de 1.200,00 € ;

Article 8

D'autoriser le service des cultures-la Maison des Cultures d'effectuer des dépenses en petit matériel pour un montant de 500,00€ et de passer les commandes via le service de l'économat

Article 9

D'autoriser le service des cultures- la Maison des Cultures à mettre un chauffeur à disposition des artistes et d'utiliser le véhicule de service ;

Article 10

De charger le service mobilité de la réservation d'un emplacement parking de 30 m dans la rue Doyen Adriaens, le long de l'église, pour parquer le camion technique et le groupe électrogène ;

Article 11

D'autoriser le service des cultures-la MCCS de monter 4 tonnelles sur le Parvis St Jean Baptiste afin d'assurer la collation durant l'entracte du spectacle ;

Article 12

De charger le service des Ateliers de livrer 300 chaises, 20 praticables et 10 tables le 22 janvier 2016 ;

Article 13

De charger le service des Gardiens de la paix d'assurer une présence sur le parvis de l'église le 23 janvier 2016 de 18h à 23h;

Article 14

De charger le service du Contentieux de prévoir les couvertures assurances ad hoc afin de couvrir tous les risques pour le matériel, l'église, le personnel et le public les 22 et 23 janvier 2016 ;

Article 15

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le service des cultures- la Maison des Cultures (PGV 25%, COCOF 48%, CFWB 27%) ;

Article 16

d'engager les dépenses liées à l'événement Ziya Azazi du 23 janvier 2016, estimées à un montant global de 4.220,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire..

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 25 JANVIER 2016**

OBJET : 012/25.01.2016/B/0040 - Département Finances - Economat - Achat de livres classiques pour les écoles francophones 2016-2017 - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver le cahier des charges N° 2016/576 et le montant estimé du marché "Achat de livres classiques pour les écoles francophones 2016-2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 96.226,42 EUR hors TVA ou 102.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 3

d'approuver et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7223/124/02.

OBJET : 012/25.01.2016/B/0040 - Département Finances - Economat - Achat de produits pharmaceutiques pour les services communaux. Année 2016. - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Pharmacie Vanneste et Pharmacie Duchesse de Brabant comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver le rapport d'examen des offres le marché "Achat de produits pharmaceutiques pour les services communaux. Année 2016.", rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Pharmacie Duchesse de Brabant, Place de la Duchesse de Brabant, 39

à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 10.109,68 EUR hors TVA ou 12.232,71 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles

1040/124/02 : 737,96 EUR TVAC  
7222/124/02 : 995,01 EUR TVAC  
7223/124/02 : 3.431,08 EUR TVAC  
7610/124/02 : 230,70 EUR TVAC  
7611/124/48 : 52,96 EUR TVAC  
76241/124/48 : 395,17 EUR TVAC  
8440/124/02 : 4.844,20 EUR TVAC  
8710/124/02 : 1.545,63 EUR TVAC

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 01 FEVRIER 2016**

OBJET : 012/01.02.2016/B/0051 - Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques - 2016/2017 - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al. 2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver le cahier des charges N° 2016/580 et le montant estimé du marché "Achat de fournitures classiques - 2016/2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.966,94 EUR hors TVA ou 150.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 3

d'approuver et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles :

7222/124/02 : 25.000,00 euro TVAC  
7223/124/02 : 125.000,00 euro TVAC

OBJET : 012/01.02.2016/B/0052: Département Finances - Economat - Achat de matériel didactique 2016-2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver le cahier des charges N° 2016/579 et le montant estimé du marché "Achat de matériel didactique 2016-2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 62.809,92 EUR hors TVA ou 76.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Bricolux, Parc Industriel, 2 à 6900 Marche-en-Famenne
- Au Gai Savoir, rue de la Station 60 à 6043 Ransart
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat
- De Neef, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse
- Etablissements Frederix, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles
- Plantijn, Motstraat, 32 à 2800 Mechelen
- Viroux, rue de l'Essor, 3 à 5060 Auvelais
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest

- Marsival, Ter Mote 5 à 9850 Nevele
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem
- Casse-Noisettes jouets, chaussée d'Alsemberg, 76 à 1060 Bruxelles
- L'atelier de Gepetto, avenue Georges Henri, 286 à 1200 Bruxelles
- Uitgeverij Altiora Averbode, Abdijstraat, 1 à 3271 Averbode
- Editions Van In, avenue Jean Monnet, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve
- Uitgeverij De Boeck, Belpairestraat 20 bus 3 à 2600 Berchem.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 23 février 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles

7222/124/02 : 15.000,00 EUR TVAC

7223/124/02 : 61.000,00 EUR TVAC

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 08 FEVRIER 2016**

OBJET : 012/08.02.2016/B/0025 - Département Finances - Economat - Achat de pellets 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer l'offre de Catteaux comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de pellets 2016", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Catteaux, N°TVA 0401.224.266, Boulevard Industriel, 100 à 7700 Mouscron, pour le montant d'offre contrôlé de 15.480,00 EUR hors TVA ou 16.408,80 EUR, 6% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 9220/125/02.

OBJET : 012/08.02.2016/B/0026 : Département Finances - Economat - Achat de sacs poubelles pour les services de la Propreté publique et des Plantations - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver la description technique N° 2016/583 et le montant estimé du marché "Achat de sacs poubelles pour les service de la Propreté publique et des Plantations", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 27.438,01 EUR hors TVA ou 33.199,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Murapack, Rue du Stordoir, 52 à 5030 Gembloux
- Epoca Products, avenue Vésale 8 à 1300 Wavre
- Sphere Belgium, avenue Louise, 271 à 1050 Bruxelles
- Sodestrim, Rue de Belgrade, 15 à 1190 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 mars 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles :

7660/124/02 : 3.650,00 EUR TVAC

8750/124/02 : 29.549,99 EUR TVAC

## SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 15 FEVRIER 2016

OBJET : 012/15.02.2016/B/0050 - Département Finances - Economat - Achat de produits issus du commerce équitable pour 2016 – Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

### Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (produits alimentaires): Drinks de cniif et Solucious

\* Lot 2 (lait entier bio): Drinks de cniif et Solucious

### Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

### Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (produits alimentaires): Solucious, N° TVA 0448.692.207, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle, pour le montant d'offre contrôlé de 4.776,61 EUR hors TVA ou 5.063,21 EUR, 6% TVA comprise

\* Lot 2 (lait entier bio): Solucious, N° TVA 0448.692.207, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle, pour le montant d'offre contrôlé de 2.986,50 EUR hors TVA ou 3.165,69 EUR, 6% TVA comprise

### Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 :

798,00 EUR TVAC à l'article 1040/123/48

560,00 EUR TVAC à l'article 1050/123/16

470,90 EUR TVAC à l'article 1500/123/16

2.500,00 EUR TVAC à l'article 7610/124/02

100,00 EUR TVA à l'article 7610/124/48

300,00 EUR TVAC à l'article 7611/124/02

100,00EUR TVAC à l'article 7611/124/48

100,00 EUR TVAC à l'article 7620/123/48

200,00 EUR TVAC à l'article 7620/124/02

3.000,00EUR TVAC à l'article 76241/124/48

100,00 EUR TVAC à l'article 9301/124/48

OBJET : 012/15.02.2016/B/0172 - Département Education, Petite Enfance, Sports et Jeunesse - Service de l'Instruction publique francophone – Animation et encadrement des enfants fréquentant les écoles communales francophones durant le temps de midi pour l'année 2016 – Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

### Article 1

De considérer les offres des cinq associations qui ont répondu au marché public "Animation et encadrement des enfants fréquentant les écoles communales francophones durant le temps de midi pour l'année 2016", à savoir les ASBL «Les Ateliers Baobab», « Action Sport », « Humpty Dumpy », « Danse des Muses » et « A.G.P.M. » comme complètes et régulières.

### Article 2

D'approuver la proposition du service de l'Instruction publique francophone quant à l'attribution des lots du marché précité sur base des critères d'attribution tels que précisés dans le cahier des charges précité, d'attribuer les lots les lots suivants respectivement aux associations suivantes :

- le lot 2 à l'asbl A.G.P.M. pour un montant de 5.200,00 EUR - exonérée de TVA,

- le lot 3 à l'asbl Humpty Dumpy pour un montant de 14.280,00 EUR – exonérée de TVA,

- le lot 4 à l'asbl Humpty Dumpy pour un montant de 14.280,00 EUR – exonérée de TVA,

- le lot 5 à l'asbl A.G.P.M. pour un montant de 5.200,00 EUR - exonérée de TVA,

- le lot 6 à l'asbl Les Ateliers Baobab pour un montant de 8.320,00 EUR - exonérée de TVA,

- le lot 7 à l'asbl A.G.P.M. pour le montant de 5.100,00 EUR - exonérée de TVA,  
- le lot 8 à l'asbl Humpty Dumpy pour un montant de 7.280,00 EUR - exonérée de TVA,  
- le lot 9 à l'asbl Humpty Dumpy pour un montant de 7.140,00 EUR - exonérée de TVA,  
- le lot 10 à l'asbl Les Ateliers Baobab pour un montant de 8.240,00 EUR - exonérée de TVA.

Expédition de la présente délibération sera transmise au G.R.H. (B21), au service des Finances (B6), à la Caisse communale (B4) et aux écoles communales francophones.

OBJET : 012/15.02.2016/B/0179 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - M CCS – Programmation danse-musique janvier-juin 2016. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé

Article 1

De charger le service des cultures-la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de la mise en oeuvre et de l'organisation des concerts suivants ;

Samedi 20/02 : Karim Baggili

Samedi 26/03 : Open Stage des P'tits Belges

Article 2

De charger l'équipe du service des Cultures-Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale- d'élaborer d'une part, une convention entre la Commune et l'asbl

Communiqué Action pour un montant de 1.749,00 € ; et d'autre part une convention de entre la Commune et l'asbl Alerte Urbaine pour un montant forfaitaire de 500,00 € ;

Article 3

De charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Article 4

D'autoriser le service des cultures - la Maison des cultures et de la cohésion sociale d'assurer la convivialité et le catering des artistes, lors des spectacles et/ou ateliers, pour un montant maximum s'élevant à 300,00 € ;

Article 5

De couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le service des cultures- la Maison des Cultures (PGV 25%, COCOF 48%, CFWB 27%) ;

Article 6

D'engager les dépenses liées à la programmation des concerts, estimées à un montant global de 2.549,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016;

Expédition de la présente délibération transmise aux Services :

Economat

Recette Communale

Imprimerie communale

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 29 FEVRIER 2016**

OBJET : 012/29.02.2016/B/0037 - Département Finances - Economat - Dîner de Printemps au profit des personnes du 3ème âge – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver la description technique N° 2016/586 et le montant estimé du marché "Dîner de Printemps au profit des personnes du 3ème âge", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 28.301,89 EUR hors TVA ou 30.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Traiteur Romil, Stoofstraat, 48 à 1785 Merchtem

- Delhaize, Rue de Rudder, 32 à 1080 Bruxelles

- Pâtisserie D'hondt, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles

- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles

- Inter-Drinks, Rue Saint-Denis, 266 à 1190 Bruxelles
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe
- Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Bld. Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles
- Cinoco, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles
- L.S.C Traiteur, Place Raymond Becquevort, 1 à 1332 Genval
- Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles
- Pâtisserie Charlotte Royale, Dries, 49 à 1170 Bruxelles
- Gavilan, Rue Ferdinand Lenoir, 1 à 1090 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 mars 2016

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8340/124/48.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 07 MARS 2016**

OBJET : 012/07.03.2016/B/0041 - Département Finances - Economat - Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2016 - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Couck A. & CO, Global Net (Glorieux), Boma, King Belgium et Eco Multi Products pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Produits d'entretien): Global Net (Glorieux)
- \* Lot 2 (Ustensiles): Global Net (Glorieux), Boma et Eco Multi Products
- \* Lot 4 (Sacs poubelles): Global Net (Glorieux) et Boma

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Produits d'entretien): Couck A. & CO, King Belgium, Boma et Eco Multi Products
- \* Lot 2 (Ustensiles): Couck A. & CO et King Belgium
- \* Lot 3 (Divers): Couck A. & CO, Global Net (Glorieux), King Belgium, Boma et Eco Multi Products
- \* Lot 4 (Sacs poubelles): Couck A. & CO, King Belgium et Eco Multi Products

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Produits d'entretien): Eco Multi Products, N° TVA 0825.596.395, chaussée de Ninove, 365 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 15.941,18 EUR hors TVA ou 19.288,83 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 (Ustensiles): Couck A. & CO, N° TVA 0412.807.155, Begijnenmeers, 59 à 1770 Liedekerke, pour le montant d'offre contrôlé de 4.652,86 EUR hors TVA ou 5.629,96 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 (Divers): Global Net (Glorieux), N° TVA 0401.241.290, Rue de Courtrai, 149A à 7740 Pecq, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 18.156,45 EUR hors TVA ou 21.969,30 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 4 (Sacs poubelles): King Belgium, N° TVA 0403.542.170, Rue du Cerf, 190 à 1332 Genval, pour le montant d'offre contrôlé de 7.100,00 EUR hors TVA ou 8.591,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles :

Eco Multi Products :

1040/125/02 : 1.415,74 EUR TVAC

7220/125/02 : 14.579,15 EUR TVAC

7610/125/02 : 660,94 EUR TVAC

7620/125/02 : 1.259,00 EUR TVAC

7624/125/02 : 176,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 1.198,00 EUR TVAC

Couck A. & CO :

1040/125/02 : 472,65 EUR TVAC

7220/125/02 : 4.327,21 EUR TVAC

7610/125/02 : 337,41 EUR TVAC

7620/125/02 : 64,31 EUR TVAC

7624/125/02 : 197,77 EUR TVAC

8440/125/02 : 230,61 EUR TVAC

Global Net (Glorieux) :

1040/124/02 : 1.671,19 EUR TVAC

7222/124/02 : 1.799,20 EUR TVAC

7223/12402 : 13.729,48 EUR TVAC

7610/124/02 : 250,42 EUR TVAC

7620/124/02 : 805,88 EUR TVAC

76241/124/48 : 2.206,97 EUR TVAC

8440/124/02 : 1.506,16 EUR TVAC

King Belgium :

1040/125/02 : 2.816,00 EUR TVAC

7220/125/02 : 3.850,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 1.925,00 EUR TVAC

OBJET : 012/07.03.2016/B/0042 : Département Finances - Economat - Impression du journal communal et de l'agenda culturel déjà mis en page par les services communaux. - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 587/2016 et le montant estimé du marché "Impression du journal communal et de l'agenda culturel déjà mis en page par les services communaux.", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 EUR hors TVA ou 50.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- DB Print Belgium, Bld. Industriel 109 à 1070 Bruxelles
- Hayez Imprimeurs, rue Fernand Brunfaut 19 à 1080 Bruxelles
- Les éditions urbaines - Vlan, Avenue Léon Grosjean, 92 à 1140 Bruxelles
- Daddy Kate, A.Van Cotthemstraat 54 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw

RMG NV, Meiboomlaan 33 à 8800 Roeselare

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 25 mars 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 1330/124/48.

OBJET : 012/07.03.2016/B/0043 - Département Finances - Economat - Location d'un distributeur de café pour la salle du Collège – Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Aqua Vital, Café-Ô Services, DOUWE EGBERTS PROFESSIONAL B & L BVBA, Rombouts et Roode Pelikaan comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Location d'un distributeur de café pour la salle du Collège", rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Rombouts, N° TVA 0460.422.277, Haachtsteenweg 162 à 1820 Melsbroek, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 6.101,46 EUR hors TVA ou 7.382,76 EUR, 21% TVA comprise pour 60 mois, soit 1.476,55 EUR TVAC par an.

Article 5

d'engager la dépense à l'article 1040/123/48 au budget ordinaire de l'exercice 2016, et au budget ordinaire des exercices suivants.

OBJET : 012/07.03.2016/B/0044 - Département Finances - Economat - Location de poubelles d'hygiène féminine et de distributeurs d'essuie-mains - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver le cahier des charges N° 2016/584 et le montant estimé du marché "Location de poubelles d'hygiène féminine et de distributeurs d'essuie-mains", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.223,14 EUR hors TVA ou 40.200,00 EUR, 21% TVA comprise pour 36 mois, soit 13.400,00 EUR TVAC par an.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Initial, Zaventemsesteenweg, 164 à 1831 Diegem
- Elis-Hades, Bld. Industriel, 145 à 1070 Bruxelles
- Aneca Services, Lieven Bauwenstraat 27 à 8200 Brugge
- Vendor N.V., Kapelanielaan 33 à 9140 Temse.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 mars 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles

1040/125/06 : 12.000,00 EUR TVAC

7350/125/06 : 650,00 EUR TVAC

7626/125/06 : 450,00 EUR TVAC

8780/125/06 : 300,00 EUR TVAC

Et au budget ordinaire des exercices suivants.

OBJET : 012/07.03.2016/B/0072 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Stages de Pâques 2016 du 29 mars 2016 au 1er avril 2016 à la MCCS et à la WAQ.

Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'organiser des stages de Pâques 2016, sur le thème des « point(s) de vue » du mardi 29 mars 2016 au vendredi 1er avril 2016; entre 8h30 et 17h30, dans les locaux du Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale ainsi qu'à la WAQ, et dans les locaux de La Raffinerie/Charleroi Danses ;

Article 2

de développer un partenariat avec WAQ dans le cadre du Contrat de quartier « Petite Senne », afin d'y proposer des stages pour enfants du mardi 29 mars 2016 au vendredi 1er avril 2016 pour un public-cible de 30 enfants entre 3 et 9 ans;

Article 3

de charger le Service Cultures d'élaborer la Convention collaboration et de partenariat avec WAQ et Charleroi Danses ;

Article 4

de désigner les artistes-animateurs ou associations (et assimilés) pour un montant global estimé à 7130,00 € tous frais compris ;

Article 5

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

Article 6

d'engager des bénévoles pour un coût global estimé à 1050,00 € en collaboration avec le Service GRH ;

Article 7

d'acheter et/ou louer du petit matériel divers pour un montant maximum s'élevant à 560,00 €

Article 8

d'acheter des collations et de la nourriture et passer les demandes via le Service Economat, pour un montant maximum de 448,00 € ;

Article 9

de demander au Service Communication de créer, en collaboration avec le service des Cultures, les dépliants et affichettes de promotion des stages à la MCCS et à la WAQ et de diffuser ces informations;

Article 10

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Article 11

de contracter les polices d'assurances nécessaires aux fins de couvrir les participants, les animateurs et encadrants à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'à l'extérieur en collaboration avec le Service Contentieux ;

Article 12

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26%, Contrats de quartier 6%;

Article 13

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 8138,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016.

## **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 14 MARS 2016**

OBJET : 012/14.03.2016/B/0045 - Département Finances - Economat - Achat de matériel didactique 2016-2017 - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Bricolux, Au Gai Savoir, Baert, De Neef, Etablissements Frederix, Plantijn, Viroux, Hageland Educatief, Cammaert - Ouest

collectivités - Wesco et Editions Van In pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

#### Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 2 (Matériel didactique): Au Gai Savoir (L'offre est incomplète) et Bricolux (L'offre est incomplète)
- \* Lot 4 (Matériel didactique): De Neef (L'offre est incomplète) et Etablissements Frederix (L'offre est incomplète)

#### Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Matériel didactique): Etablissements Frederix
- \* Lot 3 (Matériel didactique): Au Gai Savoir
- \* Lot 5 (Matériel didactique): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 6 (Matériel didactique): Viroux
- \* Lot 7 (Matériel didactique): Au Gai Savoir
- \* Lot 11 (Matériel didactique): Etablissements Frederix
- \* Lot 12 (Matériel didactique): Plantijn
- \* Lot 13 (Matériel didactique): Editions Van In
- \* Lot 15 (Matériel didactique): Baert
- \* Lot 16 (Matériel didactique): Hageland Educatief

#### Article 4

d'approuver le rapport d'examen des offres pour ce marché, rédigé par le service de l'Economat.

#### Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Matériel didactique): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 13.108,86 EUR hors TVA ou 15.861,72 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 (Matériel didactique): Au Gai Savoir, N° TVA 0421.618.220, rue de la Station 60 à 6043 Ransart, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 13.397,06 EUR hors TVA ou 16.210,44 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 5 (Matériel didactique): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.581,74 EUR hors TVA ou 1.913,91 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 6 (Matériel didactique): Viroux, N° TVA 0435.333.327, rue de l'Essor, 3 à 5060 Auvélais, pour le montant d'offre contrôlé de 327,77 EUR hors TVA ou 396,60 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 7 (Matériel didactique): Au Gai Savoir, N° TVA 0421.618.220, rue de la Station 60 à 6043 Ransart, pour le montant d'offre contrôlé de 490,35 EUR hors TVA ou 593,32 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 11 (Matériel didactique): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 285,95 EUR hors TVA ou 346,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 12 (Matériel didactique): Plantijn, Motstraat, 32 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 152,05 EUR hors TVA ou 183,99 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 13 (Matériel didactique): Editions Van In, N° TVA 0465.672.452, avenue Jean Monnet, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 93,43 EUR hors TVA ou 113,05 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 15 (Matériel didactique): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 8.716,45 EUR hors TVA ou 10.546,90 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 16 (Matériel didactique): Hageland Educatief, N° TVA 0461.321.112, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest, pour le montant d'offre contrôlé de 68,06 EUR hors TVA ou 82,35 EUR, 21% TVA comprise.

Article 7

de ne pas attribuer les lots 2, 4, 8, 9, 10, 14, 17 et 18.

Article 8

de relancer ultérieurement un nouveau marché en procédure négociée pour les lots non attribués

Article 9

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles

Etablissements Frederix

7223/124/02 : 16.207,72 EUR TVAC

Au Gai Savoir 7223/124/02 : 16.803,76 EUR TVAC

Cammaert - Ouest collectivités – Wesco

7222/124/02 : 625,73 EUR TVAC

7223/124/02 : 1.288,18 EUR TVAC

Viroux 7223/124/02: 396,60 EUR TVAC

Plantijn 7223/124/02: 183,99 EUR TVAC

Editions Van In 7223/124/02: 113,05 EUR TVAC

Baert 7222/124/02: 10.546,90 EUR TVAC

Hageland Educatief 7222/124/02: 82,35 EUR TVAC

OBJET : 012/14.03.2016/B/0046 - Département Finances - Economat - Achat de semences de fleurs et plantes diverses pour l'année 2016 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/588 et le montant estimé du marché "Achat de semences de fleurs et plantes diverses pour l'année 2016", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 7.851,23 EUR hors TVA ou 9.499,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Okkerse bloemzaden, Gentsesteeweg, 145 à 2800 Mechelen
- Vitro-Elite, Augustijnenstraat, 161 à 2800 Mechelen
- Van Der Cruys, Kleemstraat, 65 à 1741 Wambeek
- Groendekor Tuincentrum, Bergenseesteeweg 408 à 1600 Sint-Peters-Leeuw
- Moens, Itterbeeksebaan 172 à 1700 Dilbeek
- Agro Technics, Eikstraat, 48 à 1673 Pepingen (Beert)

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 mars 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7660/124/02.

OBJET : 012/14.03.2016/B/0129 - Département Infrastructures et Développement urbain - Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble de logements (opération RI.1b/2.2) et aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) rue de Mexico 13/15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés établis par l'architecte ainsi que l'avis de marché en vue de la

construction de 3 logements et d'un espace vert sis rue de Mexico 13-15, 1080 Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2

D'approuver la dépense estimée à 892.527,89 EUR HTVA, soit 1.009.847,01 EUR TVAC qui se répartit de la manière suivante : 779.019,29 € HTVA (872.501,60 € TVAC) pour la partie logement, 102.945,60 € HTVA (124.564,18 € TVAC) pour la partie parc et 10.563,00 € HTVA (12.781,23 € TVAC) pour les options obligatoires (aménagement en voirie) ;

Article 3

De recourir à la procédure de l'adjudication ouverte belge.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 21 MARS 2016**

OBJET : 012/21.03.2016/B/0033 - Département Finances - Economat - Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège a décidé

Article 1er

de choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché.

Article 2

d'approuver le cahier des charges N° 2016/589 et le montant estimé du marché "Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 173.553,74 EUR hors TVA ou 210.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 3

d'approuver et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4

que la dépense sera engagée sur les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 8440/724/60 sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de Tutelle.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par des subsides de la Cocof. La présente délibération sera transmise, pour avis, à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998.

OBJET : 012/21.03.2016/B/0034 - Département Finances - Economat - Achat de sacs poubelles pour les services de la Propreté publique et des Plantations - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer l'offre de Murapack comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Achat de sacs poubelles pour le service de la Propreté publique et des Plantations", rédigée par le service de la Propreté publique.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Murapack, Rue du Stordoir, 52 à 5030 Gembloux, pour le montant d'offre contrôlé de 24.891,42 EUR hors TVA ou 30.118,62 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 :

2.637,38 EUR à l'article 7660/124/02 / 27.481,24 EUR à l'article 8750/124/02

OBJET : 012/21.03.2016/B/0035 : Département Finances - Economat - Dîner de printemps au profit des personnes du 3ème âge – Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (description repas): Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres) et Au Quotidien
- \* Lot 2 (dessert): Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Au Quotidien, EcoFoods et Pâtisserie D'hondt
- \* Lot 3 (sandwiches): Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Au Quotidien, EcoFoods et Pâtisserie D'hondt
- \* Lot 4 (boissons): De Keyzer Drinks et Inbev
- \* Lot 5 (vin): De Keyzer Drinks, Inbev et Au Quotidien

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires, soit :

- \* Lot 1 (repas) : Au Quotidien, N° de TVA 0810.564.563, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 15.877,36 EUR hors TVA ou 16.830,00 EUR, 6% TVA comprise
- \* Lot 2 (dessert) : Au Quotidien, N° de TVA 0810.564.563, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.004,72 EUR hors TVA ou 2.125,00 EUR, 6% TVA comprise
- \* Lot 3 (sandwiches) : Pâtisserie D'hondt, N° de TVA 0562.689.278, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles, pour un montant contrôlé de 1.122,00 EUR hors TVA ou 1.189,32 EUR, 6% TVA comprise
- \* Lot 4 (boissons) : De Keyzer Drinks, N° de TVA 0418.908.257, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, pour le montant d'offre contrôlé de 2.121,81 EUR TVA comprise
- \* Lot 5 (vin) : Inbev, N° de TVA 0433.666.709, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles, pour un montant contrôlé de 2.372,50 EUR hors TVA ou 2.870,73 EUR, TVA comprise

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8340/124/48.

Le Collège approuve le point à l'unanimité sous réserve de modification à l'article 3 du dispositif.

Nouvel article 3:

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires, soit :

- \* Lot 1 (repas) : Au Quotidien, N° de TVA 0810.564.563, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 15.877,36 EUR hors TVA ou 16.830,00 EUR, 6% TVA comprise
- \* Lot 2 (dessert) : Au Quotidien, N° de TVA 0810.564.563, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.004,72 EUR hors TVA ou 2.125,00 EUR, 6% TVA comprise
- \* Lot 3 (sandwiches) : Pâtisserie D'hondt, N° de TVA 0562.689.278, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles, pour un montant contrôlé de 1.122,00 EUR hors TVA ou 1.189,32 EUR, 6% TVA comprise
- \* Lot 4 (boissons) : De Keyzer Drinks, N° de TVA 0418.908.257, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, pour le montant d'offre contrôlé de 2.121,81 EUR TVA comprise
- \* Lot 5 (vin) : Inbev, N° de TVA 0433.666.709, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles, pour un montant contrôlé de 2.372,50 EUR hors TVA ou 2.870,73 EUR, TVA comprise

OBJET : 012/21.03.2016/B/0051 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Mise en place de l'espace de fabrication numérique (FabLab) à la Maison des Cultures dans le cadre du Programme européen FEDER 2014-2020 porté par l'asbl iMAL en collaboration avec la MCCS et l'asbl LES : févrierseptembre 2016 - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er

de développer une structure numérique «fablab» fixe et mobile (classe numérique mobile) à l'attention des enfants et des jeunes molenbeekoïses dans les locaux de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale ainsi qu'à l'extérieur et dans l'espace public lors d'évènements;

Article 2

de développer le partenariat autour du projet avec les asbl iMAL et LES ;

Article 3

de charger le Service Cultures d'élaborer la Convention de partenariat avec iMAL en ce qui concerne les missions et l'acquisition du matériel d'investissement pour la réalisation du projet, à soumettre à un prochain conseil communal;

Article 4

de désigner les artistes-animateurs ou associations (et assimilés) pour un montant global estimé à 1.440,00 € tous frais compris ;

Article 5

de charger le Service Cultures d'élaborer les conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

Article 6

d'autoriser les porteurs de projet pour le fablab à se documenter et à visionner d'autres projets similaires dans le cadre de la réalisation du projet;

Article 7

de rembourser les débours occasionnés par ces déplacements (transports, parking, documentation, frais d'inscription aux séminaires,...) à concurrence d'un montant global estimé à 1.500,00 € ;

Article 8

d'acheter et/ou louer du petit matériel divers (matériel de bricolage et d'expérimentation électronique, aménagement / bois, matériel pédagogique, etc...) pour un montant maximum s'élevant à 4.150,00 € et de passer les commandes par le service Economat ;

Article 9

de demander au Service Communication de créer et à diffuser des dépliants et affichettes de promotion du projet de Fablab;

Article 10

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Article 11

de contracter les polices d'assurances nécessaires aux fins de couvrir les participants, les animateurs et encadrants à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'à l'extérieur en collaboration avec le Service Contentieux ;

Article 12

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir FEDER ;

Article 13

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 7.090,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016.

OBJET : 012/21.03.2016/B/0100 - Département Infrastructures et Développement urbain Développement urbain - Contrat de quartier durable "Autour de Léopold II" – quai des Charbonnages n°86 et 86A - Marché de services - Mission de réalisation d'études consécutives à la reconnaissance de l'état du sol et de suivi des travaux jusqu'à l'établissement de l'évaluation finale – Fixation des conditions du marché, engagement de la dépense et attribution.

Le Collège a décidé

Article 1:

D'approuver la fiche technique 16.001 relative à la mission de réalisation d'études consécutives à la reconnaissance de l'état du sol et de suivi des travaux jusqu'à l'établissement de l'évaluation finale en vue de construire un immeuble mixte comprenant du logement, un équipement sportif et une structure pour l'accueil de la petite enfance, Quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du contrat de quartier durable Autour de Léopold II ;

Article 2:

De recourir à la procédure négociée sans publicité ;

Article 3:

De communiquer cette délibération au Conseil Communal lors de sa plus prochaine séance, conformément à l'article 234, alinéa 3 de la Nouvelle Loi Communale

Article 4:

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par la Division du Développement urbain, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 5:

Sur base du rapport d'analyse, de charger le bureau ABO-Group, Avenue Charles Quint 292, 1083 Bruxelles (TVA : 0897.044.023) de la mission de réalisation d'études consécutives à la reconnaissance de l'état du sol et de suivi des travaux jusqu'à l'établissement de l'évaluation finale de la parcelle située quai des Charbonnages 86 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du contrat de quartier durable Autour de Léopold II et ce pour des prix unitaires tels que définis dans le métré estimatif joint à l'offre et rappelé dans l'analyse des offres.

Article 6:

D'engager la dépense de 10.284,67 EUR à l'article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 sur base de l'Autorisation Ministérielle et sous réserve d'approbation du budget communal par l'autorité de Tutelle et de couvrir cette dépense par les subsides octroyés dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » et le solde par des fonds d'emprunt. Copie de la présente avec ses annexes sera transmise au pouvoir subsidiant

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 04 AVRIL 2016**

OBJET : 012/04.04.2016/B/0005 - Département Services généraux et Démographie Relations internationales - Projet de Coopération avec la ville de Mokrisset au Maroc - Programme CIC / Phase 2016 - Mission d'agents molenbeekoïses du 25 au 30 avril 2016

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'autoriser le séjour à Mokrisset , au Maroc de :

- Monsieur Ahmed El Khannouss, Echevin des Relations Internationales, du 25 au 30 avril 2016 ;
- Monsieur Gilbert Hildgen, Secrétaire adjoint , du 25 au 30 avril 2016 ;
- Madame Donatienne Deby, Adjointe au Développement Urbain, du 25 au 30 avril 2016 ;
- Madame Khaddija Haourigui, coordinatrice des logements temporaires, du 25 au 30 avril 2016 ;
- Madame Amel Harras, Service des Relations Internationales, du 25 au 30 avril 2016 ;

Article 2 :

De charger le service des Relations Internationales de l'organisation du voyage ;

Article 3

De charger le service des Affaires juridiques de prendre toutes les assurances nécessaires à ce voyage ;

Article 4

D'autoriser le receveur à verser le montant des indemnités journalières des « per diem », à savoir des indemnités journalières par personne d'un montant de 105,00 euro par jour, pour les l'Echevin et les agents suivants : Gilbert Hildgen : 525,00 euro, Donatienne Deby : 525,00 euro, Khaddija Haourigui 525,00 euro, Ahmed El Khannouss 525,00 euro et Amel Harras 525,00 euro pour couvrir les frais de dépenses liés aux repas, soit un montant total de 2 625,00 euro ;

Article 5

De charger le Receveur d'approvisionner la carte Prépaïd Red attribué à Mme Harras du Service Relations Internationales d'un montant de 3000,00 euro ;

Article 6

D'autoriser Amal Harras à signer la carte de paiement Prépaïd Red durant la période du séjour à Mokrisset au Maroc, des autorités et des fonctionnaires communaux ;

Article 7

Après le séjour à Mokrisset, la carte Prépaïd Red devra être remise à Madame le Receveur Communal qui en assurera la garde ;

Article 8

D'engager la dépense estimée à 5 500,00 euro à l'article 1500/123/48 du budget de l'exercice 2016.

OBJET : 012/04.04.2016/B/0038 - Département Finances - Economat - Location de poubelles d'hygiène féminine et de distributeurs d'essuie-mains - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Initial, Elis-Hades, Aneca Services et Vendor N.V. pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres de Initial, Elis-Hades, Aneca Services et Vendor N.V. comme complètes et régulières.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Location de poubelles d'hygiène féminine et de distributeurs d'essuie-mains", rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Initial, N° TVA 0403.828.420, Zaventemsesteenweg, 164 à 1831 Diegem, pour le montant d'offre contrôlé de 11.073,16 EUR hors TVA ou 13.398,52 EUR, 21% TVA comprise pour une période de 36 mois, soit 3.349,63 EUR TVAC pour les 9 mois restants de l'année 2016.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, soit du mois d'avril au mois de décembre 2016, articles :

1040/125/06 : 3.138,80 EUR TVAC

7350/125/06 : 105,42 EUR TVAC

7626/125/06 : 70,27 EUR TVAC

8780/125/06 : 35,14 EUR TVAC

Et au budget ordinaire des exercices suivants.

OBJET : 012/04.04.2016/B/0051 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - Projet "Molendance" - Samedi 23 avril 2016 - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'organiser une journée consacrée à la danse « Molendance », le samedi 23 avril 2016, autour de la rue Sainte-Marie et la Place Communale et de programmer le spectacle « Danseurs en transit » en soirée dans la salle de spectacle du Service Cultures – MCCS;

Article 2

d'autoriser l'organisation d'une répétition générale le 22 avril 2016 dans l'après-midi pour le bon déroulement du spectacle « Birdwatching » selon l'itinéraire convenu ainsi qu'une répétition du flashmob à partir de 15h30 sur la Place Communale ;

Article 3

d'organiser le samedi 23 avril 2016 à partir de 13h00 un parcours dansé avec, au programme les spectacles « Viva », « Un bruit » & « Crowd control », un kids' space avec les Salvettes junior, les Gumettes et Possédés ainsi que des ateliers de danse et des initiations cirque dans la rue Sainte-Marie et un dance battle 'All Styles' ainsi qu'un flash mob à la Place Communale et un spectacle itinérant 'Birdwatching' dans les rues adjacentes accompagné par la police et de 6 bénévoles ;

Article 4

de désigner les compagnies de danse et/ou artistes pour un montant de prestation global s'élevant à 13.860,00 € (tous frais compris) ;

Article 5

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les associations et la Commune ;

Article 6

de prévoir 6 bénévoles les 22 et 23 avril 2016 entre 13H et 18H pour l'accompagnement du spectacle « Birdwatching » et pour la distribution de flyers; que ces bénévoles seront désignés par le service GRH ;

Article 7

de louer et/ou d'acheter du petit matériel divers et spécifique (matériel scénographie, décoration, etc...) pour un montant estimé à 700,00 € et de passer les commandes par le Service Economat ;

Article 8

de produire une vidéo pour un budget estimé à 800,00 € pour la bonne réussite du « flashmob » ;

Article 9

de charger le Service Communication de la réalisation des outils promotionnels du projet ;

Article 10

de charger l'Imprimerie Communale de l'impression des outils promotionnels (affiches, folders, ...) ;

Article 11

de prévoir le catering (boissons et nourriture) pour un montant maximum s'élevant à 900,00 € et de faire passer les commandes via le Service Economat ;

Article 12

de louer une installation technique son pour l'extérieur pour un montant estimé à 3.700,00 € ;

Article 13

de demander au Service Contentieux de prévoir des assurances pour les participants pour les 22 et 23 avril 2016 ;

Article 14

de charger le Service de la Propreté Publique du nettoyage de l'espace public avant et après l'évènement et de déposer une dizaine de poubelles publiques aux endroits de la manifestation ;

Article 15

de charger le Service Signalisation de disposer les interdictions de circulation et de stationnement dans les rues Sainte-Marie et de prévoir 60 barrières Nadar à disposer Place Communale ;

Article 16

d'autoriser la vente de nourriture et de boissons dans l'espace public (à hauteur du 'Kids space', rue Sainte-Marie), le samedi 23 avril 2016 ;

Article 17

de demander à Sibelga de prévoir l'alimentation électrique requise rue Sainte-Marie pour le vendredi 22 avril 2016 ;

Article 18

de prévoir l'ouverture de la Maison communale via un accès au couloir situé du côté de la place Communale pour les danseurs du 'dance battle', le samedi 23 avril entre 12h00 et 18h00 et de prévoir la présence d'un gardien pour l'ouverture et la fermeture des lieux ;

Article 19

de charger le Service des Ateliers communaux de la livraison, montage et reprise du podium communal, constitué de praticables, escaliers et gardes fous pour samedi 23 avril 2016 avant midi sur la Place communale ;

Article 20

d'autoriser les Services communaux collaborant au projet à effectuer des heures supplémentaires (à récupérer en congé compensatoire uniquement), y compris le Service Cultures (valorisation des heures prestées dans le cadre de l'horaire flexible) ;

Article 21

d'accueillir les artistes dans les locaux de la Maison communale, samedi 23 avril 2016 de 12h à 18h ;

Article 22

d'autoriser le parking des véhicules des artistes dans la cour de la Maison des Cultures ;

Article 23

de couvrir les dépenses liées au projet « Molendance » par les subsides dont bénéficie la Maison des Cultures (à savoir PGV 25%, Cocof 48%, CFWB 27 %) ;

Article 24

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 19.960,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016.

OBJET : 012/04.04.2016/B/0052 - Prévention et Vie Sociale Cultures - Soutien technique aux spectacles - Principe et désignation.

Le Collège a décidé

Article 1:

d'approuver et de faire sien la fiche technique établie par le service des cultures / MCCS relative à la fourniture de services de soutien technique lors des spectacles qu'il organise durant l'année 2016;

Article 2:

de désigner ART2WORK asbl, n° d'entreprise BE 0890.801.577, représentée par Wim Embrechts, rue du Houblon, 71 à 1000 Bruxelles, (wim.embrechts@art2work.be / 0486 371 233), pour la fourniture de services de soutien technique lors des spectacles organisés par le service des Cultures/MCCS, durant l'année 2016, au tarif horaire de 10,00 euros, exempt de TVA en vertu de l'article 4' du code de la TVA ;

Article 3:

D'engager le montant de 4000,00 euros (exempt de TVA) à l'article 7624/124-48 de l'exercice ordinaire du budget 2016;

Article 4:

de couvrir la dépense par les subsides dont bénéficie le Service Cultures /Maison des Cultures, à savoir PGV 25%, Cocof 48%, CFWB 27 %.

OBJET : 04.04.2016/B/0092 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Marchés Publics – Marché de service relatif à la mission d’auteur de projet en vue  
de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la  
rue Jean-Baptiste Decock, 54 – Non sélection – CE16.055

Le Collège a décidé

Article unique:

De ne pas sélectionner des candidats (bureau d’études) pour la mission relative à un marché de services d’auteur de projet en vue de la construction d’une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Deckock, 54 et de procéder à l’arrêt du marché public en cours

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 11 AVRIL 2016**

OBJET : 012/11.04.2016/B/0057 - Département Finances - Economat - Achat de livres  
classiques pour les écoles francophones 2016-2017 - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires La Librairie Europeenne sa, Etablissements Frederix, De Meridiaan, Au Gai Savoir, J.Y.M. et Club pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Livres scolaires): La Librairie Europeenne sa (L'offre est incomplète.) et Club (L'offre est incomplète.)

\* Lot 3 (Livres scolaires): Au Gai Savoir (L'offre est incomplète.) et Club (L'offre est incomplète.)

\* Lot 4 (Livres scolaires): J.Y.M. (L'offre est incomplète.)

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Livres scolaires): Etablissements Frederix

\* Lot 2 (Livres scolaires): La Librairie Europeenne sa et Club

\* Lot 3 (Livres scolaires): La Librairie Europeenne sa

\* Lot 4 (Livres scolaires): La Librairie Europeenne sa et Club

\* Lot 5 (Livres scolaires): La Librairie Europeenne sa, J.Y.M. et Club

\* Lot 6 (Manuels Arena): La Librairie Europeenne sa, Club et Etablissements Frederix

\* Lot 7 (Livres d'immersion): La Librairie Europeenne sa, De Meridiaan, J.Y.M. et Club.

Article 4

d'approuver le rapport d'examen des offres pour ce marché, rédigé par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

\* Lot 1 (Livres scolaires): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d’offre contrôlé et corrigé de 58.602,25 EUR hors TVA ou 62.118,39 EUR TVA comprise

\* Lot 2 (Livres scolaires): Club, N° TVA 0415.167.423, Square Marie Curie, 20 à 1070 Bruxelles, pour le montant d’offre contrôlé et corrigé de 691,97 EUR hors TVA ou 733,49 EUR TVA comprise

\* Lot 3 (Livres scolaires): La Librairie Europeenne sa, N° TVA BE 0403.517.921, rue de l'Orme 1 à 1040 Bruxelles, pour le montant d’offre contrôlé de 3.012,73 EUR hors TVA ou 3.193,50 EUR TVA comprise

\* Lot 4 (Livres scolaires): Club, N° TVA 0415.167.423, Square Marie Curie, 20 à 1070 Bruxelles, pour le montant d’offre contrôlé de 4.011,17 EUR hors TVA ou 4.251,84 EUR TVA

comprise

\* Lot 5 (Livres scolaires): Club, N° TVA 0415.167.423, Square Marie Curie, 20 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 198,18 EUR hors TVA ou 210,07 EUR TVA comprise

\* Lot 6 (Manuels Arena): Club, N° TVA 0415.167.423, Square Marie Curie, 20 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 18.817,44 EUR hors TVA ou 19.946,49 EUR TVA comprise

\* Lot 7 (Livres d'immersion): J.Y.M., N° TVA 0430.654.462, Grand Place, 162 à 5621 Morialme, pour le montant d'offre contrôlé de 1.036,08 EUR hors TVA ou 1.210,90 EUR TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7223/124/02

OBJET : 012/11.04.2016/B/0060 - Département Finances - Economat - Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018 - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver le cahier des charges N° 2016/582 et le montant estimé du marché "Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 594.339,62 EUR hors TVA ou 630.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

De choisir la procédure négociée avec publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

D'approuver et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4

Que la dépense sera engagée sur les crédits à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7220/124/23 et au budget de l'exercice 2018.

La présente délibération sera transmise, pour approbation, à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998.

Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 18 AVRIL 2016**

OBJET : 012/18.04.2016/B/0006 - Département Services généraux et Démographie - Economie - Classes moyennes - Emploi – Marché de Noël 2016 – Organisation - Location de 40 chalets - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1 :

d'autoriser l'organisation du Marché de Noël 2016 dans les cours du Château du Karreveld les vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 décembre 2016, par les services Economie-Classes moyennes-Emploi et Culture française ;

Article 2 :

de réserver toute l'infrastructure du Château du Karreveld afin d'y organiser des animations différentes (concert, animations enfants, etc.).

Article 3 :

de procéder à la location de 40 chalets en bois et, à cette fin, d'approuver la description technique N° 2016/01.établie par le service Economie-Classes moyennes-Emploi ainsi que le montant estimé du marché « Location de 40 chalets, transport, montage et démontage compris », s'élevant à 24.000,00 EUR, 21% TVA comprise; de choisir la procédure négociée

sans publicité comme mode de passation du marché. et de consulter plusieurs firmes spécialisées dans le cadre de cette procédure ;

Article 4 :

d'engager cette dépense pour la moitié, donc 12.000,00 EUR, à l'article 5200/124/48 du budget ordinaire de 2016 du service Economie-Classes moyennes-Emploi et pour l'autre moitié à l'article 7620/123/48 du service de la Culture française du même budget ;

Article 5 :

de charger le service du Contentieux de souscrire une assurance couvrant la location des chalets et des chaufferettes, ainsi que la RC locative des locataires des chalets.

Article 6 :

de demander la collaboration des divers services communaux pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

OBJET : 012/18.04.2016/B/0058 - Département Finances - Economat - Achat de mobilier scolaire - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/585 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier scolaire", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,62 EUR hors TVA ou 100.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Buro Shop, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé
- Alvan, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Vy & My, Bld. Saint-Michel, 47 à 1040 Bruxelles
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest
- A-Z Office, Rouge-Thier, 16 à 4920 Aywaille
- Hocs - Heens Office Consulting & Services, rue Saint Denis, 159 à 1190 Bruxelles
- Bureaudeco, Vieille Route de Huy, 4 à 4590 Ouffet.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 10 mai 2016

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/741/51 sous réserve d'approbation du budget par l'Autorité de Tutelle.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/18.04.2016/B/0059 - Département Finances - Economat - Achat de semences de fleurs et plantes diverses pour l'année 2016. Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Semences): Okkerse bloemzaden
- \* Lot 2 (Powerplugs + boutures): Okkerse bloemzaden
- \* Lot 3 (Plantes grimpanes): Okkerse bloemzaden et Agro Technics (l'offre est la moins chère mais l'assortiment des semences est plus pauvre)
- \* Lot 4 (Geranium et plantes balcon): Van Der Cruys

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service des Plantations.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit:

\* Lot 1 (Semences): Okkerse bloemzaden, N° TVA 0400.766.386, Gentssesteenweg, 145 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 728,80 EUR hors TVA ou 772,53 EUR, 6% TVA comprise

\* Lot 2 (Powerplugs + boutures): Okkerse bloemzaden, N° TVA 0400.766.386, Gentssesteenweg, 145 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 887,70 EUR hors TVA ou 940,96 EUR, 6% TVA comprise

\* Lot 3 (Plantes grimpanes): Agro Technics, N° TVA 0207.366.501, Eikstraat, 48 à 1673 Pepingen (Beert), pour le montant d'offre contrôlé de 154,20 EUR hors TVA ou 163,45 EUR, 6% TVA comprise

\* Lot 4 (Geranium et plantes balcon): Van Der Cruys, N° TVA 0749.378.151, Kleemstraat, 65 à 1741 Wambeek, pour le montant d'offre contrôlé de 6.900,00 EUR hors TVA ou 7.314,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7660/124/02.

OBJET : 012/18.04.2016/B/0060 - Département Finances - Economat - Impression du journal communal et de l'agenda culturel déjà mis en page par les services communaux. Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires DB Print Belgium et Hayez Imprimeurs pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : Journal communal: DB Print Belgium et Hayez Imprimeurs

\* Lot 2 : Agenda culturel: DB Print Belgium et Hayez Imprimeurs.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service Communication.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : Journal communal: DB Print Belgium, N° TVA 0870.746.135, Bld. Industriel 109 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 23.488,00 EUR hors TVA ou 24.897,28 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 : Agenda culturel: DB Print Belgium, N° TVA 0870.746.135, Bld. Industriel 109 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 23.620,00 EUR hors TVA ou 25.037,20 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 1330/124/48

OBJET : 012/18.04.2016/B/0062 : Département Finances - Economat - Nettoyage des vitres et châssis des bâtiments communaux. Année 2016 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/590 et le montant estimé du marché "Nettoyage des vitres et châssis des bâtiments communaux. Année 2016", établis par le

service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 20.661,16 EUR hors TVA ou 25.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Bodywash, Chaussée de Wemmel, 41 à 1090 Bruxelles
- E. A. Clean, Parc du Peterbos, 13 bte 6 à 1070 Bruxelles
- M & G Cleaning, Place des carabiniers, 15 à 1030 Bruxelles
- Gom, IJzerlaan, 11 à 2060 Antwerpen

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 mai 2018.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles 1040/125/06, 1370/125/06, 7220/125/06, 7340/125/06, 7610/125/06, 7620/125/06, 7624/125/06, 7625/125/48, 7626/125/06, 7660/125/06, 7670/125/06, 8440/125/06, 8710/125/06, 8780/125/06 et 9220/125/06

OBJET : 012/18.04.2016/B/0114 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble de logements (opération RI.1b/2.2) et aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) rue de Mexico 13/15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés établis par l'architecte ainsi que l'avis de marché en vue de la construction de 3 logements et d'un espace vert sis rue de Mexico 13-15, 1080 Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2

D'approuver la dépense estimée à 892.527,89 EUR HTVA, soit 1.009.847,01 EUR TVAC qui se répartit de la manière suivante : 779.019,29 € HTVA (872.501,60 € TVAC) pour la partie logement, 102.945,60 € HTVA (124.564,18 € TVAC) pour la partie parc et 10.563,00 € HTVA (12.781,23 € TVAC) pour les options obligatoires (aménagement en voirie) ;

Article 3

De recourir à la procédure de l'adjudication ouverte belge.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 25 AVRIL 2016**

OBJET : 012/25.04.2016/B/0041 - Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques - 2016/2017 - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Marsival, Lyreco, Staples Belgium, De Meridiaan, Etablissements Frederix et De Neef pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 3 (Papier fantaisie): Marsival (L'offre n'est pas conforme du poste 27 au poste 38, et pour le poste 47)
- \* Lot 7 (Perles, chiffonnettes, chenillettes, plasticine): Marsival (L'offre n'est pas conforme pour les postes 22 et 63)
- \* Lot 8 (Fournitures classiques écoles FR): Marsival (L'offre n'est pas conforme pour le poste 20 et du poste 70 au poste 73)
- \* Lot 9 (Fournitures classiques écoles FR): Marsival (L'offre n'est pas conforme pour le

poste 8)

\* Lot 10 (Fournitures classiques écoles NL): Marsival (L'offre n'est pas conforme pour les postes 56, 60, 61, 62, 82 et 147)

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Cahiers, classeurs, fardes): Marsival, Lyreco, Staples Belgium, De Meridiaan et Etablissements Frederix

\* Lot 2 (Papier): Marsival, Lyreco et Etablissements Frederix

\* Lot 3 (Papier fantaisie): Etablissements Frederix

\* Lot 4 (Colle, peinture, crayons): Marsival, Lyreco et Etablissements Frederix

\* Lot 5 (Divers matériel scolaire): Marsival, Lyreco, Staples Belgium, De Meridiaan, Etablissements Frederix et De Neef

\* Lot 6 (Matériel de bricolage): Marsival, Lyreco, Staples Belgium et Etablissements Frederix

\* Lot 7 (Perles, chiffonnettes, chenillettes, plasticine): Lyreco et Etablissements Frederix

\* Lot 8 (Fournitures classiques écoles FR): Etablissements Frederix

\* Lot 9 (Fournitures classiques écoles FR): Lyreco

\* Lot 11 ([Fournitures classiques écoles NL): Marsival

Article 4

d'approuver le rapport d'examen des offres pour ce marché, rédigé par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre régulière la plus basse, soit :

\* Lot 1 (Cahiers, classeurs, fardes): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 29.274,33 EUR hors TVA ou 35.421,94 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 (Papier): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 17.471,56 EUR hors TVA ou 21.140,59 EUR, TVA comprise

\* Lot 3 (Papier fantaisie): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 9.073,26 EUR hors TVA ou 10.978,64 EUR, TVA comprise

\* Lot 4 (Colle, peinture, crayons): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 8.927,89 EUR hors TVA ou 10.802,75 EUR, TVA comprise

\* Lot 5 (Divers matériel scolaire): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 29.281,98 EUR hors TVA ou 35.431,20 EUR, TVA comprise

\* Lot 6 (Matériel de bricolage): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 15.741,53 EUR hors TVA ou 19.047,26 EUR, TVA comprise

\* Lot 7 (Perles, chiffonnettes, chenillettes, plasticine): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 7.639,82 EUR hors TVA ou 9.244,18 EUR, TVA comprise

\* Lot 8 (Fournitures classiques écoles FR): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.404,45 EUR hors TVA ou 1.699,38 EUR, TVA comprise

\* Lot 9 (Fournitures classiques écoles FR): Lyreco, N° TVA 0406.469.194, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem, pour le montant d'offre contrôlé de 260,34 EUR hors TVA ou 315,01 EUR, TVA comprise

\* Lot 11 ([Fournitures classiques écoles NL): Marsival, N° TVA 0418.437.214, Ter Mote 5 à

9850 Nevele, pour le montant d'offre contrôlé de 238,32 EUR hors TVA ou 288,37 EUR, TVA comprise.

Article 7

de ne pas attribuer le lot 10.

Article 8

de relancer ultérieurement un nouveau marché par le biais d'une procédure négociée sans publicité pour le lot non attribué.

Article 9

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles

Etablissements Frédéric :

7223/124/02 : 143.765,94 EUR TVAC

Lyreco :

7223/124/02 : 315,01 EUR TVAC

Marsival :

7222/124/02 : 288,37 EUR TVAC

OBJET : 012/25.04.2016/B/0042 - Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques - 2016/2017 - Désignation des adjudicataires Département Finances Economat - Achat de livres classiques pour les écoles néerlandophones 2016-2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/578 et le montant estimé du marché "Achat de livres classiques pour les écoles néerlandophones 2016-2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 47.169,81 EUR hors TVA ou 50.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Standaard Boekhandel, Industriepark Noord 28a à 9100 Sint Niklaas
- Schoolboekhandel De Clerck bvba, Achterstraat 50 à 9040 Sint-Amandsberg
- Beatrijs Boekhandel, Hoogstraat 37 à 9700 Oudenaerde
- De Meridiaan, Binnenhof, 1 à 8930 Menen
- Zwijsen Uitgeverij, Nassaustraat, 37-41 à 2000 Antwerpen.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 17 mai 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7222/124/02

OBJET : 012/25.04.2016/B/0043 - Département Finances - Economat - Achat de livres pour la bibliothèque De Boekenmolen - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/591 et le montant estimé du marché "Achat de livres pour la bibliothèque De Boekenmolen", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 13.223,14 EUR hors TVA ou 16.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Internationaal Literatuurhuis Passa Porta, Antoine Dansaertstraat, 46 à 1000 Brussel
- Standaard Boekhandel, Industriepark Noord 28a à 9100 Sint Niklaas
- De Groene Waterman, Wolstraat, 7 à 2000 Antwerpen

- Jeukiboe, Jean Baptist Callebautstraat 75 à 1790 Teralfene  
- Pardoes - Kinderboekhandel, Egide Walschaertsstraat, 22 C/D à 2800 Mechelen

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 17 mai 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7671/124/02.

OBJET : 012/25.04.2016/B/0044 - Département Finances - Economat - Achat de terreau et d'engrais - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/593 et le montant estimé du marché "Achat de terreau et d'engrais", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 6.500,00 EUR TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Van Israel, Gaverstraat, 41 à 9500 Geraardsbergen
- Agro Technics, Eikstraat, 48 à 1673 Pepingen (Beert)
- T'Rozenland, Heiplasweg 35 à 9340 Lede
- Sanac, Menensesteenweg, 305 à 8940 Wilrijk
- Aveve, Ninoofse steenweg, 491 à 1700 Dilbeek
- Dataflor, Klokhofstraat, 12 à 8980 Beselare
- Floralux, Meensesteenweg 22 à 8890 Dadizele
- F.L.E.U.R., Proostdiestraat 17 à 8980 Beselare

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 9 mai 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7660/124/02.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 02 MAI 2016**

OBJET :012/02.05.2016/B/0043 - Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques 2016-2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/594 et le montant estimé du marché "Achat de fournitures classiques 2016-2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 5.785,12 EUR hors TVA ou 7.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Marsival, Ter Mote 5 à 9850 Nevele
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat
- De Neef, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse
- Hageland, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede (Diest)

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 20 mai 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7222/124/02

OBJET : 012/02.05.2016/B/0044 - Département Finances - Economat - Achat de livres pour les bibliothèques communales francophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/596 et le montant estimé du marché "Achat de livres pour les bibliothèques communales francophones", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 13.223,14 EUR hors TVA ou 16.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Actissia Belgique - Libris Agora Service, rue André Delzenne 4 à 7800 Ath
- Librairie UOPC, avenue G. Demey 14-16 à 1160 Bruxelles
- Tropismes, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles
- Librairie le Rat Conteur, Rue Saint-Lambert, 116 à 1200 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 23 mai 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7670/124/02.

OBJET : 012/02.05.2016/B/0046 - Département Finances - Economat - Nouvelle loi communale article 234 par. 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Le Collège a décidé

Article unique :

d'approuver le mode de financement des dépenses susvisées.

La présente décision sera transmise à l'autorité de tutelle conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

OBJET : 012/02.05.2016/B/0048 - Département Finances - Economat - Contrat de maintenance des firewalls - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

D'accepter l'offre de la firme Into It, Gontrode Heirweg, 192 à 9090 Melle (TVA BE 463.071.070) pour la maintenance des firewalls pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 et pour un montant de 27.733,20 EUR TVAC.

Article 2

D'engager la dépense à l'article 1390/123/13 du budget ordinaire de 2016.

OBJET : 012/02.05.2016/B/0076 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Organisation de l'événement "La Maison des Cultures fête ses 10 ans", du vendredi 20 au samedi 28 mai 2016 - Participation à la Fête Bonnevie le 7 mai 2016 - Organisation, budget, désignations

Le Collège a décidé

Article 1

d'organiser la Fête des 10 ans de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale et d'approuver le programme des festivités prévues entre le 20 et 28 mai 2016 ;

Article 2

de participer à la fête Bonnevie le 7 mai 2016 ;

Article 3

de désigner les artistes, compagnies, asbl et associations qui s'occuperont des ateliers et animations dans la cour : un studio photo, la troupe du marché, ode à Lyoba, un four à pain par l'asbl « le four à bois, la caravane passe », le juke-box dansé, le dj Mukambo, une

fanfare...) pour un montant global maximum de 6.180,00 € tous frais compris ;

Article 4

de réaliser d'une scénographie dans la cour lors des festivités, proposée sous forme d'ateliers participatifs avec des bambous, encadrés par des scénographes professionnels pour un budget estimé à 1.900,00 € ;

Article 5

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs (et assimilés) et la Commune;

Article 6

d'approuver l'organisation de deux moments de vernissage des expositions rétrospectives, à savoir le vernissage de l'expo photos « Face(s) » le long du canal le 20 mai à 17h dans la rue Sainte-Marie en collaboration avec le café Le Phare pour un budget estimé à 1.000,00 €, ainsi qu'une soirée vernissage pour les expos 10.80 de Lieven Soete et l'exposition des ateliers le 27 mai 2016 à partir de 18h ;

Article 7

de désigner le Restaurant social les Uns et les Autres pour l'organisation de la réception du 27 mai pour un coût estimé à 1.575,00 € ;

Article 8

d'acheter des boissons pour un coût estimé à 800,00 € pour l'organisation des vernissages des expositions et la soirée festive du 28 mai 2016 en passant les commandes via le Service Economat ;

Article 9

de demander au Service de la Culture néerlandophone de mettre à disposition 8 tapis de gazon entre le 4 mai et le 9 juin 2016 ;

Article 10

de charger le Service Communication de créer et diffuser les outils promotionnels, ainsi que le catalogue de l'exposition des photos 10.80 ;

Article 11

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ainsi que du catalogue de l'exposition 10.80 en 500 exemplaires ;

Article 12

d'accrocher 4 bâches photos sur la façade de l'Académie de dessin, rue Mommaerts 2 (jusque fin septembre 2016) ;

Article 13

d'assurer la promotion des festivités par un affichage protégé sur le mobilier urbain disposé le long des voiries communales ;

Article 14

de prévoir un budget estimé à 300,00 € pour le paiement des droits d'auteur à la Sabam ;

Article 15

de désigner des bénévoles afin d'apporter un soutien organisationnel lors de la fête dans le parc Bonnevie le 7 mai 2016 ainsi que lors des festivités de la M CCS organisées entre le 20 et le 28 mai 2016, à concurrence d'un budget estimé à 600,00 € ;

Article 16

de charger le Service Cultures de commander les impressions des photos pour les expositions organisées dans le cadre des ateliers et d'acheter du petit matériel de décoration, de bricolage, d'accrochage, de décor, des costumes, des t-shirts avec impression du logo du Service Cultures – M CCS (création du logo en collaboration avec le Service Communication) ainsi que du petit matériel divers et de faire passer les commandes via le Service Economat et via des remboursements de frais sur présentation d'une note de frais transmise par les artistes intervenants (sur présentation des pièces justificatives) et ce, pour un montant maximum estimé à 4.500,00 € ;

Article 17

de charger le Service Cultures de commander les boissons et la nourriture pour le catering et l'atelier de cuisine et de faire passer les commandes via le Service Economat et ce, à

concurrence d'un montant maximum de 1.800,00 € ;

Article 18

de demander au Service Environnement de prêter 1000 gobelets réutilisables au Service Cultures – MCCS, entre le 25 mai et le 30 mai 2016 ;

Article 19

de solliciter un prestataire professionnel afin d'effectuer la présentation bilingue des festivités du 28 mai 2016 et ce, pour un budget estimé à 600,00 € ;

Article 20

de charger le Service Cultures de commander les services d'une équipe de la Croixrouge pour les festivités du samedi 28 mai 2016 entre 13h30 et 24h et ce, pour un coût estimé à 200,00 € ;

Article 21

de charger le Service Contentieux d'assurer le public et le matériel mis en dépôt à l'intérieur des bâtiments de la Maison des Cultures et dans le parc Bonnevie lors de festivités ;

Article 22

de charger le Service Cultures de commander les travaux de nettoyage des vitres de la MCCS, intérieures et extérieures avant la semaine du 20 mai 2016 et de faire passer la commande via le Service Economat ;

Article 23

de charger le Service Propreté d'effectuer des passages afin de nettoyer la cour et les abords de la MCCS, les 27 et 28 mai 2016 ainsi que le 20 mai 2016 au coin de la rue du Chien Vert et de la rue de l'Avenir ;

Article 24

de charger le Service des Plantations des travaux d'entretien des espaces jardin de la Maison des Cultures pour le 24 mai 2016 ainsi que de la mise à disposition de 40 plantes diverses du vendredi 20 mai 2016 au lundi 30 mai 2016 ;

Article 25

de demander l'autorisation de la Police afin de pouvoir organiser la soirée dansante jusqu'à 1h du matin ;

Article 26

de charger le Service Communication d'établir un avis aux riverains pour la soirée dansante du 28 mai 2016 et de faire imprimer ceux-ci par le Service Imprimerie communale ;

Article 27

de solliciter la collaboration de 2 jeunes de l'asbl Art2work afin d'assurer un soutien logistique lors des festivités (asbl conventionnée) ;

Article 28

de charger l'Atelier communal :

de prêter le matériel nécessaire (2 brouettes et 4 pelles)

d'apporter un soutien logistique de 4 ouvriers pour la livraison de sable dans l'espace Court'échelle, le 20 mai 2016 entre 14h à 16h, ainsi que pour

l'évacuation du sable, le lundi 30 mai 2016 entre 14h à 16h ;

de livrer le matériel nécessaire pour le 24 mai 2016 (24 praticables, 2 frigos, 4 tonnelles) et de reprendre ledit matériel le 30 mai 2016 ;

Article 29

de charger le Service Cultures – MCCS d'installer du mobilier urbain en couleur (50 tables et 200 chaises) dans la cour entre le 25 mai 2016 au 30 mai 2016 ;

Article 30

de charger le Service Signalisation de prévoir :

les interdictions de circulation le 20 mai 2016 de 16h30 jusqu'à 21h au coin de la rue de l'Avenir et de la rue du Chien Vert afin d'organiser le vernissage de l'exposition « Face(s) »

les interdictions de stationner devant l'entrée la MCCS du côté de la chaussée de Merchtem et la rue Mommaerts, du 17 mai au 30 mai 2016 afin de faciliter l'organisation logistique des festivités

la livraison de 20 barrières Nadar devant les entrées de la MCCS (chaussée de Merchtem et rue Mommaerts) et dans la cour intérieure ;

Article 31

de charger le Service Cultures de commander les services de 4 stewards du Vaartkapoen vzw afin d'assurer la sécurité des lieux et des personnes, lors de la soirée du 28 mai 2016 entre 19h et 01h00 et ce, pour un budget estimé à 280,00€ ;

Article 32

de charger deux gardiens de la paix afin d'assurer la prévention et la sécurité pour les dates suivantes :

le 20 mai entre 11h et 13h lors de la conférence de presse au coin de la rue Chien Vert et de la rue de l'Avenir ainsi que de 17h à 21h lors du vernissage de l'exposition « Face(s) »

le 27 mai entre 18h et 21h (vernissage exposition)

le 28 mai entre 12h et 01h00 (soirée dansante) ;

Article 33

de charger le Service Cultures – MCCA d'inviter des commerçants et associations à s'installer dans la cour intérieure et devant l'entrée de la MCCA rue Mommaerts 4 pour la soirée festive du 28 mai 2016 entre 19h et 23h et d'effectuer les démarches en vue de l'obtention d'autorisation de vente de nourriture sur l'espace public ;

Article 34

de charger le Service Cultures de prévoir la location de matériel technique pour les spectacles, animations et expositions, pour un montant de 2.450,00 € ;

Article 35

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26 %, Contrats de quartier 6% ;

Article 36

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 22.185,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 11 MAI 2016**

OBJET : 012/11.05.2016/B/0021 - Département Finances - Economat - Leasing avec option d'achat de méthodes d'apprentissage pour les écoles primaires néerlandophones - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'accepter l'offre de la firme Uitgeverij Zwijsen (TVA 0451.552.717), Nassaustraet, 37-41 à 2000 Antwerpen.

Article 2

de réserver la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, et au budget des exercices suivants, article 7222/124/02. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal

OBJET : 012/11.05.2016/B/0079 - Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructure - Marchés Publics – Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 – Approbation de l'avis de marché, du mode de passation et de l'estimation de la dépense – CC16.009.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission d'architecte-auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 ;

Article 2

D'approuver la dépense globale pour les honoraires estimée à 1.200.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi) ;

Article 3

De réserver cette dépense à l'art. 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par des fonds d'emprunt ;

Article 4

De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 17 MAI 2016**

OBJET : 012/17.05.2016/B/0054 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Stages d'été 2016 du 4 au 15 juillet 2016 à la MCCS, à la WAQ et à la Salle Polyvalente St Remi/JES - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1 - accord de principe

d'organiser des stages d'été 2016, sur le thème des « point(s) de vue(s) » du lundi 04 juillet au vendredi 15 juillet 2016; entre 8h30 et 17h30, dans les locaux du Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale ainsi qu'à la WAQ, dans les locaux de La Raffinerie/Charleroi Danses, à la Salle Polyvalente St Remi/JES et au CCM ;  
de développer un partenariat avec Salle Polyvalente St Remi/JES dans le cadre du Contrat de quartier « Autour de Léopold », afin d'y proposer des stages pour enfants du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet 2016 pour un public-cible de 30 enfants entre 3 et 9 ans ;  
d'élaborer la Convention collaboration et de partenariat avec WAQ, Charleroi Danses, Salle Polyvalente St Remi/JES et CCM ;

Article 2 - désignation prestataires

de désigner les artistes-animateurs ou associations (et assimilés) pour un montant global estimé à 14.200,00 € tous frais compris ;  
d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

article 3 - engagement de la dépense

1)d'engager des étudiants pour un coût global estimé à 7.000, 00 € en collaboration avec le Service GRH ;  
2)d'acheter et/ou louer du matériel divers pour un montant maximum s'élevant à 1.820,00 € ;  
3)d'acheter des collations et de la nourriture et passer les demandes via le Service Economat, pour un montant maximum de 1.120,00 €  
de développer un partenariat avec WAQ dans le cadre du Contrat de quartier « Petite Senne », afin d'y proposer des stages pour enfants du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet 2016 pour un public-cible de 30 enfants entre 3 et 9 ans ;  
D'engager les dépenses estimées à un montant global de 24.140,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016.

De couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir PGV 20 %, Cocof 40 %, CFWB 10 %, Contrats de quartier 30 % ;

Article 4 - demande de collaboration des services communaux

1)de demander au Service Communication culturelle de créer et à diffuser des dépliants et affichettes de promotion des stages à la MCCS, à la WAQ et à la Salle Polyvalente St Remi/JES  
2)de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels  
3)de contracter les polices d'assurances nécessaires aux fins de couvrir les participants, les animateurs et encadrants à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'à l'extérieur en collaboration avec le Service Contentieux

article 5 - autorisation prestations supplémentaires du personnel communal néant

OBJET : 012/17.05.2016/B/0064 - Département Infrastructures et Développement urbain – Achat de pavillons sanitaires pour l'école 01« Rose des Vents » sise rue des Quatre Vents 71, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Approbation du Cahier Spécial des charges et du mode de passation du marché.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver l'achat de pavillons sanitaires temporaires pour l'école 01 « Rose des Vents »,

sisse 71, rue des Quatre Vents à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2

De prendre connaissance, d'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public ;

Article 3

De lancer un marché public de fournitures par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26, §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4

De communiquer cette délibération au Conseil communal lors de sa plus prochaine séance, conformément à l'article 234, alinéa 3 de la Nouvelle Loi communale.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 23 MAI 2016**

**OBJET : 012/23.05.2016/B/0040 - Département Finances- Economat - Achat de matériel d'exploitation pour Bergendal - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.**

Le Collège a décidé

Article 1 :

d'approuver la description technique N° 2016/597 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour Bergendal", établis par le service de l'Economat.

Le montant estimé s'élève à 1.487,60 EUR hors TVA ou 1.800,00 EUR, TVA comprise.

Article 2 :

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 :

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Schafer Shop, Excelsiorlaan 14 à 1930 Zaventem
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem
- Kaiser & Kraft, E. mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem.

Article 4 :

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 juin 2016.

Article 5 :

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6 :

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

**OBJET : 012/23.05.2016/B/0041- Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les agents constatateurs de la cellule Environnement/Incivilités - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale**

Le Collège a décidé

Article 1 :

d'approuver la description technique N° 2016/600 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements pour les agents constatateurs de la cellule Environnement/Incivilités", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.322,31 EUR hors TVA ou 1.600,00 EUR, TVA comprise.

Article 2 :

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 :

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- P. C. P., Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles
- A. S. Adventure, Smallandlaan, 9 à 2660 Hoboken
- Men' N Co sprl, Rue Du Warichet 9 à 1360 Perwez.

Article 4 :

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 juin 2016.

<p><u>Article 5 :</u> d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8750/124/05</p>
<p><u>OBJET : 012/23.05.2016/B/0041- Département Finances - Economat - Exhumation de dépouilles mortelles - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1er</u> d'approuver la description technique N° 2016/599 et le montant estimé du marché "Exhumation de dépouilles mortelles", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 EUR hors TVA ou 15.000,00 EUR, TVA comprise.</p> <p><u>Article 2</u> de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.</p> <p><u>Article 3</u> de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée : - NAUWELAERTS BVBA, Vaatjesstraat 30A à 2580 Putte - A.A.G. NYS BVBA, Zandbergen 3 à 2480 Dessel - Buytaert, Hogenakkerhoekstraat, 3 à 9150 Kruibeke.</p> <p><u>Article 4</u> de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 juin 2016.</p> <p><u>Article 5</u> d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8780/124/06.</p>
<p><b><u>SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 02 JUIN 2016</u></b></p>
<p><u>OBJET : 012/02.06.2016/B/0050 - Département Finances - Economat - Achat de bulbes, de chrysanthèmes et de plantes pour le service Plantations - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1er</u> d'approuver la description technique N° 2016/603 et le montant estimé du marché "Achat de bulbes, de chrysanthèmes et de plantes pour le service Plantations", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 5.800,00 EUR TVAC.</p> <p><u>Article 2</u> de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.</p> <p><u>Article 3</u> de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée : - Vplant, Bruggestraat, 269 à 8770 Ingelmunster - Alkemade LTJ, Stenenmolenstraat 59 à 2800 Mechelen - De Neef tuinbouw, Steenweg op Dendermonde, 1a à 1745 Opwijk - Dataflor, Klokhofstraat, 12 à 8980 Beselare - Floralux, Meensesteenweg 22 à 8890 Dadizele - F.L.E.U.R., Proostdiestraat 17 à 8980 Beselare - Van Pelt Boom en Rosenkwekerijen, Lierbaan, 194/A à 2580 Putte - Arbor, Provinciebaan, 85 à 2235 Houtvenne-Hulsthout - Boot en Co Boomkwekerijen, Sparrenweg 8 à 3140 Keerbergen - Mortier, Zuidlaan, 201 à 9230 Wetteren</p> <p><u>Article 4</u> de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 juin 2016.</p> <p><u>Article 5</u> d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 : 5.100,00 EUR TVAC à l'article 7660/124/02 700,00 EUR TVAC à l'article 9220/125/02</p>

OBJET : 012/02.06.2016/B/0051 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles francophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/602 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour les écoles francophones", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 3.223,14 EUR hors TVA ou 3.900,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Sportibel, avenue Hugo Van der Goes, 140 à 1160 Bruxelles
- Adec Sport, Waaslandlaan 8 A4 à 9160 Lokeren
- Janssen - Fritsen, Klaverbladstraat, 2 à 3560 Lummen.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 juin 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/02.06.2016/B/0052 : Département Finances - Economat - Achat de matériel didactique 2016-2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/595 et le montant estimé du marché "Achat de matériel didactique 2016-2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 EUR hors TVA ou 30.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Bricolux, Parc Industriel, 2 à 6900 Marche-en-Famenne
- De Neef, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse
- Marsival, Ter Mote 5 à 9850 Nevele
- Etablissements Frederix, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest
- Uitgeverij De Boeck, Belpairestraat 20 bus 3 à 2600 Berchem
- Au Gai Savoir, rue de la Station 60 à 6043 Ransart
- Uitgeverij Altiora Averbode, Abdijstraat, 1 à 3271 Averbode.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 juin 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles

7222/124/02 : 3.900,00 EUR TVAC

7223/124/02 : 26.100,00 EUR TVAC

OBJET : 02.06.2016/B/0053 - Département Finances - Economat - Achat de terreau et d'engrais - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : Terreau à semer et terreau pour géraniums: Agro Technics, Sanac, Van Israel

et F.L.E.U.R.

\* Lot 2 : Engrais: Agro Technics et Sanac.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution pour ce marché, rédigée par le service des Plantations.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : Terreau à semer et terreau pour géraniums: Agro Technics, N° TVA 0207.366.501, Eikstraat, 48 à 1673 Pepingen (Beert), pour le montant d'offre contrôlé de 4.290,10 EUR hors TVA ou 5.191,02 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 : Engrais: Agro Technics, N° TVA 0207.366.501, Eikstraat, 48 à 1673 Pepingen (Beert), pour le montant d'offre contrôlé de 168,00 EUR hors TVA ou 178,08 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7660/124/02.

OBJET : 02.06.2016/B/0055: Département Finances - Economat - Nettoyage de vitres et châssis des bâtiments communaux. Année 2016 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer l'offre de Bodywash comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Nettoyage des vitres et châssis des bâtiments communaux. Année 2016" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Bodywash, N° TVA 0438.397.438, Chaussée de Wemmel, 41 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 16.514,00 EUR hors TVA ou 19.981,94 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles :

1040/125/06 : 3.736,48 EUR TVAC

1370/125/06 : 72,60 EUR TVAC

7220/125/06 : 11.980,21 EUR TVAC

7340/125/06 : 860,31 EUR TVAC

7610/125/06 : 60,50 EUR TVAC

7620/125/06 : 363,00 EUR TVAC

7624/125/06 : 827,64 EUR TVAC

7625/125/48 : 314,60 EUR TVAC

7626/125/06 : 459,80 EUR TVAC

7660/125/06 : 72,60 EUR TVAC

7670/125/06 : 255,31 EUR TVAC

8440/125/06 : 629,20 EUR TVAC

8710/125/06 : 133,10 EUR TVAC

8780/125/06 : 48,40 EUR TVAC

9220/125/06 : 168,19 EUR TVAC

## SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 06 JUIN 2016

OBJET : 012/06.06.2016/B/0006 - Département Services généraux et Démographie Economie - Classes moyennes - Emploi – Marché de Noël 2016 – Location de 40 chalets - Désignation

Le Collège a décidé

### Article 1 :

d'accepter l'offre de la firme BAKA Chalets, Wijngaardveld 44, Industriezone Noord IV en V, 9300 Aalst, pour la location de 40 chalets en bois, conforme à la description technique établie par le service Economie-Classes moyennes, et de charger cette entreprise de ce marché de services pour le Marché de Noël 2016 qui se tiendra dans les cours du Château du Karreveld les vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 décembre 2016 ;

### Article 2 :

d'engager la dépense de 23.800€, TVA comprise, en l'imputant pour 11.900€ à l'article 5200/124/48 du budget ordinaire de 2016 du service Economie-Classes moyennes et pour 11.900€ à l'article 7620/123/48 du service de la Culture française du même budget ;

OBJET : 012/06.06.2016/B/0020 - Département Finances - Economat - Achat de livres classiques pour les écoles néerlandophones 2016-2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

### Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Standaard Boekhandel et De Meridiaan pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

### Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Livres classiques): De Meridiaan et Standaard Boekhandel

\* Lot 2 (Livres classiques): De Meridiaan et Standaard Boekhandel

\* Lot 3 (Livres classiques): De Meridiaan et Standaard Boekhandel.

### Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

### Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

### Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Livres classiques): De Meridiaan, N° TVA 0460.203.038, Binnenhof, 1 à 8930 Menen, pour le montant d'offre contrôlé de 748,58 EUR TVAC

\* Lot 2 (Livres classiques): De Meridiaan, N° TVA 0460.203.038, Binnenhof, 1 à 8930 Menen, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 38.369,99 EUR TVAC

\* Lot 3 (Livres classiques): De Meridiaan, N° TVA 0460.203.038, Binnenhof, 1 à 8930 Menen, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 4.494,62 EUR TVAC

### Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7222/124/02.

OBJET : 012/06.06.2016/B/0021 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour divers services communaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

### Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/606 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour divers services communaux", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 19.338,85 EUR hors TVA ou 23.400,00 EUR, TVA comprise.

### Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

### Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles
- Schafer Shop, Excelsiorlaan 14 à 1930 Zaventem
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertsiaan, 20 à 1831 Diegem
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Facq, Leuvensesteenweg 561 à 1930 zaventem
- Moyson Afterprint, rue Berthelot, 163 à 1190 Bruxelles
- Best-Matic, Blarenbergiaan 21 à 2800 Mechelen
- Colorpa sprl, Pastoriestraat 3 à 1860 Meise
- AEG Belgium, Quai de Biestebroeck 300 à 1070 Bruxelles
- Mobicom, Ninoofsesteenweg 115 à 1700 Dilbeek
- Capitani, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles
- Techno - Buro, rue d'Assaut, 11 à 1000 Bruxelles
- SOCIETE COMMERCIALE SOVAC NV, Victor Marchandstraat 17 à 3090 Overijse
- Fotoguy, rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles
- Bert Foto Vidéo, rue de l'Eglise, 152 à 1150 Bruxelles

### Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 27 juin 2016.

### Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

### Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/06.06.2016/B/0022 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service de la Propreté publique - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

### Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/604 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service de la Propreté publique", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 84.958,67 EUR hors TVA ou 102.799,99 EUR, 21% TVA comprise.

### Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

### Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Glutton, Zoning d'Anton - rue de l'Ile Dossai 9 à 5300 Andenne
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Glasdon, Da Vinci laan, 9 bus E6 à 1935 Zaventem
- Traffimex, Bld. Edmond Machtens 151 bte 14 à 1080 Bruxelles
- Mosbenelux, Rue d'Atrive, 5 à 4280 Hannut

### Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 juin 2016.

### Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

### Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/06.06.2016/B/0023 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/605 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 38.429,75 EUR hors TVA ou 46.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Vanhie, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise
- Pierre Genin sa, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville
- Tuinbouwmachines Théo Vaeremans, Kezeweide, 72 à 1730 Mollem
- Heylens, Essenestraat, 18 - I.Z. II à 1740 Ternat
- Thomas BVBA, Brusselsesteenweg, 144 à 1785 Merchtem
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Van Den Bossche, Ninoofsesteenweg, 142 à 1750 Lennik
- BC Motor, Chaussée de Mons, 206 à 1070 Bruxelles
- Quickly, Nieuwstraat, 137 à 1730 Asse
- Delvan, Koeveidestraat, 60 à 1785 Merchtem
- Lenaerts - Blommaerts, Jan de Malschelaan 9 à 9140 Temse

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 juin 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

Le Collège approuve le point à l'unanimité.

OBJET : 012/06.06.2016/B/0024 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier scolaire - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Buro Shop, Alvan, Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Baert, Manutan - Overtoom, A-Z Office et Bureaudeco pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (mobilier scolaire): Manutan - Overtoom (L'offre est incomplète), Bureaudeco (L'offre est irrégulière.) et Cammaert - Ouest collectivités - Wesco (L'offre est irrégulière.)
- \* Lot 2 (Mobilier de bureau): Manutan - Overtoom (L'offre est incomplète), A-Z Office (L'offre est irrégulière.) et Baert (L'offre est irrégulière.)
- \* Lot 4 (Bancs): Alvan (L'offre est irrégulière.) et Baert (L'offre est irrégulière.)
- \* Lot 6 (Divers): Manutan - Overtoom (L'offre est irrégulière.)
- \* Lot 7 (Mobilier scolaire): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco (L'offre est irrégulière.) et Baert (L'offre est irrégulière.)
- \* Lot 9 (Mobilier de rangement): Bureaudeco (L'offre est irrégulière.)
- \* Lot 11 (Mobilier): Manutan - Overtoom (L'offre est irrégulière.) et A-Z Office (L'offre

est irrégulière.).

#### Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (mobilier scolaire): Alvan, Buro Shop et Baert
- \* Lot 2 (Mobilier de bureau): Alvan et Buro Shop
- \* Lot 3 (Couchettes): Alvan, Bureaudeco, Buro Shop, Cammaert - Ouest collectivités - Wesco et Baert
- \* Lot 4 (Bancs): Buro Shop
- \* Lot 5 (Mobilier spécifique): Bureaudeco, Buro Shop et Baert
- \* Lot 6 (Divers): Alvan et A-Z Office
- \* Lot 7 (Mobilier scolaire): Alvan et Buro Shop
- \* Lot 8 (Tapis): Alvan, Bureaudeco et Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 9 (Mobilier de rangement): Alvan et Buro Shop
- \* Lot 10 (Mobilier de bureau): Manutan - Overtoom, Alvan, A-Z Office et Buro Shop
- \* Lot 11 (Mobilier): Alvan et Buro Shop.

#### Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

#### Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (mobilier scolaire): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 13.662,85 EUR hors TVA ou 16.532,05 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 (Mobilier de bureau): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 11.047,00 EUR hors TVA ou 13.366,87 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 (Couchettes): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 2.238,80 EUR hors TVA ou 2.708,95 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 4 (Bancs): Buro Shop, N° TVA 0872.794.023, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé de 7.970,75 EUR hors TVA ou 9.644,61 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 5 (Mobilier spécifique): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 1.940,00 EUR hors TVA ou 2.347,40 EUR, TVA comprise
- \* Lot 6 (Divers): A-Z Office, N° TVA 0448.877.594, Rouge-Thier, 16 à 4920 Aywaille, pour le montant d'offre contrôlé de 3.676,00 EUR hors TVA ou 4.447,96 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 7 (Mobilier scolaire): Buro Shop, N° TVA 0872.794.023, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé de 15.546,65 EUR hors TVA ou 18.811,45 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 8 (Tapis): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 105,00 EUR hors TVA ou 127,05 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 9 (Mobilier de rangement): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 534,50 EUR hors TVA ou 646,75 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 10 (Mobilier de bureau): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 3.561,50 EUR hors TVA ou 4.309,42 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 11 (Mobilier): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 7.505,80 EUR hors TVA ou 9.082,02 EUR, 21% TVA comprise.

#### Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/741/51 :

Alvan : 46.773,11 EUR TVAC  
Buro Shop : 28.456.06 EUR TVAC  
Baert : 2.347,40 EUR TVAC  
A-Z Office : 4.447,96 EUR TVAC

Article 8

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par des fonds d'emprunt..

OBJET : 012/06.06.2016/B/0025: Département Finances - Economat - Excursion d'un jour pour les personnes du 3ème âge - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/601 et le montant estimé du marché "Excursion d'un jour pour les personnes du 3ème âge", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 34.500,00 EUR TVAC.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Autocars De Turck, Rijtestraat, 8 à 9506 Geraardsbergen
- A. P. J. Cars, Avenue du Pont de Luttre, 117 à 1190 Bruxelles
- Cars Renard Travel, Chaussée de Gand, 1254 à 1082 Bruxelles
- Zuun Cars bvba, F. Coevoetstraat, 12 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw
- New Resto, Route du Lion, 367 à 1410 Waterloo
- Wellington et Bivouac de l'Empereur, Route du Lion, 315 à 1410 Waterloo
- La Saline, Chaussée de Charleroi, 16 à 1380 Plancenoit-Lasne.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 juin 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8340/124/48.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 13 JUIN 2016**

OBJET : 012/13.06.2016/B/0044 - Département Finances - Economat - Achat d'un audiomètre pour le centre de Promotion de la Santé à l'Ecole - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/610 et le montant estimé du marché "Achat d'un audiomètre pour le centre de Promotion de la Santé à l'Ecole", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.322,31 EUR hors TVA ou 1.600,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Arseus Hospital, Rijksweg, 10 à 2880 Bornem
- Veranneman, Galerie Ravenstein, 37 à 1000 Bruxelles
- Laperre, Stationsstraat, 22 à 1702 Groot-Bijgaarden

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 juin 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt. La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/13.06.2016/B/0045 Département Finances - Economat - Achat de GSM - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/609 et le montant estimé du marché "Achat de GSM", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 991,74 EUR hors TVA ou 1.200,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Maitel (La Maison du Téléphone), Chaussée de Waterloo, 843 à 1180 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 27 juin 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 1040/742/54.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt. La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/13.06.2016/B/0046 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de dessin et des arts visuels - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/611 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de dessin et des arts visuels", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 13.223,14 EUR hors TVA ou 16.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles
- Mpro, Avenue du Port, 67 à 1000 Bruxelles
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles
- Studio Francine, Bld. du Jardin Botanique, 41 à 1000 Bruxelles
- Studio Technic, Place Masui, 3 à 1030 Bruxelles
- Fotoguy, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles
- Argilières-Hins, Les Masuis, 53 à 5620 Saint-Aubain
- Servix & Partners, Kontichsesteenweg, 41 à 2630 Aartselaar
- Art & Craft Media, Brugsesteenweg 466 à 9030 Mariakerke.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 6 juillet 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt. La présente

délibération sera transmise au Conseil communal pour information. Le Collège approuve le point à l'unanimité.

OBJET : 012/ 13.06.2016/B/0115 Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble mixte répondant au standard passif comprenant un hall omnisport, une salle de boxe et salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement de concierge situé quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés ainsi que l'avis de marché en vue de la construction d'un immeuble mixte répondant au standard passif comprenant un hall omnisport, une salle de boxe et une salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement de concierge sis quai des Charbonnages 86, 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver la dépense estimée à 6.772.701,00 EUR HTVA, soit 8.194.968,21 EUR TVAC (tva 21%) et de financer la dépense par le subside CQD pour un montant de 1.553.164,42 EUR, par le subside FEDER pour un montant de 786.363 EUR, par le subside Greenfield pour un montant de 45.759,78 EUR, par le subside BELIRIS d'un montant de 3.125.000 EUR, par le subside PGV 2016 pour un montant de 370.200 EUR, par le subside PPIIS pour un montant de 1.634.266,08 EUR ainsi que par fonds d'emprunt pour un montant de 680.214,93 EUR.

Article 3 :

De recourir à la procédure de l'adjudication ouverte.

Une copie de la présente délibération ainsi que des pièces annexes sera transmise aux autorités de Tutelle générale et subsidiante, B4 et B6. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

OBJET : 012/ 13.06.2016/B/0117 : Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier durable Petite Senne - Projet 8.C Communication / Participation - Contrat de Quartier durable Autour de Léopold II - FEDER - Marché de service - Approbation de la fiche technique "16.006 - B40 - EJ - Graphisme".

Le Collège a décidé

Article 1 :

De prendre connaissance de la fiche technique "16.006 - B40 - EJ - Graphisme" et de l'approuver;

Article 2 :

De lancer un marché de service par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26, §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006, dont le budget est estimé à maximum 22.000,00 EUR HTVA sur 3 années, et de contacter les bureaux de graphisme suivants:

- Atelier Per Twee
- Big trees - visuele communicatie west
- Something Els

Article 3 :

D'approuver le mode de financement de cette dépense, à savoir à 100% via les subsides octroyés dans le cadre des Contrats de quartier durables Petite Senne et Autour de Léopold II et du FEDER. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal

OBJET : 012/ 13.06.2016/B/0118 : Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatifs à la construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103 - Approbation du dossier d'adjudication et ses annexes - CC16.006.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges, le métré et le projet d'avis de marché établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2 :

D'approuver les plans établis à cet effet par l'auteur de projet ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 2.694.283,71 EUR HTVA (TVA 21% soit 565.799,58 EUR) soit 3.260.083,29 EUR TVAC ;

Article 4 :

De couvrir la dépense estimée à 3.400.000,00 EUR TVAC (montant arrondi) par les subsides octroyés par la Direction des Infrastructures Culturelles pour un montant de 894.788,51 EUR TVAC et le solde par fonds d'emprunt ;

Article 5 :

De recourir à la procédure de l'adjudication ouverte.

Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

OBJET : 012/ 13.06.2016/B/119 : Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif au renouvellement des installations techniques des vestiaires existants entre les terrains 1 et 2 du complexe sportif du Sippelberg - Approbation du dossier d'adjudication et ses annexes - CC16.012.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis par le département Infrastructures et Développement Urbain pour le renouvellement des installations techniques des vestiaires existants entre les terrains 1 et 2 du complexe sportif du Sippelberg ;

Article 2 :

D'approuver le projet d'avis de marché établi à cet effet par le service des Marchés Publics ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 384.297,52 EUR HTVA (TVA 21% soit 80.702,48 EUR), soit 465.000,00 EUR TVAC (montant arrondi);

Article 4 :

De couvrir la dépense par fonds d'emprunt;

Article 5 :

De recourir à la procédure d'adjudication ouverte.

Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

OBJET : 012/ 13.06.2016/B/120 : Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la rénovation des vestiaires existants entre les terrains 1 et 2 du complexe sportif du Sippelberg - Approbation du dossier d'adjudication et ses annexes - CC16.011.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis par le département Infrastructures et Développement Urbain pour le marché de travaux relatif à la rénovation des vestiaires existants entre les terrains 1 et 2 du complexe sportif du Sippelberg ;

Article 2 :

D'approuver le projet d'avis de marché établi à cet effet par le service des Marchés Publics ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 435.000,00 EUR HTVA (TVA 21% soit 91.350,00 EUR), soit 530.000,00 EUR TVAC (montant arrondi);

Article 4 :

De couvrir la dépense par fonds d'emprunt;

<p><u>Article 5 :</u> De recourir à la procédure d'adjudication ouverte. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.</p>
<p><u>OBJET : 012/ 13.06.2016/B/122 : Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage sur le terrain de football C du stade Edmond Machtens - Approbation du dossier d'adjudication et ses annexes - CC16.017.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le cahier spécial des charges, le métré et les plans établis dans le cadre du placement d'un nouvel éclairage sur le terrain de football C du stade Edmond Machtens</p> <p><u>Article 2 :</u> D'approuver le projet d'avis de marché établi à cet effet par le service des Marchés publics ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'approuver la dépense globale estimée à 206.611,57 EUR HTVA (TVA 21% soit 43.388,43 EUR), soit 250.000,00 EUR TVAC (montant arrondi);</p> <p><u>Article 4 :</u> De couvrir la dépense par fonds d'emprunt;</p> <p><u>Article 5 :</u> De recourir à la procédure de l'adjudication ouverte. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.</p>
<p><u>OBJET : 012/13.06.2016/B/0136 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (peintures, revêtements de sol, ...) dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek- Saint-Jean - Projet.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le projet relatif aux travaux divers de rafraîchissement (peinture, revêtements de sol, ...) à effectuer dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean ;</p> <p><u>Article 2 :</u> D'approuver le cahier spécial des charges, le métré et l'avis de marché établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'approuver la dépense globale estimée à 268.595,00HTVA ou 325.000 EUR TVAC (21% TVA = 56.405, 00 EUR) ;</p> <p><u>Article 4 :</u> De réserver cette dépense à l'art. 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunts ;</p> <p><u>Article 5 :</u> De recourir à la procédure négociée directe avec publicité. La présente décision sera transmise à l'autorité de tutelle conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative des communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.</p>
<p><u>OBJET : 012/13.06.2016/B/0141 - Receveur Communal - Recette communale - Marché de services pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2016 et antérieurs – Cahier spécial des charges.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> d'approuver le cahier spécial des charges pour le marché de services relatif à la conclusion d'emprunts pour le financement du service extraordinaire de l'exercice 2016 et antérieurs.</p> <p><u>Article 2 :</u> d'approuver la dépense globale du marché estimée à 38.149.100 euros .</p> <p><u>Article 3 :</u> de recourir à la procédure négociée européenne avec publicité, en consultant au minimum 3</p>

et au maximum 10 prestataires de services.

Article 4 :

de fixer les critères de sélection qualitative comme suit :

- délivrance de la preuve que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- capacité technique du soumissionnaire qui sera évaluée en fonction de son savoir-faire, de son efficacité, de son expérience et de sa fiabilité. A cet effet, les candidats doivent démontrer cette capacité technique en décrivant dans un document de format A4 de 8 pages au maximum, les mesures prises pour s'assurer de la qualité de l'exécution du marché. Ce document sera signé et annexé à l'offre.

La présente délibération est soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle.

Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 20 JUIN 2016**

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0045 - Département Finances - Economat - Achat de conteneurs et de poubelles pour la Propreté publique - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/617 et le montant estimé du marché "Achat de conteneurs et de poubelles pour la Propreté publique", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 EUR hors TVA ou 14.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Glasdon, Da Vinci laan, 9 bus E6 à 1935 Zaventem
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Technicas, Kruisveld, 30 à 1840 Londerzeel
- Waf NV, Burchtstraat, 200 à 9150 Kruibeke
- Socome SPRL, Rue De La Marbrerie 14, Bte B à 5563 Hour (Houyet)

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 juillet 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0046 : Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques 2016-2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Marsival et Baert comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de fournitures classiques 2016-2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Marsival, N° TVA 0418.437.214, Ter Mote 5 à 9850 Nevele, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 5.831,50 EUR hors TVA

ou 7.056,12 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7222/124/02.

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0047 : Département Finances - Economat - Achat de livres pour la bibliothèque De Boekenmolen - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Standaard Boekhandel, Internationaal Literatuurhuis Passa Porta et Pardoos - Kinderboekhandel comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de livres pour la bibliothèque De Boekenmolen" aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit :

\* Livres pour les adultes: Internationaal Literatuurhuis Passa Porta, N° TVA 0871.759.190, Antoine Dansaertstraat, 46 à 1000 Brussel, pour une réduction de 25% sur les prix officiels.

\* Livres pour la jeunesse: Pardoos - Kinderboekhandel, N° TVA 0867.020.840, Egide Walschaertsstraat, 22 C/D à 2800 Mechelen, pour une réduction de 23% sur les prix officiels.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles Internationaal Literatuurhuis Passa Porta

7671/124/02 : 6.000,00 EUR TVAC

Pardoos – Kinderboekhandel

7671/124/02 : 6.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0048 : Département Finances - Economat - Achat de livres pour les bibliothèques communales francophones - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les adultes): Librairie le Rat Conteur, Librairie UOPC et Tropismes

\* Lot 2 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les jeunes): Librairie le Rat Conteur, Librairie UOPC et Tropismes

\* Lot 3 (livres et autres documents (y compris les livres audios) dits de fiction pour les adultes): Librairie le Rat Conteur, Librairie UOPC et Tropismes

\* Lot 4 (livres et autres documents dits de fiction pour les jeunes et les tout-petits (de 0 à 3ans)): Librairie le Rat Conteur, Librairie UOPC et Tropismes.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par la bibliothécaire-dirigeante.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit

\* Lot 1 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les adultes): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 21% sur les prix officiels

\* Lot 2 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les jeunes): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 21% sur les prix officiels

\* Lot 3 (livres et autres documents (y compris les livres audios) dits de fiction pour les

adultes): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 21% sur les prix officiels

\* Lot 4 (livres et autres documents dits de fiction pour les jeunes et les tout-petits (de 0 à 3ans)): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 21% sur les prix officiels

Article 5

d'engager la dépense de 14.500,00 EUR TVAC au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 7670/124/02.

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0049 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service du Cimetière - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/615 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service du Cimetière", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 23.553,71 EUR hors TVA ou 28.499,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Vanhie, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise
- Pierre Genin sa, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville
- Devis-Depireux, Rue Jules Besme, 142 à 1081 Bruxelles
- West-Decor, Ter Donkt, 40 à 8540 Deerlijk
- Heylens, Essenestraat, 18 - I.Z. II à 1740 Ternat
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Mpro, Avenue du Port, 67 à 1000 Bruxelles
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles
- Van den Bossche Tuinmachines, Ninoofsesteenweg, 142 à 1750 Lennik
- Dewandeler, Rue de la Gaité, 97-99 à 1070 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 juillet 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0050 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service Garage – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/616 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service Garage", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 4.958,67 EUR hors TVA ou 5.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- BC Motor, Chaussée de Mons, 206 à 1070 Bruxelles
- Degeco, avenue de l'Optimisme, 15 à 1140 Bruxelles
- Auto M&M, Rue Picard, 58-60 à 1080 Bruxelles
- Auto Pièces Nas SPRL, Rue Vanderstaeten 2B à 1080 Bruxelles
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Super Stock Dupont NV, Victor Van Paepeghemstraat 32 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 juillet 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0072 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Infrastructures et Développement urbain – Fourniture de mobilier pour les bureaux de la  
division Démographie de la commune de Molenbeek-Saint-Jean – Approbation du cahier  
spécial des charges, clauses techniques modifiées et de l'avis de marché rectificatif.

Le Collège a décidé

Article unique :

D'approuver le cahier spécial des charges, clauses techniques, modifié ainsi que l'avis de marché rectificatif.

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0073 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif au remplacement de  
dalles structurelles en béton précontraint dans le sous-sol à l'avenue Jean Dubrucq, 224 -  
Approbation des conditions du marché - CE16.087.

Le Collège a décidé

Article 1

prend connaissance que l'assurance de la Commune intervient dans les frais du remplacement des dalles structurelles en béton précontraint;

Article 2

d'approuver le cahier spécial des charges ainsi que le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 3

d'approuver la dépense globale estimée à 57.717,39 EUR hors TVA (TVA 21% soit 12.120,65 EUR), soit 69.838,04 EUR TVA comprise;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 5

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 6

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal

OBJET : 012/ 20.06.2016/B/0090 : Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière - Propriétés Communales - Reconnaissance d'état du sol (Etude détaillée et de  
risque) sur la parcelle 708 N 2 sise rue des 4 vents, 25-25B à 1080 Bruxelles - Désignation.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des propriétés communales ;

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de la SPRL AB ECOGLOBE;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif au marché de service en vue de la reconnaissance de l'état du sol (Etudes détaillée et de risque) sur la parcelle 708\_N\_2 sise rue des 4 vents, 25- 25B à 1080 Bruxelles à la SPRL AB ECOGLOBE - (TVA : BE 0833.310.172) – pour un montant de 12.737,82 EUR HTVA ou 15.412,76 EUR TVAC (21% 2.674,94 EUR) ;

Article 4 :

D'imputer la dépense globale estimée à 13.000 EUR HTVA, soit 15.730 EUR TVAC (21 % TVA 2.730 EUR) à l'article 9220/123/20 du budget ordinaire de l'exercice 2016.

## SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 27 JUIN 2016

OBJET : 012/27.06.2016/B/0041 - Département Finances - Economat - Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

### Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/618 et le montant estimé du marché "Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 3.719,01 EUR hors TVA ou 4.500,00 EUR, TVA comprise.

### Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

### Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles

### Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 15 juillet 2016.

### Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

### Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/27.06.2016/B/0042 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour Bergendal - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

### Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Manutan - Overtoom et Kaiser & Kraft pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

### Article 2

de ne pas considérer l'offre de Kaiser & Kraft comme complète et régulière

### Article 3

de considérer l'offre de Manutan - Overtoom comme complète et régulière.

### Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

### Article 5

d'attribuer le marché "Achat de matériel d'exploitation pour Bergendal" au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière unique, soit Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 1.527,00 EUR hors TVA ou 1.847,67 EUR, TVA comprise.

### Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

### Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/27.06.2016/B/0043 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les crèches communales - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

### Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/612 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour les crèches communales", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 8.264,46 EUR hors TVA ou 10.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 4

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/27.06.2016/B/0044 : Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les agents constatateurs de la cellule Environnement/Incivilités - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner le soumissionnaire P. C. P. pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de considérer l'offre de P. C. P. comme complète et régulière.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de vêtements pour les agents constatateurs de la cellule Environnement/Incivilités" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offres contrôlées de 968,50 EUR hors TVA ou 1.171,89 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8750/124/05.

OBJET : 012/27.06.2016/B/0089 : Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructures et Développement urbain – Achat de pavillons sanitaires pour l'école 01« Rose des Vents » sise rue des Quatre Vents 71, à 1080 Molenbeek-Saint- Jean – Procédure négociée sans publicité – Attribution du marché de fournitures

Le Collège a décidé

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse de l'offre établi par le Département Infrastructures et Développement urbain pour la fourniture de pavillons sanitaires de l'école 01 « Rose des Vents » sise rue des Quatre Vents 71, à 1080 Molenbeek-Saint- Jean, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de désigner et de passer commande à la firme Hahbo, Stokerijstraat 79, 2110 Wijnegem (TVA : BE 0452.378.009) pour la fourniture de pavillons sanitaires de l'école 01« Rose des Vents » sise rue des Quatre Vents 71 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean pour un montant total de 19.100,00 EUR hors TVA, soit 23.111,00 EUR TVA comprise;

Article 3

D'engager la dépense de 25.000,00 EUR à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 au nom de Hahbo;

Article 4:

De faire approuver le mode de financement de la présente dépense par le Conseil communal, à savoir par fonds d'emprunt.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 04 JUILLET 2016**

OBJET : 012/04.07.2016/B/0031 - Département Finances - Economat - Achat de GSM et de téléphones sans fil - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er :

de considérer l'offre de Maitel (La Maison du Téléphone) comme complète et régulière.

Article 2 :

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Achat de GSM et de téléphones sans fil" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Maitel (La Maison du Téléphone), N° TVA 0424.559.595, Chaussée de Waterloo, 843 à 1180 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 905,73 EUR hors TVA ou 1.095,93 EUR, TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 1040/742/54.

Article 5

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/04.07.2016/B/0032 : Département Finances - Economat - Achat de bulbes, de chrysanthèmes et de plantes pour le service Plantations - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : Bulbes: Alkemade LTJ, Floralux et De Neef tuinbouw - Horta Opwijk
- \* Lot 3 : Plantes: Floralux et Arbor.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : Bulbes: Vplant et F.L.E.U.R.
- \* Lot 2 : Chrysanthèmes: Floralux, F.L.E.U.R. et Dataflor
- \* Lot 3 : Plantes: Van Pelt Boom en Rosenkwekerijen et F.L.E.U.R.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service Espaces Publics.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 : Bulbes: F.L.E.U.R., N° TVA 0460.219.369, Proostdiestraat 17 à 8980 Beselare, pour le montant d'offre contrôlé de 1.332,00 EUR hors TVA ou 1.411,92 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2 : Chrysanthèmes: F.L.E.U.R., N° TVA 0460.219.369, Proostdiestraat 17 à 8980 Beselare, pour le montant d'offre contrôlé de 1.760,00 EUR hors TVA ou 1.865,60 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3 : Plantes: F.L.E.U.R., N° TVA 0460.219.369, Proostdiestraat 17 à 8980 Beselare, pour le montant d'offre contrôlé de 41,85 EUR hors TVA ou 44,36 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 :

F.L.E.U.R. : article 7660/124/02 : 3.277,52 EUR TVAC article 9220/125/02 : 44.36 EUR TVAC

OBJET : 012/04.07.2016/B/0033 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles francophones - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er :

de considérer l'offre de Sportibel comme complète et régulière.

Article 2 :

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3 :

d'attribuer le marché "Achat de matériel d'exploitation pour les écoles francophones" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Sportibel, N° TVA 0474.579.824, avenue Hugo Van der Goes, 140 à 1160 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.034,71 EUR hors TVA ou 3.672,00 EUR, TVA comprise.

<p><u>Article 4 :</u> d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.</p> <p><u>Article 5 :</u> de couvrir la dépense par un emprunt.</p>
<p><u>OBJET : 012/04.07.2016/B/0034 : Département Finances - Economat - Exhumation de dépouilles mortelles - Désignation de l'adjudicataire</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1er</u> de considérer les offres de A.A.G. NYS BVBA et Buytaert comme complètes et régulières.</p> <p><u>Article 2</u> d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service Espaces Publics.</p> <p><u>Article 3</u> de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.</p> <p><u>Article 4</u> d'attribuer le marché "Exhumation de dépouilles mortelles" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit A.A.G. NYS BVBA, N° TVA 415297481, Zandbergen 3 à 2480 Dessel, pour le montant d'offre contrôlé de 11.130,75 EUR hors TVA ou 13.468,21 EUR, TVA comprise.</p> <p><u>Article 5</u> d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8780/124/06.</p>
<p><u>OBJET : 012/04.07.2016/B/0084 - Département Infrastructures et Développement urbain - Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II – Fiche technique pour une mission d'étude "signalétique urbaine" sur l'ensemble du territoire de Molenbeek-Saint-Jean et plus particulièrement sur le périmètre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver la fiche technique n°16.003 jointe en annexe ainsi que le montant de la dépense du présent marché pour la "mission d'étude signalétique urbaine sur l'ensemble du territoire de Molenbeek-Saint-Jean et plus particulièrement sur le périmètre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II", estimée à 23.700 EUR HTVA, soit 30.000 EUR TVAC;</p> <p><u>Article 2 :</u> De recourir à la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;</p> <p><u>Article 3 :</u> De communiquer cette délibération au Conseil Communal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article 234, alinéa 3 de la Nouvelle Loi Communale;</p> <p><u>Article 4 :</u> De consulter les trois prestataires suivants : - Speculoos sprl, rue Van Elewyckstraat 47 à 1050 Bruxelles - Pam &amp; Jenny scs, rue du Coq 134/B à 1180 Uccle - Neutre sprl, rue du Moulin à Papier 84 à 1160 Auderghem</p> <p><u>Article 5:</u> D'approuver le mode de financement de la dépense (montant maximum de 30.000 EUR) (article budgétaire 9301/731/60), à savoir à 95% part régionale dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II et à 5% part communale via des fonds d'emprunt et d'en informer le Conseil communal.</p>
<p><b>SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 11 JUILLET 2016</b></p>
<p><u>OBJET : 012/11.07.2016/B/0037 - Département Finances - Economat - Achat d'un audiomètre pour le centre de la Promotion de la Santé à l'Ecole - Désignation de l'adjudicataire</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p>

Article 1er

de ne pas considérer l'offre de Arseus Hospital (la matériel décrit dans l'offre n'est pas destiné à des enfants âgés entre 3 et 5 ans) comme complète et régulière.

Article 2

de considérer l'offre de Veranneman comme complète et régulière.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service Promotion de la Santé à l'Ecole.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer le marché "Achat d'un audiomètre pour le centre de la Promotion de la Santé à l'Ecole" au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière unique, soit Veranneman, N° TVA 0402.989.765, Galerie Ravenstein, 37 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.033,12 EUR hors TVA ou 1.250,08 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/11.07.2016/B/0038 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour divers services communaux - Désignation des adjudications.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Chariot porte-paniers): Manutan - Overtoom
- \* Lot 2 (Electroménager): Van den berg R. et Radiolec
- \* Lot 3 (Télémetre): Mobicom et Droeshaut
- \* Lot 4 (Destructeur de documents): Moyson Afterprint et Best-Matic
- \* Lot 5 (Talkies walkies): AEG Belgium et Mobicom
- \* Lot 6 (Aspirateur/souffleur): Facq
- \* Lot 7 (Machine à dorure): Best-Matic et Moyson Afterprint
- \* Lot 8 (Appareil photographique): Fotoguy

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Chariot porte-paniers): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 99,90 EUR hors TVA ou 120,88 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2 (Electroménager): Van den berg R., N° TVA 0403.153.576, avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 947,50 EUR hors TVA ou 1.146,48 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3 (Télémetre): Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 150,46 EUR hors TVA ou 182,05 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4 (Destructeur de documents): Best-Matic, N° TVA 0449.338.642, Blarenberglaan 21 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 170,00 EUR hors TVA ou 205,70 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5 (Talkies walkies): AEG Belgium, N° TVA 0457.961.942, Quai de Biestebroeck 300 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 871,00 EUR hors TVA ou 1.053,91 EUR, TVA comprise

\* Lot 6 (Aspirateur/souffleur): Facq, N° TVA 0416.587.977, Leuvensesteenweg 561 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé de 214,33 EUR hors TVA ou 259,34 EUR, TVA comprise

\* Lot 7 (Machine à dorure): Best-Matic, N° TVA 0449.338.642, Blarenberglaan 21 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 15.995,00 EUR hors TVA ou 19.353,95 EUR, TVA comprise

\* Lot 8 (Appareil photographique): Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 94,22 EUR hors TVA ou 114,00 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/11.07.2016/B/0039 : Département Finances - Economat - Achat de matériel didactique 2016-2017 - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (matériel didactique): Bricolux

\* Lot 2 (matériel): De Neef

\* Lot 3 (matériel): Marsival

\* Lot 5 (matériel): Bricolux

\* Lot 6 (matériel): De Neef

\* Lot 7 (matériel): Etablissements Frederix

\* Lot 8 (matériel): Au Gai Savoir

\* Lot 9 (matériel): Bricolux

\* Lot 10 (matériel): Uitgeverij De Boeck

\* Lot 11 (matériel): Editions Erasme.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (matériel didactique): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, Parc Industriel, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 40,50 EUR TVA comprise \* Lot 2 (matériel): De Neef, N° TVA 0422.298.210, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse, pour le montant d'offre contrôlé de 284,74 EUR TVA comprise

\* Lot 3 (matériel): Marsival, N° TVA 0418.437.214, Ter Mote 5 à 9850 Nevele, pour le montant d'offre contrôlé de 597,50 EUR TVA comprise

\* Lot 5 (matériel): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, Parc Industriel, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 11.611,20 EUR TVA comprise

\* Lot 6 (matériel): De Neef, N° TVA 0422.298.210, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse, pour le montant d'offre contrôlé de 7.344,05 EUR TVA comprise

\* Lot 7 (matériel): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.238,75 EUR TVA comprise

\* Lot 8 (matériel): Au Gai Savoir, N° TVA 0421.618.220, rue de la Station 60 à 6043 Ransart, pour le montant d'offre contrôlé de 392,78 EUR TVA comprise

\* Lot 9 (matériel): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, Parc Industriel, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 283,79 EUR TVA comprise

\* Lot 10 (matériel): Uitgeverij De Boeck, Belpairestraat 20 bus 3 à 2600 Berchem, pour le montant d'offre contrôlé de 68,37 EUR TVA comprise

\* Lot 11 (matériel): Editions Erasme, N° TVA 0425.386.669, place Baudouin I, 2 à 5004 Namur, pour le montant d'offre contrôlé de 554,00 EUR TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles :

7222/124/02 :

Bricolux : 40,50 EUR TVAC

De Neef : 284,74 EUR TVAC

Marsival : 597,50 EUR TVAC

7223/124/02 :

Bricolux : 11.894,99 EUR TVAC

De Neef : 7.344,05 EUR TVAC

Frédéric : 1.238,75 EUR TVAC

Au Gai Savoir : 392,78 EUR TVAC

De Boeck : 68,37 EUR TVAC

Editions Erasme : 554,00 EUR TVAC

OBJET : 012/11.07.2016/B/0040 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier urbain pour le service du Pavage - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/619 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier urbain pour le service du Pavage", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 66.115,70 EUR hors TVA ou 80.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Traffimex, Bld. Edmond Machtens 151 bte 14 à 1080 Bruxelles
- Belurba, Brusselsesteenweg 17/1 à 1785 Merchtem
- Brassine, Rue de Chassart, 2 à 1495 Villers-la-Ville
- ACE Mobilier Urbain, rue de Trazegnies, 500 à 6031 Monceau-sur- Sambre
- WOLTERS-MABEG BVBA, Leuerbroek 1074 à 3640 Kinrooi
- PONCELET SIGNALISATION SA, Rue De L'arbre Saint-Michel 89 à 4400 Flemalle
- Baras construct, Rue des Goduts, 10 I à 7120 Estinnes-au-Mont
- FERRO SEAPORT BVBA, Booiebos 6B à 9031 Drongen
- CITYBEL NV, Overijsesteenweg 74 à 1560 Hoeilaart

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 août 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 4230/741/52.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt

OBJET : 012/11.07.2016/B/0041 : Département Finances - Economat - Excursion d'un jour pour les personnes du 3ème âge - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 Location de cars: Zuun Cars bvba

\* Lot 2 Location de 1 liftcar: Zuun Cars bvba

\* Lot 3 Repas pour +/- 800 personnes: Wellington et Bivouac de l'Empereur.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

### Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 Location de cars: Zuun Cars bvba, N° TVA 0450.018.830, F. Coevoetstraat, 12 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 7.950,00 EUR hors TVA ou 8.427,00 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 Location de 1 liftcar: Zuun Cars bvba, N° TVA 0450.018.830, F. Coevoetstraat, 12 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 710,00 EUR hors TVA ou 752,60 EUR, TVA comprise

\* Lot 3 Repas pour +/- 800 personnes: Wellington et Bivouac de l'Empereur, Route du Lion, 315 à 1410 Waterloo, pour le montant d'offre contrôlé de 20.000,00 EUR hors TVA ou 22.400,00 EUR, TVA comprise.

### Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8340/124/48.

OBJET : 012/11.07.2016/B/0059 - Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS – Ateliers adultes. Saison 2016-2017 (1<sup>ère</sup> phase : septembre à décembre 2016). Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé

#### Article 1 – Accord de principe

d'organiser des ateliers pour adultes durant la saison 2016-2017 autour de la thématique « Home made » ainsi que d'organiser une « rue d'ateliers ouverts » le mercredi 7 septembre 2016 de 12h à 17h dans la rue Mommaerts, une soirée de spectacles et démonstrations dans la salle de spectacle, accompagné d'un buffet dans le foyer le vendredi 18 novembre 2016 entre 18h et 22h et des visites culturelles pour les participants des ateliers (musées, expositions, etc...) ;

#### Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 15.550,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

#### Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 16.500,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016 et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 25%, Cocof 48%, CFWB 27 % ;

#### Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;

de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'entretenir le matériel didactique, d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, entretien de la machine à coudre, petit matériel de couture, tissus, transports...) ainsi que d'acheter la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les participants des ateliers et les artistes;

de charger le Service contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels

de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

### **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 18 JUILLET 2016**

OBJET : 012/18.07.2016/B/0027 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de dessin et des arts visuels - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

#### Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Outillage): Droeshaut (L'offre est incomplète)

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Outillage): Lecot et Clabots
- \* Lot 2 (Camera): Fotoguy
- \* Lot 3 (Tours de potier): Argilières-Hins
- \* Lot 4 (Matériel de photographie): Fotoguy.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Outillage): Clabots, N° TVA 0412.572.672, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 877,27 EUR hors TVA ou 1.061,50 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2 (Camera): Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.685,95 EUR hors TVA ou 3.250,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3 (Tours de potier): Argilières-Hins, N° TVA 0419.982.878, Les Masuis, 53 à 5620 Saint-Aubain, pour le montant d'offre contrôlé de 2.709,45 EUR hors TVA ou 3.278,43 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4 (Matériel de photographie): Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.104,13 EUR hors TVA ou 3.756,00 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article :

Clabots :

0000/744/98 : 1.061,50 EUR TVAC

Fotoguy :

0000/744/98 : 7.006,00 EUR TVAC

Argilières-Hins : 3.278,43 EUR TVAC

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/18.07.2016/B/0027 Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service de la Propreté publique - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Glutton, Droeshaut, Glasdon, Traffimex, Mosbenelux et Manutan - Overtoom pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : Charrettes de rue: Manutan - Overtoom et Glasdon
- \* Lot 2 : Pincés à déchets: Manutan - Overtoom et Droeshaut
- \* Lot 4 : Lampes et accessoires: Manutan - Overtoom
- \* Lot 5 : Brosses de rue: Manutan - Overtoom.

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : Charrettes de rue: Mosbenelux
- \* Lot 2 : Pincés à déchets: Glasdon et Mosbenelux
- \* Lot 3 : Aspirateurs autotractés et accessoires: Glutton
- \* Lot 4 : Lampes et accessoires: Traffimex, Mosbenelux et Droeshaut
- \* Lot 5 : Brosses de rue: Mosbenelux et Droeshaut.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Propreté publique.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : Charrettes de rue: Mosbenelux, Rue d'Atrive, 5 à 4280 Hannut, pour le montant d'offre contrôlé de 3.650,00 EUR hors TVA ou 4.416,50 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 : Pincés à déchets: Glasdon, N° TVA 0478.812.784, Da Vinci laan, 9 bus E6 à 1935 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé de 2.160,00 EUR hors TVA ou 2.613,60 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 3 : Aspirateurs autotractés et accessoires: Glutton, N° TVA 0434.298.395, Zoning d'Anton - rue de l'Île Dossai 9 à 5300 Andenne, pour le montant d'offre contrôlé de 73.136,90 EUR hors TVA ou 88.495,65 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 4 : Lampes et accessoires: Traffimex, N° TVA 0456.341.151, Bld. Edmond Machtens 151 bte 14 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 318,28 EUR hors TVA ou 385,12 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 5 : Brosses de rue: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 657,00 EUR hors TVA ou 794,97 EUR, 21% TVA comprise.

#### Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

#### Article 8

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/18.07.2016/B/0143 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS - Espace Court' Echelle dédié à la petite enfance et aux familles. Saison 2016-2017 (1ère phase : septembre à décembre 2016). Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé

#### Article 1 – Accord de principe

de charger le service des cultures /la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de poursuivre le développement des activités de l'espace Court'Echelle au sein de son infrastructure (ateliers, permanences, stages, médiation artistique autour de l'exposition de Jeanne Ahsbé,...) et en dehors de ses murs (dans les crèches, consultations ONE, sur le marché hebdomadaire,...) pour la période de septembre à décembre 2016 autour de la thématique « Homemade »);

#### Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 8.140 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

#### Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 9790 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016 ;

de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir ONE 30%, COCOF 40%, Politique des grandes villes 15%, FWB 15% ;

#### Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;  
de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'acheter ou louer le matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...), la nourriture et des boissons chaudes pour les enfants ;

de demander au Service contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels.

OBJET : 012/18.07.2016/B/0174 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Rives Ouest -  
Programme Politique des Grandes Villes – Mission d'appropriation du parc récréatif et du  
pavillon Menin-Etangs noirs par les habitants et les associations du quartier – Attribution du  
marché

Le Collège a décidé

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse et de le faire sien;

Article 2

D'attribuer le marché "Mission d'appropriation du parc récréatif et du pavillon Menin- Etangs noirs par les habitants et les associations du quartier" à 21 Solutions SPRL (BE895 963 264), sise rue de Londres 17 à 1050 Bruxelles;

Article 3

D'engager la dépense globale de EUR. 23.758,35 TVAC relative à la mission d'appropriation du parc récréatif et du pavillon Menin-Etangs Noirs à l'article budgétaire 9304/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice en cours et de la couvrir à 100% par le subside octroyé dans le cadre de la Politique de la Ville 2015.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 25 JUILLET 2016**

OBJET : 012/25.07.2016/B/0299 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour  
de Léopold II – Mission d'étude "Signalétique urbaine" sur l'ensemble du territoire de  
Molenbeek-Saint-Jean et plus particulièrement sur le périmètre du Contrat de Quartier  
Durable Autour de Léopold II – Attribution du marché.

Le Collège a décidé

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse et de le faire sien;

Article 2

D'attribuer le marché "Mission d'étude Signalétique urbaine sur l'ensemble du territoire de Molenbeek-Saint-Jean et plus particulièrement sur le périmètre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II" à Speculoos sprl (BE0470 966 276), sis rue Van Elewyck 47 à 1050 Bruxelles;

Article 3

D'engager la dépense globale de EUR. 29.884,58 TVAC relative à la "Mission d'étude Signalétique urbaine sur l'ensemble du territoire de Molenbeek-Saint-Jean et plus particulièrement sur le périmètre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II" à l'article budgétaire 9304/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice en cours et de la couvrir en partie par 95% de la part régionale dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II et à par 5% de la part communale via des fonds d'emprunt .

OBJET : 012/25.07.2016/B/0300 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Rives Ouest -  
Programme Politique des Grandes Villes – Mission d'appropriation du parc récréatif et du  
pavillon Menin-Etangs noirs par les habitants et les associations du quartier – Attribution du  
marché. - report du 18/07/2016

Le Collège a décidé

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse et de le faire sien;

Article 2

D'attribuer le marché "Mission d'appropriation du parc récréatif et du pavillon Menin- Etangs noirs par les habitants et les associations du quartier" à 21 Solutions SPRL (BE895 963 264), sise rue de Londres 17 à 1050 Bruxelles;

Article 3

D'engager la dépense globale de EUR. 23.758,35 TVAC relative à la mission d'appropriation du parc récréatif et du pavillon Menin-Etangs Noirs à l'article budgétaire 9304/731/60 du

budget extraordinaire de l'exercice en cours et de la couvrir à 100% par le subside octroyé dans le cadre de la Politique de la Ville 2015.

OBJET : 012/25.07.2016/B/0329 : Département Finances - Economat - Achat de conteneurs et de poubelles pour la Propreté publique - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : Conteneurs: Technicas
- \* Lot 2 : Poubelles: Droeshaut et Technicas.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Propreté publique

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : Conteneurs: Technicas, N° TVA 0405.765.252, Kruisveld, 30 à 1840 Londerzeel, pour le montant d'offre contrôlé de 8.750,00 EUR hors TVA ou 10.587,50 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 : Poubelles: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 498,80 EUR hors TVA ou 603,55 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/25.07.2016/B/0330: Département Finances - Economat - Achat de mobilier pour l'école Windekind - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/620 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier pour l'école Windekind", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 14.049,59 EUR hors TVA ou 17.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Buro Shop, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé
- Alvan, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat
- Cammaert - Owest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem
- Au Gai Savoir, rue de la Station 60 à 6043 Ransart
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 17 août 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/741/51.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par des subsides de la « Vlaamse Gemeenschapscommissie ».

OBJET : 012/25.07.2016/B/0333 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Marché public fournitures - CSC  
16.005 La fourniture de mobilier pour les nouveaux bureaux de la division Démographie de  
la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - Procédure négociée directe avec publicité -  
Approbation de l'attribution du marché.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver le rapport d'analyse des offres repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

de ne pas exclure sur base des critères de droit d'accès, les soumissionnaires suivants: BURO PROJECT, PUUR OFFICE, CH. BERHIN-MAGUIN, BEDIMO, ORDINACCESS, DROMEAS ;

Article 3

d'écarter sur base des critères de sélection qualitative, les soumissionnaires suivants BURO PROJECT, CH. BERHIN-MAGUIN, BEDIMO, ORDIN-ACCESS, DROMEAS ;

Article 4

Sur base du rapport d'analyse de désigner et de passer commande à la firme d'attribuer le marché de fournitures - CSC 16.005 à bordereau de prix relatif à fourniture de mobilier pour les nouveaux bureaux de la division Démographie de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean à la firme PUUR OFFICE, sis Kolmenstraat 55, 3512 Stevoort – Hasselt (BE :TVA 0552.886.835) selon son offre du 27 juin 2016 pour un montant total de 87.847,00EUR hors TVA, soit 106.294,87 EUR TVA comprise; (TVA : 21%);

Article 5

d'approuver le tableau de commande (inventaire) remis par le soumissionnaire PUUR OFFICE, détaillant les prix unitaires et quantités, repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 6

d'engager la dépense de 120.000,00 EUR à l'article 1040/741/51 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de couvrir cette dépense par les fonds de réserve.

La présente délibération ne sera pas transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 23 AOUT 2016**

OBJET : 012/23.08.2016/B/0028 - Département Services généraux et Démographie  
Communication - Production de supports promotionnels - Approbation des conditions et du  
mode de passation du marché - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi  
communale

Le Collège a décidé

Article 1er :

D'engager sur l'article 1053/123-16 (Valorisation et Image de la commune) du budget ordinaire de l'exercice en cours, un montant de 3.000 EUR pour la production de supports promotionnels de proximité aptes à promouvoir le logo communal ;

Article 2 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité pour l'organisation de ce marché public de fournitures

OBJET : 012/23.08.2016/B/0098 - Département Finances - Economat - Achat de matériel  
d'exploitation pour le service Garage. Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : Matériel électro-portatif: Auto M&M (L'offre est incomplète) et Droeshaut (L'offre

n'est pas conforme à la fiche technique)

\* Lot 2 : Matériel électro-statique: Droeshaut (L'offre est incomplète)

\* Lot 3 : Outillage: Auto M&M (L'offre n'est pas conforme à la fiche technique) et Auto Pièces Nas SPRL

#### Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : Matériel électro-portatif: Degeco

\* Lot 2 : Matériel électro-statique: Auto M&M, Auto Pièces Nas SPRL et Degeco

\* Lot 3 : Outillage: Degeco et Droeshaut

\* Lot 4 : Remorque: Super Stock Dupont NV et BC Motor.

#### Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Propreté publique/Charroi.

#### Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : Matériel électro-portatif: Degeco, N° TVA 0402.609.584, avenue de l'Optimisme, 15 à 1140 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.728,74 EUR hors TVA ou 2.091,78 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 : Matériel électro-statique: Degeco, N° TVA 0402.609.584, avenue de l'Optimisme, 15 à 1140 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 845,10 EUR hors TVA ou 1.022,57 EUR, TVA comprise

\* Lot 3 : Outillage: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 620,50 EUR hors TVA ou 750,81 EUR, TVA comprise

\* Lot 4 : Remorque: BC Motor, N° TVA 0420285261, Chaussée de Mons, 206 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 968,00 EUR hors TVA ou 1.171,28 EUR, TVA comprise.

#### Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article

Degeco

0000/744/98 : 3.114,35 EUR TVAC

Droeshaut

0000/744/98 : 750,81 EUR TVAC

BC Motor

0000/744/98 : 1.171,28 EUR TVAC

#### Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/23.08.2016/B/0099 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations. Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

#### Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Vanhie, Pierre Genin sa, Tuinbouwmachines Théo Vaeremans, Thomas BVBA, Droeshaut, BC Motor, Delvan\Van Reysevelt et Lenaerts - Blommaerts pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

#### Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 2 : remorque non freinée: BC Motor (L'offre n'est pas conforme au cahier des charges) et Lenaerts - Blommaerts (L'offre n'est pas conforme au cahier des charges)

\* Lot 3 : remorque transport lent: BC Motor (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges)

\* Lot 4 : tondeuse à siège: Thomas BVBA (L'offre n'est pas conforme au cahier des charges)

\* Lot 5 : échelles-escabelles: Lenaerts - Blommaerts (L'offre n'est pas conforme au cahier des charges)

### Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : outils thermiques: Vanhie, Pierre Genin sa et Tuinbouwmachines Théo Vaeremans
- \* Lot 2 : remorque non freinée: Delvan
- \* Lot 3 : remorque transport lent: Thomas BVBA et Pierre Genin sa
- \* Lot 4 : tondeuse à siège: Vanhie, Pierre Genin sa et Tuinbouwmachines Théo Vaeremans
- \* Lot 5 : échelles-escabelles: Droeshaut
- \* Lot 6 : désherbeur mécanique: Pierre Genin sa.

### Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service des Espaces publics/Plantations.

### Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

### Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 : outils thermiques: Tuinbouwmachines Théo Vaeremans, N° TVA 0436.490.201, Kezeweide, 72 à 1730 Mollem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 6.275,89 EUR hors TVA ou 7.593,83 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 : remorque non freinée: Delvan, N° TVA 0816582919, Koeveidestraat, 60 à 1785 Merchtem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.918,58 EUR hors TVA ou 2.321,48 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 : remorque transport lent: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 3.123,97 EUR hors TVA ou 3.780,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 4 : tondeuse à siège: Vanhie, N° TVA 0418.149.875, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 12.720,52 EUR hors TVA ou 15.391,83 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 5 : échelles-escabelles: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.277,68 EUR hors TVA ou 2.755,99 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 6 : désherbeur mécanique: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 6.660,00 EUR hors TVA ou 8.058,60 EUR, 21% TVA comprise.

### Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article

Tuinbouwmachines Théo Vaeremans

0000/744/98 : 7.593,83 EUR TVAC

Delvan

0000/744/98 : 2.321,48 EUR TVAC

Pierre Genin sa

0000/744/98 : 11.838,60 EUR TVAC

Vanhie

0000/744/98 : 15.391,83 EUR TVAC

Droeshaut

0000/744/98 : 2.755,99 EUR TVAC

### Article 8

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/23.08.2016/B/0100 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service du Cimetière. Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 5 : Taille-haie et souffleurs: Mpro (L'offre de la firme Mpro pour le poste 7 n'est pas conforme au cahier des charges)
- \* Lot 6 : Outillage: Droeshaut (L'offre de la firme Droeshaut pour le poste 11 n'est pas conforme au cahier des charges).

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : Désherbeur mécanique à avancement hydrostatique: Pierre Genin sa
- \* Lot 2 : Chariots de soin et appui-tête: Devis-Depireux et West-Decor
- \* Lot 3 : Scarificateur thermique: Vanhie et Pierre Genin sa
- \* Lot 4 : Etais: Clabots, Droeshaut et Mpro
- \* Lot 5 : Taille-haie et souffleurs: Vanhie, Clabots et Pierre Genin sa
- \* Lot 6 : Outillage: Clabots et Mpro.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Espaces publics/ Cimetière.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 : Désherbeur mécanique à avancement hydrostatique: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 12.500,00 EUR hors TVA ou 15.125,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2 : Chariots de soin et appui-tête: Devis-Depireux, Rue Jules Besme, 142 à 1081 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.990,00 EUR hors TVA ou 3.617,90 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3 : Scarificateur thermique: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 630,00 EUR hors TVA ou 762,30 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4 : Etais: Clabots, N° TVA 0412.572.672, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 262,50 EUR hors TVA ou 317,63 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5 : Taille-haie et souffleurs: Clabots, N° TVA 0412.572.672, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.448,06 EUR hors TVA ou 1.752,15 EUR, TVA comprise
- \* Lot 6 : Outillage: Clabots, N° TVA 0412.572.672, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.440,25 EUR hors TVA ou 1.742,70 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article

Pierre Genin sa

0000/744/98 : 15.887,30 EUR TVAC

Devis-Depireux

0000/744/98 : 3.617,90 EUR TVAC

Clabots

0000/744/98 : 3.812,48 EUR TVAC

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/23.08.2016/B/0101 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles néerlandophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/622 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour les écoles néerlandophones", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 3.305,79 EUR hors TVA ou 4.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Capitani, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles
- Studio Technic, Place Masui, 3 à 1030 Bruxelles
- Techno - Buro, rue d'Assaut, 11 à 1000 Bruxelles
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem
- Schafer Shop, Excelsiorlaan 14 à 1930 Zaventem
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest
- Fotoguy, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles
- Lyreco, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 septembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/23.08.2016/B/0172: Prévention et Vie Sociale Cultures - Création du spectacle d'Abdelnasser dans le cadre de la programmation théâtre adultes - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé

Article 1 - Accord de principe.

de mettre en oeuvre la coproduction du nouveau spectacle d'Abdelnasser, à savoir la création et les répétitions de la pièce ainsi que la programmation des spectacles les 7, 8 et 9 octobre 2016 ;

Article 2 - Désignation des prestataires.

de désigner Abdelnasser afin de coproduire son prochain spectacle pour un montant global estimé à 6.300,00 € tous frais compris ;

Article 3 - Engagement de la dépense.

d'engager les dépenses liées à estimées à un montant global de 6.500,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016 et de couvrir les dépenses avec les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 25%, Cocof 48%, CFWB 27 % ;

Article 4 - Collaboration des services communaux.

- de charger le Service Economat de la commande des collations et boissons pour les spectacles et/ou ateliers, à concurrence d'un montant maximum s'élevant à 200,00 € ;
- de charger le Service Communication du graphisme des outils promotionnels ;

<p>-de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;          -de charger le Service Cultures de l'élaboration et du suivi de la convention de coproduction ainsi que de la diffusion des affiches au niveau du réseau communal.</p>
<p><u>OBJET : 012/23.08.2016/B/0206 : Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de travaux - Fourniture et installation de pavillons provisoires scolaires, de locaux annexes et de sanitaires en vue de l'extension de l'école communale n° 14 « Petite Flute » situé sur un terrain communal rue de la Flûte Enchantée, 5 à Molenbeek-Saint-Jean - Approbation du dossier d'adjudication, de l'avis de marché et Fixation des conditions du marché.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u>          D'approuver le marché de travaux relatif à la fourniture et l'installation de pavillons provisoires scolaires, de locaux annexes et de sanitaires en vue de l'extension de l'école communale n° 14 « Petite Flute » situé rue de la Flûte Enchantée 5 à Molenbeek-Saint-Jean</p> <p><u>Article 2 :</u>          D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés et l'avis de marché relatif au présent marché public;</p> <p><u>Article 3 :</u>          D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 598.950,00 EUR TVAC et de couvrir cette dépense par des fonds d'emprunt;</p> <p><u>Article 4 :</u>          De lancer un marché public de travaux par procédure négociée directe avec publicité Belge.</p>
<p><u>OBJET : 012/23.08.2016/B/0207 : Département Infrastructures et Développement urbain Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek- Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1</u>          D'approuver le marché des travaux de réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean ;</p> <p><u>Article 2</u>          D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés établis par l'architecte ainsi que l'avis de marché en vue de réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean ;</p> <p><u>Article 3</u>          D'approuver la dépense estimée à un montant total de 1.361.638,29 EUR HTVA soit 1.497.802,12 EUR TVAC pour les deux tranches se détaillant comme suit :          -Tranche 1 ferme : 1.074.705,06 EUR TVAC          -Tranche 2 conditionnelle : 423.097,06 EUR TVAC ;</p> <p><u>Article 4</u>          De financer les travaux de la tranche 1 par les subsides CQD « Autour de Léopold II » (Part régionale CQD 95% : 953.979,56 EUR) et des fonds d'emprunt d'un montant de 120.725,51 EUR (Part communale CQD 5% : 50.179,17 EUR + solde Part communale : 70.546,34 EUR) et les travaux de la tranche 2 par des fonds d'emprunt d'un montant de 423.097,06 EUR ;</p> <p><u>Article 5</u>          De lancer le marché de travaux par procédure de l'adjudication ouverte belge.</p>

OBJET : 012/23.08.2016/B/0208 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour  
de Léopold II-- Marché de travaux - Construction d'un immeuble mixte comprenant un hall  
omnisport et une salle de boxe et salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la petite  
enfance et un logement situé quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean -  
Approbation du dossier d'adjudication modifié et de l'avis de marché rectificatif.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication modifié comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés établis par l'architecte ainsi que l'avis de marché rectificatif en vue de la construction d'un immeuble mixte répondant au standard passif comprenant un hall omnisport, une salle de boxe, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement de concierge sis quai des Charbonnages 86, 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2

D'approuver la dépense estimée à 7.477.471,10 EUR HTVA, soit 9.047.740,03 EUR TVAC (tva 21%) et de financer la dépense par le subside CQD pour un montant de 1.548.542,87 EUR, par le subside FEDER pour un montant de 786.363 EUR, par le subside Greenfield pour un montant de 25.885,12 EUR, par le subside BELIRIS d'un montant de 3.125.000 EUR, par le subside PGV 2016 pour un montant de 370.200 EUR, par le subside PPIIS pour un montant de 1.634.266,08 EUR ainsi que par fonds d'emprunt pour un montant de 1.554.482,96 EUR.

OBJET : 012/23.08.2016/B/0209 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite  
Seine - opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et  
construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les  
Rues de Liverpool, Quai de l'industrie, Rue Gosselies, et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-  
Saint-Jean-- Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode  
de passation, fixation des conditions de marché

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet et pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espace publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre de Contrat de Quartier Durable « Petite Seine », à Molenbeek-Saint-Jean

Article 2 :

D'approuver la dépense globale pour les honoraires estimée à 621.195,00 € HTVA soit 751.645,95 TVAC et financée à 95% par les subsides octroyés dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Seine » et à 5 % par les fonds d'emprunt.

Article 3 :

De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne.

OBJET : 012/23.08.2016/B/0212 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatif à la  
mission d'auteur de projet en vue du réaménagement du trottoir/de la piste cyclable côté  
chemin de fer de la rue Alphonse Vandenpeereboom – Attribution - CE 16.103.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain;

Article 2

sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue du réaménagement du trottoir/piste cyclable du côté du chemin de fer de la rue Alphonse Vandenpeereboom au bureau C2 PROJECT (TVA : BE 0831.055.913– compte n°BE04.738.031.603531) – Chemin de la Maison du Roi, 30d - 1380 LASNES – pour un montant de 15.800,00 EUR hors TVA, soit 19.118,00 EUR TVA comprise ;

<p><u>Article 3</u> d'engager la dépense globale de 20.661,16 EUR HTVA (TVA 21% soit 4.338,84 EUR), soit 25.000,00 EUR TVAC à l'art. 4210/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par des fonds d'emprunt.</p>
<p><u>OBJET : 012/23.08.2016/B/0213 : Département Infrastructures et Développement urbain</u> <u>Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatifs à la rénovation d'un bâtiment industriel en centre de compétences au 4, rue Schols à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Modification des plans des techniques spéciales – Projet – CE16.115</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1</u> d'approuver le cahier spécial des charges administratif et les clauses techniques établis par le Département Infrastructures et Développement urbain et relatifs à la rénovation d'un bâtiment industriel en centre de compétences au 4, rue Schols – Modification des techniques spéciales;</p> <p><u>Article 2</u> d'approuver la dépense globale estimée à 14.000,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 2.940,00 EUR), soit 16.940,00 EUR TVA comprise ;</p> <p><u>Article 3</u> D'imputer la dépense totale d'un montant de 18.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi) à l'article 9301/731/60/10 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;</p> <p><u>Article 4</u> de recourir à la procédure négociée sans publicité ;</p> <p><u>Article 5</u> de porter la présente délibération à la connaissance du Conseil conformément à l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale</p>
<p><u>OBJET : 012/23.08.2016/B/0214 : Département Infrastructures et Développement urbain -</u> <u>Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif au remplacement de dalles structurelles en béton précontraint à l'avenue Jean Dubrucq, 224 - Attribution - CE16.118</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1</u> d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;</p> <p><u>Article 2</u> sur base du rapport d'analyse d'écarter l'offre de la firme KLMA – Rue Célidée, 30 bte 4 – 1080 BRUXELLES ;</p> <p><u>Article 3</u> sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif à relatif au remplacement de dalles structurelles en béton précontraint à l'avenue Jean Dubrucq, 224 à la firme RUVAL UNION (TVA : BE 0634704553– compte n°BE79363150727633) – Rue Galerie du commerce, 6/2.14 – 1000 BRUXELLES – pour un montant de 42.625,00 EUR HTVA, soit 51.576,25 EUR TVAC;</p> <p><u>Article 4</u> d'engager la dépense globale à 57.000,00 EUR TVA comprise aux articles 8440/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;</p>
<p><u>OBJET : 012/23.08.2016/B/0215 : Département Infrastructures et Développement urbain</u> <u>Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif au remplacement de dalles structurelles en béton précontraint à l'avenue Jean Dubrucq, 224 – Retrait de la décision d'attribution - CE16.117</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article unique</u> D'annuler sa décision en date du 25.07.2016 relative à l'attribution du marché de travaux relatif au remplacement de dalles structurelles en béton précontraint à Jean Dubrucq, 224</p>

OBJET : 012/23.08.2016/B/0216 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif  
au remplacement des clôtures existantes et à la sécurisation de l'entrée principale de  
l'école 9 - CE16.080.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver le cahier spécial des charges administratif, les clauses techniques et le métré établis par le Département Infrastructures et Développement urbain et relatifs aux travaux de remplacement des clôtures existantes et à la sécurisation de l'entrée principale de l'école 9 ;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 37.190,08 EUR hors TVA (TVA 21% soit 7.809,92 EUR), soit 45.000,00 EUR TVA comprise (article 7220/722/60);

Article 3

d'engager la dépense totale d'un montant de 45.000,00 EUR TVA comprise à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation des firmes spécialisées suivantes :

1. Métrique

Rue Vandenbranden, 32  
1000 BRUXELLES

2. Ruval union

Galerie du commerce, 6  
1000 BRUXELLES

3. SMB rénovation

Rue des Béguines, 59  
1080 BRUXELLES

4. Coninck & Fils

Rue Reine Astrid, 16  
5060 SAMBREVILLE

Article 4

de porter la présente délibération à la connaissance du Conseil communal conformément à l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale

OBJET : 012/23.08.2016/B/0221: Département Infrastructures et Développement urbain -  
Département Infrastructures et développement Urbain - CQCB – Friche Petite Senne –  
Opération 1.6 et 5a.1 – Construction d'un immeuble de logements et d'une crèche situé rue  
Vandermaelen 18 à Molenbeek-Saint-Jean – Approbation de la fiche technique « cuisine »

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver la fiche technique n°16.006 jointe en annexe ainsi que le montant de la dépense du présent marché pour la "mission de « Réalisation d'une cuisine équipée dans un local vide de la crèche, destiné à cet effet, et équipé des raccordements (arrivées et évacuations) nécessaires », estimée à 20.000 HTVA, soit 24.200 EUR TVAC;

Article 2 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;

Article 3 :

De communiquer cette délibération au Conseil Communal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article 234, alinéa 3 de la Nouvelle Loi Communale;

Article 4 :

De consulter les deux prestataires suivants :

- Walt Louise situé Avenue Louise, 240 à 1050 Ixelles

- Radiolec situé Chaussée de Gand, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Article 5:

D'approuver le mode de financement de la dépense (montant maximum de 24.200 EUR TVAC / article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016), à savoir à 100% par les fonds d'emprunt et d'en informer le Conseil communal.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 29 AOUT 2016**

OBJET : 012/29.08.2016/B/0077 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés Communales - Immeuble communal sis rue Tazieaux, 43 - Marché de travaux relatif à la mise en peintures du couloir d'entrée et de la cage d'escalier – Projet

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le projet relatif à la mise en peintures du couloir d'entrée et de la cage d'escalier de l'immeuble communal sis rue Tazieaux, 43 ;

Article 2 :

D'approuver les clauses administratives, la fiche technique établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 7.000,00 EUR HTVA (TVA 21% : 1.470,00 EUR) soit 8.470,00 EUR TVAC;

Article 4 :

D'engager cette dépense sur l'art. 9220/724/60 (Logement - Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs organismes d'économie sociale ;

Article 6 :

De communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7 :

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communa

OBJET : 012/29.08.2016/B/0083 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés communales - Marché de travaux relatif à la mise en conformité des serrures des portes des chambres de l'hôtel Belvue sis rue Evariste Pierron, 1 – Projet

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le projet relatif à la mise en conformité des serrures des portes des chambres de l'hôtel Belvue sis rue Evariste Pierron, 1 ;

Article 2 :

D'approuver le cahier spécial des charges, les métrés établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 30.000,00 EUR HTVA (TVA : 21% 6.300,00) soit 36.300,00 EUR TVAC ;

Article 4 :

D'engager cette dépense sur l'art. 9304/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 couvert à 100% par les subsides octroyés dans le cadre de PGV-travaux ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 6 :

De communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7 :

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal

OBJET : 012/29.08.2016/B/0086 : Receveur Communal - Recettes communales – Marché de services pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2016 – Sélection des candidats.

Le Collège a décidé

Article unique :

D'inviter les institutions bancaires reprises ci-dessus à remettre offre

### **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 05 SEPTEMBRE 2016**

OBJET : 012/05.09.2016/B/0013 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de gymnastique - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/624 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de gymnastique", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 4.545,46 EUR hors TVA ou 5.500,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Idema Sport, rue de l'Avenir, 8 Z.I. Les Plennesse zone C à 4890 Thimester
- Janssen - Fritsen, Klaverbladstraat, 2 à 3560 Lummen
- Adec Sport, Waaslandlaan 8 A4 à 9160 Lokeren
- Allard Sport, Weyler (zone artisanale 28) à 6700 Arlon.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 13 septembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/05.09.2016/B/0014 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier pour l'école Windekind - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Mobilier scolaire): Buro Shop, Cammaert - Ouest collectivités - Wesco et Alvan
- \* Lot 2 (Mobilier de rangement): Baert
- \* Lot 3 (Bancs): Baert.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Mobilier scolaire): Buro Shop, N° TVA 0872.794.023, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 5.456,80 EUR hors TVA ou 6.602,73 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 (Mobilier de rangement): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 4.927,53 EUR hors TVA ou 5.962,31 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 (Bancs): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 1.074,87 EUR hors TVA ou 1.300,59 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article Buro Shop 0000/741/51 : 6.602,73 EUR TVAC

Baert

0000/741/51 : 7.262,90 EUR TVAC.

Article 8

de couvrir la dépense par des subsides de la « Vlaamse Gemeenschapscommissie ».

OBJET : 012/05.09.2016/B/0015 - Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les gardiens de la paix et les agents de prévention - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/623 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements pour les gardiens de la paix et les agents de prévention", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 63.636,36 EUR hors TVA ou 77.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Bigard Shoe - Sport Comm.V, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden
- Men' N Co sprl, Rue Du Warichet 9 à 1360 Perwez
- Anderlecht Décor, Bld. Prince de Liège, 43 à 1070 Bruxelles
- Gemco, Route d'Ohain, 40 à 1380 Lasnes
- Sofar, Chaussée de Wemmel, 260 à 1090 Bruxelles
- Sky-O, Rue Egide van Ophem, 8 à 1180 Bruxelles
- Ysan, Begonisastraat, 13 à 3510 Kermt (Hasselt)
- Pro-Safe sa, Rue du Fond Du Marechal 11 à 5020 Namur

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 27 septembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 3000/124/05.

OBJET : 012/05.09.2016/B/0016 : Département Finances - Economat - Confection et livraison de repas pour les crèches et le pré-gardiennat pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/607 et le montant estimé du marché "Confection et livraison de repas pour les crèches et le pré-gardiennat pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 84.905,66 EUR hors TVA ou 90.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Sodexo Belgium SA, boulevard de La Plaine, 15 à 1050 Bruxelles
- New Générale Traiteur, Av. Paul Gilson, 450 à 1620 Drogenbos
- AGAPE, Antoon Van Osslaan1 bus 24 à 1120 Neder over Heembeek
- La Cuisine des Champs, rue Léopold Génicot 25 à 5380 Noville les Bois.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 septembre 2016.

Article 5

la dépense sera engagée au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8440/124/02.

OBJET : 012/05.09.2016/B/0020 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS - Classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves de 4ème primaire des écoles situées à Molenbeek- Saint-Jean. Saison 2016-2017 (1ère phase : septembre à décembre 2016). Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1 – Accord de principe

d'organiser des classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves des écoles communales 7, 11, 14, BS Regenboog, BS Toverfluit, BS Vierwinden et BS Imelda durant la saison 2016-2017 autour de la thématique « Homemade » ;

de mettre en oeuvre une exposition sur les travaux des élèves en février 2017 ;

d'organiser des visites culturelles pour les élèves (musées, expositions, etc...) ;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 4000 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 8950 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016 ;

de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 25%, Cocof 48%, CFWB 27 % ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication culturelle de créer le graphisme des outils promotionnels ;

de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'acheter ou louer le matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...), la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les enfants ;

de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération à la Cellule pédagogique néerlandophone et à la Cellule pédagogique francophone pour information.

OBJET : 012/05.09.2016/B/0032 - Prévention et Vie Sociale - Service des Cultures-MCCS – Zinneterrasse. Année 2016. Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er- accord de principe

de charger le service des Cultures d'organiser la Zinneterrasse le 15 septembre de 10H30 à 13H en partenariat avec le VK, la WAQ, le restaurant social les Uns et les autres, la bibliothèque et le comité de voisins & de commerçants de la Place de la Duchesse sur l'espace terrasse devant le restaurant social les Uns et les Autres (rue comte de Flandre 15) ainsi que les 20 et 27 septembre 2016 sur la place de la Duchesse devant l'école 5 (de 10H à 13H);

Article 2-désignation des prestataires

de désigner des artistes professionnels (et assimilés) pour un montant maximum s'élevant à 2600€ tous frais compris et de charger l'équipe du service des cultures /la MCCS d'établir les Conventions de prestation entre les artistes (et assimilés) et la Commune ;

Article 3 engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant de 3.000,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016.

Article 4 collaboration avec les services communaux

d'autoriser le service des cultures à réaliser la diffusion et de la promotion des activités du service cultures sur le marché, de faire la déclaration de l'évènement à SABAM et de payer les frais de dossier, d'obtenir les autorisations légales en collaboration avec le Service des

Classes Moyennes, le Service Mobilité et le service Evènements et d'établir les conventions de prestations de services avec les artistes intervenants ;  
de charger le Service Plantations de la mise à disposition de plantes sur les espaces d'animation ;  
d'autoriser la direction de l'école 5 de mettre le balcon de l'école à disposition des artistes pour des performances/animations lors de l'évènement et de fournir de l'électricité le 20 et le 27 septembre 2016 ;  
d'autoriser le service Propreté publique d'installer des poubelles lors de l'évènement ;  
d'autoriser le service de l'économat de louer ou acheter du petit matériel pour un montant de 100,00€ pour l'organisation de la zineterrasse et de payer la contribution à la SABAM pour un montant de 300,00 € maximum;  
d'autoriser le service Prévention de mettre à disposition 2 gardiens de la paix pour le bon déroulement de l'évènement ;  
de charger le service évènements de demander une autorisation pour la vente de nourriture et boissons sur la voie publique ainsi que de la distribution de matériel de promotion culturelle lors de l'évènement ;  
de charger le service communication avec la réalisation des outils de promotion et l'imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

### **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 12 SEPTEMBRE 2016**

OBJET : 012/12.09.2016/B/0055 - Département Finances - Economat - Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales. Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer l'offre de Lecot comme complète et régulière (offre incomplète – manque 5 postes)

Article 2

de considérer les offres de Droeshaut et Cipac comme complètes et régulières.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.721,32 EUR hors TVA ou 4.502,80 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/12.09.2016/B/0056 - Département Finances - Economat - Achat d'un G.S.M. - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/625 et le montant estimé du marché "Achat d'un G.S.M.", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 289,26 EUR hors TVA ou 350,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Maitel (La Maison du Téléphone), Chaussée de Waterloo, 843 à 1180 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 26 septembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 1040/742/54.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/12.09.2016/B/0057 : Département Finances - Economat - Achat de 2 enregistreurs pour le Collège et le Conseil - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/629 et le montant estimé du marché "Achat de 2 enregistreurs pour le Collège et le Conseil", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.157,02 EUR hors TVA ou 1.400,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Capitani, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles
- Sennheiser Belux, Doornveld 22 à 1731 Asse - Zellik
- XLR sprl, rue Pierre Strauwen, 24 à 1020 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 5 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/12.09.2016/B/0058: Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les crèches communales - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Hageland Educatief, Radiolec, Van den berg R., Steylemans, Bricolux et Au Gai Savoir pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Réfrigérateur, micro-ondes): Steylemans (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique pour le poste 2)
- \* Lot 5 (Rangement): Au Gai Savoir (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique pour le poste 2)
- \* Lot 6 (Jeux intérieurs): Au Gai Savoir (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique pour le poste 2) et Bricolux (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique pour le poste 2)
- \* Lot 8 (Edredons): Bricolux (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique)
- \* Lot 9 (Jeux extérieur): Au Gai Savoir (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique pour le poste 1) et Bricolux (l'offre ne correspond pas à la fiche technique pour le poste 1)
- \* Lot 10 (Miroirs): Bricolux (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique)
- \* Lot 12 (Parachutes): Au Gai Savoir (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique)
- \* Lot 13 (1 lave-linge): Van den berg R (l'offre n'est pas conforme à la fiche technique)

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Réfrigérateur, micro-ondes): Radiolec et Van den berg R.
- \* Lot 2 (Balance, chauffe-biberons et stérilisateur): Au Gai Savoir

- \* Lot 3 (Transats): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Hageland Educatief, Au Gai Savoir et Bricolux
- \* Lot 4 (Psychomotricité): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco et Bricolux
- \* Lot 5 (Rangement): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 6 (Jeux intérieurs): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 7 (Chariot de marche): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Hageland Educatief, Au Gai Savoir et Bricolux
- \* Lot 8 (Edredons): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 9 (Jeux extérieur): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 10 (Miroirs): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 11 (Petits vélos): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco et Bricolux
- \* Lot 12 (Parachutes): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Hageland Educatief et Bricolux
- \* Lot 13 (1 lave-linge): Radiolec et Steylemans.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par la Cellule de coordination des crèches.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Réfrigérateur, micro-ondes): Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 509,91 EUR hors TVA ou 616,99 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2 (Balance, chauffe-biberons et stérilisateur): Au Gai Savoir, N° TVA 0421.618.220, rue de la Station 60 à 6043 Ransart, pour le montant d'offre contrôlé de 215,71 EUR hors TVA ou 261,01 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3 (Transats): Hageland Educatief, N° TVA 0461.321.112, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest, pour le montant d'offre contrôlé de 560,00 EUR hors TVA ou 677,60 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4 (Psychomotricité): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.273,69 EUR hors TVA ou 1.541,16 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5 (Rangement): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 183,03 EUR hors TVA ou 221,47 EUR, TVA comprise
- \* Lot 6 (Jeux intérieurs): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 282,53 EUR hors TVA ou 341,86 EUR, TVA comprise
- \* Lot 7 (Chariot de marche): Au Gai Savoir, N° TVA 0421.618.220, rue de la Station 60 à 6043 Ransart, pour le montant d'offre contrôlé de 223,85 EUR hors TVA ou 270,86 EUR, TVA comprise
- \* Lot 8 (Edredons): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 313,64 EUR hors TVA ou 379,50 EUR, TVA comprise
- \* Lot 9 (Jeux extérieur): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 931,84 EUR hors TVA ou 1.127,53 EUR, TVA comprise
- \* Lot 10 (Miroirs): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 248,75 EUR hors TVA ou 300,99 EUR, TVA comprise
- \* Lot 11 (Petits vélos): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, Parc Industriel, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 230,96 EUR hors TVA ou 279,46 EUR, TVA comprise

\* Lot 12 (Parachutes): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 35,80 EUR hors TVA ou 43,32 EUR, TVA comprise  
\* Lot 13 (1 lave-linge): Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 537,79 EUR hors TVA ou 650,72 EUR, TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 8

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/12.09.2016/B/0059 Département Finances - Economat - Achat de matériel informatique d'occasion pour les écoles francophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/627 et le montant estimé du marché "Achat de matériel informatique d'occasion pour les écoles francophones", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 20.661,16 EUR hors TVA ou 25.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Oxfam Solidarité, rue des Quatre-Vents, 60 à 1080 Bruxelles
- Comex, Grand Route 83 à 1435 Corbais
- Delio Netgates - Media Monster, avenue Houba de Strooper, 63 à 1020 Bruxelles
- Tac Tic Informatique, chaussée de Waterloo, 24A à 1060 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 5 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 7223/742/53.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour informat

OBJET : 012/12.09.2016/B/0060 : Département Finances - Economat - Achat de packs biométriques pour le service Population – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'accepter l'offre de la firme Civadis (n° TVA 0861.023.666), rue de Néverlée 12 à 5020 Namur pour un montant de 58.377,66 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/12.09.2016/B/0063 - Département Finances - Economat - Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018 - Approbation de la sélection qualitative.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le rapport d'examen des candidatures pour le marché "Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018" rédigé par le service de l'Economat.

Article 2

de considérer le rapport d'examen des candidatures en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 3

de ne pas sélectionner le candidat Traiteur Ronny B.V.B.A. (Une seule attestation de bonne exécution a été transmise, le montant mentionné est inférieur à 100.000,00 EUR HTVA.).

Article 4

de sélectionner les candidats TCO SERVICE SPRL, COMPASS GROUP BELGILUX SA et Sodexo Belgium SA pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 5

d'inviter les candidats sélectionnés à remettre offre. (Cahier des charges 2016/582)

Article 6

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 septembre 2016.

OBJET : 012/12.09.2016/B/0069. - Département Finances - service de l'Economat - Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver le cahier des charges N° 2016/621 et le montant estimé du marché "Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 124.980,00 EUR TVAC.

Article 2

de choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

d'approuver et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1310/123/14.

OBJET : 012/12.09.2016/B/0598 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Marché de service relatif à une mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean – Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'attribuer le marché relatif à une mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au bureau Maestro (TVA BE0441.233.994) – Avenue Raymond Brassinne, 8 à 1420 Braine-l'Alleud pour un montant total de 2.750,00 EUR HTVA ou 3.327, 50 EUR TVAC (21% 577, 50 EUR) ;

Article 2 :

D'engager la dépense globale estimée à 3.200, 00 EUR HTVA ou 3.872,00 TVAC (21% 672, 00 EUR) à l'art. 9220/122/01 du budget ordinaire de l'exercice 2016

OBJET : 012/12.09.2016/B/0600: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés Communales - Marché de service relatif à une mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean – Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'attribuer le marché relatif relatif à une mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au bureau Maestro (TVA BE0441.233.994) – Avenue Raymond Brassinne, 8 à 1420 Braine-l'Alleud pour un montant total de 2.750,00

EUR HTVA ou 3.327,50 EUR TVAC (21% 577,50 EUR) ;

Article 2 :

D'engager la dépense globale estimée à 3.025,00 EUR HTVA ou 3.660,25 TVAC (21% 635,25 EUR) à l'art. 9220/122/01 du budget ordinaire de l'exercice 2016.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 19 SEPTEMBRE 2016**

OBJET : 012/19.09.2016/B/0061 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Evénements - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/631 et le montant estimé du marché "Achat de matériel pour le service des Evénements", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.652,89 EUR hors TVA ou 2.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Declercq, Zwaanhofweg, 11 à 8900 Ieper
- Panachemedia, F. Campinestraat, 60 à 1831 Diegem

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 novembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/19.09.2016/B/0062: Département Finances - Economat - Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Radiolec, BELSECO sa, RADIO SERVICE SPRL, NEW HOME IMMO SPRL, JOLYSIGNAL, Buro Shop et Au Gai Savoir pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Electroménager): RADIO SERVICE SPRL et Radiolec
- \* Lot 2 (Equipement divers): BELSECO sa
- \* Lot 3 (Mobilier): BELSECO sa et Au Gai Savoir
- \* Lot 4 (Ameublement crèches): Buro Shop
- \* Lot 5 (Equipement crèches): Buro Shop
- \* Lot 7 (Equipement pour l'extérieur): Buro Shop et Au Gai Savoir
- \* Lot 9 (Protection fenêtre): NEW HOME IMMO SPRL
- \* Lot 10 (Equipement d'information): NEW HOME IMMO SPRL et JOLYSIGNAL.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de Coordination des crèches.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

\* Lot 1 (Electroménager): Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 16.800,48 EUR hors TVA ou 20.328,58 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 (Equipement divers): BELSECO sa, N° TVA 0439.991.109, rue des Nouvelles Technologies 21 à 4460 Grâce-Hollogne, pour le montant d'offre contrôlé de 3.971,80 EUR hors TVA ou 4.805,88 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 3 (Mobilier): BELSECO sa, N° TVA 0439.991.109, rue des Nouvelles Technologies 21 à 4460 Grâce-Hollogne, pour le montant d'offre contrôlé de 8.934,00 EUR hors TVA ou 10.810,14 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 4 (Ameublement crèches): Buro Shop, N° TVA 0872.794.023, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé de 75.909,65 EUR hors TVA ou 91.850,68 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 5 (Equipement crèches): Buro Shop, N° TVA 0872.794.023, Parc Artisanal – rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé de 6.120,89 EUR hors TVA ou 7.406,28 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 7 (Equipement pour l'extérieur): Au Gai Savoir, N° TVA 0421.618.220, rue de la Station 60 à 6043 Ransart, pour le montant d'offre contrôlé de 552,55 EUR hors TVA ou 668,59 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 9 (Protection fenêtre): NEW HOME IMMO SPRL, N° TVA 0896.397.190, Avenue Saint-Hubert 52 à 7090 Braine-Le-Comte, pour le montant d'offre contrôlé de 7.344,00 EUR hors TVA ou 8.886,24 EUR, 21% TVA comprise.

\* Lot 10 (Equipement d'information): NEW HOME IMMO SPRL, N° TVA 0896.397.190, Avenue Saint-Hubert 52 à 7090 Braine-Le-Comte, pour le montant d'offre contrôlé de 3.045,00 EUR hors TVA ou 3.684,45 EUR, 21% TVA comprise.

#### Article 6

de ne pas attribuer les lots 6 et 8.

#### Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article

Radiolec

8440/724/60 : 20.328,58 EUR TVAC

BELSECO

8440/724/60 : 15.616,02 EUR TVAC

Buro Shop

8440/724/60 : 99.256,96 EUR TVAC

Au Gai Savoir

8440/724/60 : 668,59 EUR TVAC

NEW HOME IMMO SPRL

8440/724/60 : 12.570,69 EUR TVAC

#### Article 8

de couvrir la dépense par des subsides de la Cocof.

OBJET : 012/19.09.2016/B/0063 : Département Finances - Economat - Achat de photocopieurs pour divers services communaux - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

#### Article 1er

d'approuver l'acquisition de photocopieurs auprès de la firme Konica Minolta Business Solutions (TVA 0863.205.176) pour un montant de 35.799,64 EUR, 21% TVA comprise.

#### Article 2

D'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, articles

1040/742/52 : 2.768,47 EUR TVAC

7222/742/52 : 5.089,07 EUR TVAC

0000/744/98 : 9.707,40 EUR TVAC

Et au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles  
1040/123/12 : 2.700,72 EUR TVAC pour un an, soit 675,18 EUR TVAC pour les 3 mois restants de 2016  
7220/123/12 : 721,16 EUR TVAC pour un an, soit 180,29 EUR TVAC pour les 3 mois restants de 2016  
7610/124/48 : 225,06 EUR TVAC pour un an, soit 56,27 EUR TVAC pour les 3 mois restants de 2016

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par des fonds d'emprunt.  
La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/19.09.2016/B/0066 : Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les messagers, le personnel du Cimetière, les placiers et les gardiens de la Maison communale - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/628 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements pour les messagers, le personnel du Cimetière, les placiers et les gardiens de la Maison communale", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.190,08 EUR hors TVA ou 14.750,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- P. C. P., Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles
- Tailleurs Saint Guidon, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles
- Pro-Safe sa, Rue du Fond Du Marechal 11 à 5020 Namur
- Bigard Shoe - Sport Comm.V, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 7 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 :  
13.650,00 EUR TVAC à l'article 1040/124/05  
1.100,00 EUR TVAC à l'article 8780/124/05.

OBJET : 012/19.09.2016/B/0077: Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS – Ateliers jeunesse. Saison 2016-2017 (1ère phase : septembre à décembre 2016). Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé

Article 1 – Accord de principe

d'organiser des ateliers pour enfants et jeunes durant la saison 2016-2017 autour de la thématique « Home made »;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 21.505,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 27.205,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 5 (service cultures - organisation de manifestations subsidiées) du budget ordinaire 2016 et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26 %, CQ 6% ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

- de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;
- de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

-de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'entretenir le matériel didactique, d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, peinture, marqueurs, pinceaux, tissus, transports...) ainsi que d'acheter la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les participants des ateliers;

-de charger le Service contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels

OBJET : 012/19.09.2016/B/0088: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les Rues de Liverpool, Quai de l'industrie, Rue Gosselies, et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions de marché – Retrait de la délibération du 31 aout 2016

Le Collège a décidé

Article 1 :

De retirer sa délibération du 31.08.2016 relative à l'approbation du projet concernant l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espace publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre de Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », à Molenbeek-Saint-Jean.

OBJET : 012/19.09.2016/B/0094 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble de logements (opération RI.1b/2.2) suivant le standard passif et aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) - Rue de Mexico 13/15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – CSC 16.001 - Marché de travaux – Non attribution

Le Collège a décidé

Article unique

de ne pas attribuer le marché de travaux relatif à la construction de 3 logements suivant le standard passif et l'aménagement d'un espace vert sis rue de Mexico n° 13-15 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du contrat de quartier durable Autour de Léopold II.

OBJET : 012/19.09.2016/B/0095 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics – Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation du cahier des charges - CC16.020.

Le Collège a décidé

D'approuver le cahier des charges pour la mission d'architecte-auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 ;

OBJET : 012/19.09.2016/B/0096 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés publics - Marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens - Modification du cahier des charges et ses annexes - CC16.022.

Le Collège a décidé

Article unique :

D'approuver le cahier spécial des charges et ses annexes modifiés selon les remarques de l'autorité de Tutelle relative au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil

## SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0058 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de Musique et des Arts de la Parole - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

### Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/633 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour l'académie de Musique et des Arts de la Parole", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 6.611,57 EUR hors TVA ou 8.000,00 EUR, TVA comprise.

### Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

### Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- AZZATO SA, Rue De La Violette 42 à 1000 Bruxelles
- Music Company, Brusselsebaan 378 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw
- Music' à lire, avenue du Douaire, 74 à 1340 Ottignies
- Maison Tasset, Rue de l'Arbre Saint-Michel, 95 à 4400 Flémalle (Liège)
- Archets, Chaussée d'Alsenberg 848 à 1180 Bruxelles
- Atelier de lutherie La Cigale, rue de l'hospice communale, 139 à 1170 Bruxelles
- Atelier Flagey, rue Antoine Labarre, 43 à 1050 Bruxelles
- Pianos Maene nv, Industriestraat 42 à 8755 Ruislede
- Pianos Michiels, Route de Lennik 238 à 1070 Bruxelles
- Pianos Hanlet, Rue de Livourne, 5 à 1060 Bruxelles
- Fotoguy, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles
- Photo Galerie - Atma, Avenue des Celtes, 5 à 1040 Bruxelles
- Megalight, Clos du Parnasse, 13D à 1050 Bruxelles
- Luxillag, Houtweg, 56 à 1140 Bruxelles
- ADB-TTV Technologies, Leuvensesteenweg, 585 à 1930 Zaventem.

### Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 18 octobre 2016.

### Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

### Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0059 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Hôtel social - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

### Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/638 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour l'Hôtel social", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.487,60 EUR hors TVA ou 1.800,00 EUR, TVA comprise.

### Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

### Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles

- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem Nossegem

- Buro Shop, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 18 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0060 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour la Ludothèque - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 632/2016 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour la Ludothèque", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 EUR hors TVA ou 5.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Casse-Noisettes jouets, chaussée d'Alseberg, 76 à 1060 Bruxelles
- Atelier de Gepetto, Rue Middelbourg, 58 à 1170 Bruxelles
- Gepetto, Wimmershof, 25 à 3010 Kessel-Lo
- Idema Sport, rue de l'Avenir, 8 Z.I. Les Plennesse zone C à 4890 Thimester
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Heddebaut, Chaussée de Leuze, 129 à 9600 Renaix

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 11 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt (3.500,00 EUR TVAC) et par un subside (1.500,00 EUR TVAC)

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0061 : Département Finances - Economat - Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/626 et le montant estimé du marché "Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 50.826,44 EUR hors TVA ou 61.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat

- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem
- IXINA, chaussée de Wavre 1163 à 1160 Bruxelles
- Bruynzeel, Chaussée de Waterloo, 198 à 1640 Rhode-St-Genese
- Krëfel, Chaussée de Mons, 1445 à 1070 Anderlecht.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 18 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 8440/724/60.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par des subsides de la Cocof. La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0062 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier urbain pour le service du Pavage. Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Traffimex, Brassine, Ace Mobilier Urbain, Wolters-Mabeg BVBA, Poncelet Signalisation SA et Ferro Seaport BVBA pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 4 : Banc: Ferro Seaport BVBA (voir annexe)

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 : Potelets et accessoires: Traffimex et Ferro Seaport BVBA
- \* Lot 2 : Poteaux galvanisés pour support de signalisation: Ponclelet Signalisation SA
- \* Lot 3 : Arceaux vélos: Ace Mobilier Urbain, Poncelet Signalisation SA, Wolters-Mabeg BVBA et Ferro Seaport BVBA
- \* Lot 4 : Banc: Ace Mobilier Urbain et Brassine.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Propreté publique-Charroi.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 : Potelets et accessoires: Ferro Seaport BVBA, N° TVA 459934804, Boeiebos 6B à 9031 Drongen, pour le montant d'offre contrôlé de 37.500,00 EUR hors TVA ou 45.375,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 : Poteaux galvanisés pour support de signalisation: Poncelet Signalisation SA, N° TVA 402355010, Rue De L'arbre Saint-Michel 89 à 4400 Flemalle, pour le montant d'offre contrôlé de 3.673,40 EUR hors TVA ou 4.444,81 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 : Arceaux vélos: Poncelet Signalisation SA, N° TVA 402355010, Rue De L'arbre Saint-Michel 89 à 4400 Flemalle, pour le montant d'offre contrôlé de 1.522,50 EUR hors TVA ou 1.842,23 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 4 : Banc: Brassine, N° TVA 0462.528.167, Rue de Chassart, 2 à 1495 Villers-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 4.635,00 EUR hors TVA ou 5.608,35 EUR, 21% TVA comprise.

Article 7

l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2016/619.

Article 8

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 4230/741/52.

Article 9

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0063 : Département Finances - Economat - Achat de vêtements de travail pour le personnel communal - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/637 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements de travail pour le personnel communal", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.049,58 EUR hors TVA ou 73.869,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- P. C. P., Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles
- Mewa, Av. Léopold III, 33 à 7134 Péronnes-lez-Binche
- Carbone +, Rue de la Grande Couture, 1B à 7522 Tournai
- Euro Workwear Group, Keurestraat, 29 à 9042 Desteldonk
- Wolfs-Safco, Eikenbaan, 41 à 3090 Overijse
- BM Shoes, Chaussée de Gand, 130 à 1080 Bruxelles
- Cyclo, Rue de Flandre, 85 à 1000 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016 :

- 5.000,00 EUR TVAC à l'article 1040/124/05
- 7.900,00 EUR TVAC à l'article 1370/124/05
- 3.000,00 EUR TVAC à l'article 4210/124/05
- 9.900,00 EUR TVAC à l'article 7220/124/05
- 2.500,00 EUR TVAC à l'article 76241/124/48
- 400,00 EUR TVAC à l'article 7625/124/48
- 7.500,00 EUR TVAC à l'article 7660/124/05
- 3.500,00 EUR TVAC à l'article 8440/124/05
- 31.000,00 EUR TVAC à l'article 8750/124/05
- 3.100,00 EUR TVAC à l'article 8780/124/05
- 69,99 EUR TVAC à l'article 9301/124/48

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0113 : Prévention et Vie Sociale - Département des Cultures – Service Cultures - MCCS – Programmation Jeunes Publics. Octobre – décembre 2016 - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé

Article 1er :

D'approuver la programmation Jeunes Publics pour la période s'étalant d'octobre à décembre 2016 proposée par le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale ;

Article 2 :

De désigner les artistes (et assimilés) et d'élaborer les Conventions de prestation entre ceux-ci et la Commune ;

Article 3 :

D'engager les dépenses liées à la programmation des Spectacles Jeune Public d'octobre à décembre 2016 estimées à un montant global de 15.785,00 € ; sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016, sous réserve d'approbation du budget 2016 par

le conseil communal et la tutelle ;

Article 4 :

De demander la collaboration des différents services communaux :

Le Service de l'Imprimerie communale pour l'impression des supports promotionnels ;

L'économat pour toutes les commandes ;

Le service communication pour la diffusion et le suivi presse ;

Le service contentieux pour la relecture des conventions/contrats et souscriptions des assurances

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0127: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite  
Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et  
construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les  
Rues de Liverpool, Quai de l'Industrie, Rue de Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-  
Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode  
de passation, fixation des conditions de marché – Retrait de la délibération du Conseil  
communal du 31 aout 2016

Le Collège a décidé

Article unique:

De retirer sa délibération du 31 aout 2016 relative à l'approbation de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espaces publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », à Molenbeek-Saint-Jean.

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0128: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite  
Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et  
construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les  
Rues de Liverpool, Quai de l'industrie, Rue Gosselies, et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-  
Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode  
de passation, fixation des conditions de marché.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espace publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre de Contrat de Quartier Durable « Petite Senne », à Molenbeek-Saint-Jean

Article 2 :

D'approuver d'une part la dépense pour les honoraires estimée à 632.561,62 € TVA et révision comprises et, d'autre part, la dépense de 40.802 EUR octroyée à titre de défraiement, soit une somme totale de 673.323,88 € financée de la façon suivante: 67.462,691 € de fonds d'emprunt et 605.861,18 € de subsides régionaux (contrat de quartier Petite Senne).

Article 3:

De prendre connaissance de ce qui suit: l'opération 1.A.3 (tranche conditionnelle) sera financée au niveau des honoraires et des travaux par Bruxelles-Mobilité, l'opération 1.A.1 sera financée au niveau des travaux aussi par le subside FEDER; l'opération 1.F.2 sera financée au niveau des travaux aussi par le subside FEDER et normalement la CoCof (échange de courriels entre administrations).

Article 4 :

De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne.

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0129: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite  
Seine - Opérations 1.C1, 1.C2 (partie A), 1.C3 : construction d'un bâtiment passif  
comportant au rez-de-chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements  
assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une  
cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-  
Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode  
de passation, fixation des conditions de marché

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver les termes de l'avis de marché pour la mission de service relatif à la mission d'auteur de projet pour procéder à l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment passif comportant au rez-de-chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Article 2 :

D'approuver la dépense pour les honoraires estimée à 386.240,51 € Tva et révision comprises, et la dépense de 30.000,00 EUR octroyée à titre de défraiement, soit un montant total de 416.240,51 € financé de la façon suivante: 20.812,02 € de fonds d'emprunt et 395.428,46 € de subsides régionaux (contrat de quartier Petite Seine).

Article 3 :

De prendre connaissance de ce qui suit: l'opération 1.C.1 sera financée au niveau des travaux aussi par PGV 2017-2020.

Article 4 :

De recourir à l'appel d'offres restreint avec publicité européenne

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0130 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II -  
Construction de 3 logements suivant le standard passif (opération RI.1b/2.2) et  
aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) - Rue de Mexico 13/15 à 1080  
Molenbeek-Saint-Jean – Marché de travaux – Procédure négociée sans publicité -  
Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché et fixation des conditions du  
marché.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges, plans, métrés ainsi que l'avis de marché en vue de la construction de 3 logements suivant le standard passif et de l'aménagement d'un espace vert sis rue de Mexico 13-15, 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver la dépense estimée à 892.527,89 EUR HTVA, soit 1.009.847,01 EUR TVAC qui se répartit de la manière suivante : 779.019,29 € HTVA (872.501,60 EUR TVAC) pour la partie logement, 102.945,60 EUR HTVA (124.564,18 EUR TVAC) pour la partie parc et 10.563,00 EUR HTVA (12.781,23 EUR TVAC) pour les options obligatoires (aménagement en voirie) ainsi que le montant de la marge s'élevant à 100.984,70 EUR TVAC (10%) ;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité.

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0145: Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière Propriétés communales - Maison Maritime – Rue Vandenboogaerde 89-91-93 -  
Entretien et maintenance des installations techniques – Projet

Le Collège a décidé

Article 1:

D'approuver le projet relatif à l'entretien et à la maintenance des installations techniques de la Maison Maritime, sise rue Vandenboogaerde 89-91-93;

Article 2:

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établi à cet effet par le service des

Propriétés communales;

Article 3:

D'approuver la dépense globale estimée à 53.719,01 EUR hors TVA ou 65.000 EUR TVA comprise, (21% TVA= 6.942,15 EUR) ;

Article 4:

D'engager cette dépense globale à l'article 7626/125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2016 ;

Article 5:

De réclamer aux copropriétaires, le remboursement de leur part respective du marché sur base des quotités de l'immeuble.

OBJET :12/ 26.09.2016/B/0146 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés communales - Remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Projet

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le projet relatif au remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;

Article 2 :

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 70.247, 90 EUR hors TVA ou 85.000 EUR TVA comprise, (21% TVA = 14.752, 10 EUR) ;

Article 4 :

D'engager cette dépense à l'art. 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 6 :

De communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7 :

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 03 OCTOBRE 2016**

OBJET :012/ 03.10.2016/B/0072 - Département Finances - Economat - Achat d'une camionnette pour le service de la Propreté publique - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/640 et le montant estimé du marché "Achat d'une camionnette pour le service de la Propreté publique", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 EUR hors TVA ou 50.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Peugeot Uccle Drogenbos, Rue de Stalle, 290 à 1180 Bruxelles
- Turbo trucks (Fiat), Ile Sainte Hélène, 9 à 1070 Bruxelles
- Opel Van Der Haegen, Kareelstraat 2 à 9300 Aalst

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 24 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 1360/743/52.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET :012/ 03.10.2016/B/0073: Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles néerlandophones - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Enregistreur audio et dictaphones): Manutan - Overtoom (L'offre est incomplète pour le poste 1)

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Enregistreur audio et dictaphones): Bax-Shop

\* Lot 2 (Lecteur radio/cd): Baert

\* Lot 3 (Machine à plastifier et vidéo projecteur): Manutan - Overtoom

\* Lot 4 (Diable et escabeau): Manutan - Overtoom

\* Lot 5 (Sonos portables): Capitani

\* Lot 6 (Tables et jeux d'activités): Baert.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Enregistreur audio et dictaphones): Bax-Shop, Stijfselrui 46 à 2000 Antwerpen, pour le montant d'offre contrôlé de 308,26 EUR hors TVA ou 373,00 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 (Lecteur radio/cd): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 296,76 EUR hors TVA ou 359,08 EUR, TVA comprise

\* Lot 3 (Machine à plastifier et vidéo projecteur): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 674,00 EUR hors TVA ou 815,54 EUR, TVA comprise

\* Lot 4 (Diable et escabeau): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 244,00 EUR hors TVA ou 295,24 EUR, TVA comprise

\* Lot 5 (Sonos portables): Capitani, N° TVA 0821.847.148, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 664,00 EUR hors TVA ou 803,44 EUR, TVA comprise

\* Lot 6 (Tables et jeux d'activités): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 1.330,62 EUR hors TVA ou 1.610,05 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article

Bax-Shop

0000/744/98 : 373,00 EUR TVAC

Baert

0000/744/98 : 1.969,13 EUR TVAC

Manutan – Overtoom

0000/744/98 : 1.110,78 EUR TVAC

Capitani

<p>0000/744/98 : 803,44 EUR TVAC Article 7 de couvrir la dépense par un emprunt.</p>
<p><u>OBJET :012/ 03.10.2016/B/0074 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de gymnastique. Désignation de l'adjudicataire.</u></p>
<p>Le Collège a décidé <u>Article 1er</u> de considérer les offres de Allard Sport et Adec Sport comme complètes et régulières. <u>Article 2</u> d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat. <u>Article 3</u> de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération. <u>Article 4</u> d'attribuer le marché "Achat de matériel de gymnastique" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Allard Sport, N° TVA 0425.069.440, Weyler (zone artisanale 28) à 6700 Arlon, pour le montant d'offre contrôlé de 4.000,00 EUR hors TVA ou 4.840,00 EUR, TVA comprise. <u>Article 5</u> d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98. <u>Article 6</u> de couvrir la dépense par un emprunt.</p>
<p><u>OBJET :012/ 03.10.2016/B/0075: Département Finances - Economat - Achat de panneaux de signalisation, de statifs d'interdiction de stationnement et accessoires - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale</u></p>
<p>Le Collège a décidé <u>Article 1</u> d'approuver le cahier des charges N° 2016/641 et le montant estimé du marché "Achat de panneaux de signalisation, de statifs d'interdiction de stationnement et accessoires", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 44.628,09 EUR hors TVA ou 53.999,99 EUR, 21% TVA comprise. <u>Article 2</u> de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché. <u>Article 3</u> d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 4230/741/52. <u>Article 4</u> Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt. La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.</p>
<p><u>OBJET :012/ 03.10.2016/B/0077 : Département Finances - Economat - Dîner de Noël au profit des personnes du 3ème âge - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.</u></p>
<p>Le Collège a décidé <u>Article 1er</u> d'approuver la description technique N° 2016/642 et le montant estimé du marché "Dîner de Noël au profit des personnes du 3ème âge", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 30.000,00 EUR hors TVA ou 31.800,00 EUR, 6% TVA comprise. <u>Article 2</u> de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché. <u>Article 3</u> de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée : - Atelier Groot Eiland, Henegouwenkaai, 29 à 1080 Brussel - Traiteur Romil, Stooftstraat, 48 à 1785 Merchtem - Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Bld. Léopold II, 101-103 à 1080</p>

Bruxelles

- Pâtisserie D'hondt, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles
- Cinoco, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles
- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles
- Inter-Drinks, Rue Saint-Denis, 266 à 1190 Bruxelles
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe
- L.S.C Traiteur, Place Raymond Becquevort, 1 à 1332 Genval
- Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles
- Pâtisserie Verstraeten, Bld. du Jubilé, 150 à 1080 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 25 octobre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8340/124/48.

OBJET :012/ 03.10.2016/B/0139 Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Dératisation de la commune – projet;

Le Collège a décidé

Article 1

- d'approuver le principe de la dératisation de la commune et le cahier spécial de charges;
- de procéder à la demande de prix à au moins 3 firmes spécialisées sur base du cahier de charges et de recourir à la procédure négociée, sans publicité;
- de confier l'analyse des offres au Service de l'Hygiène;

Article 2

- d'estimer la dépense globalement à 20.000 €;
- d'imputer la dépense à l'article 8750/124/06 du budget ordinaire de l'exercice 2017, sous, réserve de son approbation

OBJET :012/ 03.10.2016/B/0140: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Désinsectisation des bâtiments communaux – projet

Le Collège a décidé

Article 1

- d'approuver le principe de la désinsectisation des bâtiments communaux et le cahier spécial des charges;
- de recourir à la procédure négociée sans publicité et de consulter au moins trois firmes spécialisées en la matière.

Article 2

d'estimer la dépense à 10.000 €, TVAC;  
de réserver la dépense au budget ordinaire 2017 sous réserve de son approbation d'après la répartition susmentionnée.

OBJET :012/ 03.10.2016/B/0153 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Détartrage de tuyauteries, recherches et réparations après infiltrations au sein de diverses propriétés communales – Projet

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le projet de détartrage de tuyauteries, de recherches et de réparations après infiltrations au sein de diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;

Article 2 :

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 90.909,10 EUR hors TVA ou 110.000 EUR TVA comprise, (21% TVA= 19.090,90 EUR) ;

Article 4 :

D'engager cette dépense sur l'art. 9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;

<p><u>Article 5 :</u> De recourir à la procédure négociée directe avec publicité.</p>
<p><u>OBJET :012/ 03.10.2016/B/0154 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux - Projet</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le projet relatif à l'entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux ;</p> <p><u>Article 2 :</u> D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'approuver la dépense globale estimée à 82.644,60 EUR HTVA ou 100.0000 EUR TVA comprise, (21%TVA= 17.355, 40 EUR) ;</p> <p><u>Article 4 :</u> D'engager cette dépense sur l'art. 9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;</p> <p><u>Article 5 :</u> De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées.</p>
<p><u>OBJET :012/ 03.10.2016/B/0155: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Entretien et dépannage d'installations de chauffage dans diverses propriétés communales -Projet</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le projet relatif à l'entretien et au dépannage des installations de chauffage de diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;</p> <p><u>Article 2 :</u> D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'approuver la dépense globale estimée à 99.173,55 EUR hors TVA ou 120.000,00 EUR TVA comprise, (21% TVA = 20.826,45 EUR) ;</p> <p><u>Article 4 :</u> D'engager cette dépense sur l'art. 9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;</p> <p><u>Article 5 :</u> De recourir à la procédure négociée directe avec publicité.</p>
<p><u>OBJET :012/ 03.10.2016/B/0156: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Remplacement de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Projet</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le projet relatif au remplacement de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;</p> <p><u>Article 2 :</u> D'approuver le cahier spécial des charges et les métrés établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'approuver la dépense globale estimée à 41.322, 31 EUR hors TVA ou 50.000 EUR TVA comprise, (21% TVA= 8.677, 69 EUR) ;</p> <p><u>Article 4 :</u> D'engager cette dépense à l'art. 9220/724/60 (Logements - Equipements et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par</p>

des fonds d'emprunts ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 6 :

De communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7 :

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal

OBJET :012/ 03.10.2016/B/0157: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Réparations et entretien de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Projet.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le projet relatif aux réparations et à l'entretien de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures);

Article 2 :

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 31.818,18 EUR hors TVA ou 38.500,00 TVA comprise, (21% TVA= 6.681, 82 EUR) ;

Article 4 :

D'engager cette dépense sur l'art. 9220/125/06 (Logement-Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées.

## **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 10 OCTOBRE 2016**

OBJET : 012/10.10.2016/B/0072 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - M CCS – Organisation de l'événement «Festival des familles Octopus » du 26 octobre au 4 novembre 2016 – Organisation, budget, désignations et collaborations.

Le Collège a décidé

Article 1- Accord de principe

d'approuver le programme dans le cadre du festival Octopus assuré par le Service des Cultures entre le 26 octobre et le 4 novembre 2016 :

26 octobre 2016

15h30-18h ouverture du festival à la place communale-guinguette aux crêpesflashmob-fanfakids- ateliers scénographie participative ;

27 octobre 2016

La troupe du marché de passage au marché entre 10h et 12h30.

Expositions tentaculaires à la M CCS. Organisation du vernissage de 18h à 21h dans le foyer et dans la salle de la M CCS ;

29 octobre 2016

Hôtel des voyageurs au Château du Karreveld entre 16h-20h : parcours dans le parc, contes dans la grange, stands de nourriture et boissons dans la cour, ateliers-labo :

magicien,fablab, jeux (avec la ludothèque Speculoos) & musique, 2ième étage : atelier ombres chinoises par le Théâtre du Nombrîle, dans la cour : ombres chinoises avec l'asbl

Atout jeune (résultats des ateliers du 12/19/26 octobre 2016 & dans la chapelle : studio photo & manège dans la cour & scénographie de tentacules 31 octobre 2016

20h Battement d'L dans la grande salle de la M CCS : accueil du spectacle de l'asbl Foyer.

31 octobre 2016 – 4 novembre 2016

Stages au Karreveld, à la M CCS, dans la salle St-Rémy, à la WAQ

1 novembre

10h Le livre dans tous ses états au Château de Karreveld (par l'asbl Molenbesace)

2 novembre

15h Sous la mer : atelier cuisine, cinéma d'animation, bibliothèque et projections dans le foyer & la grande salle de la M CCS & atelier cuisine

3 novembre

16h : Beat box story dans le foyer et dans la salle: animations numériques

4 novembre 2016

16h30 : Clôture des stages pour enfants en parade pour arriver au Kids' bal au VK (départ vers 15h30 dans la rue de Courtrai, rue des 4 vents, Chée de Gand et de Merchtem, rue Taziaux, rue Mommaerts, Chée de Merchtem, rue St Joseph et rue de l'école : arrivée au vk vers 16h45)

de réaliser d'une scénographie à la place communale et au château du Karreveld lors des festivités, proposée sous forme de tentacules qui sortent des fenêtres le long des façades de la Maison communale et du Château de Karreveld sous réserve de respecter les consignes de sécurités précitées ;

de fermer la place communale le 26 octobre entre 9h et 19h avec des barrières nadar pour l'ouverture du festival ;

d'assurer la promotion des festivités par un affichage protégé sur le mobilier urbain disposé le long des voiries communales ;

d'accueillir le spectacle « Battement d'L » de l'asbl Foyer le 31 octobre dans la grande salle de la M CCS et d'approuver que la billetterie soit organisée par l'asbl Foyer et les recettes seront directement reprises par l'asbl Foyer

#### Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner les artistes (et assimilés) pour un montant global de 4.800,00 € tous frais compris et d'établir les Conventions de prestation ;

#### Article 3- Engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 6.450,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 Organisation de manifestations subsidiées du budget ordinaire 2016 ;

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26 %, Contrats de quartier 6% ;

de demander au Receveur communal de bien vouloir libérer la somme de 700,00 € à l'attention de Monsieur Dirk Deblieck, Chef du Service de la Culture française, pour l'achat ou la location de petit matériel divers et de charger le Service Cultures de remettre les pièces justificatives auprès du Receveur communal ;

d'autoriser la reprise des recettes par l'asbl Foyer moyennant la conclusion d'une convention

#### Article 4- Collaboration des services communaux

Service Cultures pour :

l'organisation du Festival Octopus ;

l'établissement des Conventions de prestation entre les artistes (et assimilés) et

l'Administration communale ainsi que la Convention entre le Foyer asbl et la Commune

; l'établissement de la déclaration SABAM pour les événements organisés dans le cadre du festival Octopus, à concurrence d'un montant estimé à 300,00€ ;

l'achat de petit matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...) à concurrence de 700,00 € ;

Service Economat pour :

commander les services d'une équipe de la Croix- rouge pour les festivités du 29

octobre 2016 au Château du Karreveld pour un montant estimé à 200,00€, les services

du groupe Foes pour la distribution de 6.000 flyers pour un coût s'élevant à 300,00 € TTC ;

louer des jeux pour la journée du 29 octobre pour un montant estimé à 150,00 € ;

Service des Ateliers pour :

La livraison et installation du matériel sur la place Communale le 26 octobre 2016 à

12h (10 tonnelles fermées, 25 tables et 100 chaises ( mobilier urbain de couleur), ainsi que le démontage et transport du matériel le 26 octobre 2016 à 19h ;

La livraison et installation du matériel (praticables, 2 frigos, 3 tonnelles fermées, 2 séparations, 18 tables, 30 tables (mobilier urbain en couleur), 150 chaises, 6 tapis, 6 coussins (de la bibliothèque francophone) au château du Karreveld le 28 octobre entre 9h et 15h et démontage et transport du matériel pour le 2 novembre 2016 :

Installation de 2 tables et 100 chaises dans salle « la Grange », en collaboration avec le personnel du Château du Karreveld ;

Installation de 18 tables, 54 chaises et 12 séparations dans la salle « Les Salons », en collaboration avec le personnel du Château du Karreveld ;

Installation de 2 tables et 7 chaises dans la salle « La Chapelle », en collaboration avec le personnel du Château du Karreveld ;

Installation de 3 tonnelles fermées , 2 frigos, 10 tables de couleur et 40 chaises dans la cour ;

Vider les 4 locaux (chambres à l'étage) & un local chambre aux 2ième du petit château, ainsi que vider les salons pour le vendredi 28 octobre 2016 ;

Prévoir 2 ouvriers avec un minimum d'outillage (clé à gaz, joints pour bonbonnes à gaz, marteau,...) durant toute la durée de l'évènement ;

Collage et placement des affiches publicitaires (panneaux) sur le territoire communal, à partir du 10 octobre 2016 en collaboration avec le service des Plantations ;

Service des Plantations pour :

- le placement des affiches publicitaires (tuteurs et piquets) sur le territoire communal, à partir du 10 octobre 2016, en collaboration avec le service des Ateliers ;
- le prêt éventuel de la nacelle articulée pour le service Electricité pour le montage des guirlandes lumineuses dans les cours (voir avec le service Electricité) ;
- installer un rouleau de 500m de ruban de barrage rouge et blanc pour l'allée principale afin d'empêcher les voitures de stationner, de la barrière au Pigeonnier ;
- la fermeture de la fontaine dans le parc du Karreveld du 28 octobre 2016 jusqu'au 30 octobre 2016 et le ramassage des petits bateaux à papier sur l'étang du parc du Karreveld après l'évènement du 29 octobre 2016 ;

Service de la Propreté publique pour :

- procéder au nettoyage de la place Communale pour le mercredi 26 octobre 2016 à 9 h au plus tard et des abords du site du Château du Karreveld pour le vendredi 28 octobre 2016 au plus tard ;
- Installation de 4 poubelles avec sacs à la Place Communale pour le mercredi 26 octobre à 13h au plus tard et dans les cours du château de Karreveld, le vendredi 28 octobre 2016 ;
- procéder le mercredi 26 octobre à partir de 19h ou le jeudi 27 octobre 2016 au nettoyage de la Place Communale et le mercredi 2 novembre 2016 au nettoyage des cours du Château du Karreveld et ramassage des poubelles ;

Service Pavage pour :

- Installation de 30 barrières Nadar sur la Place Communale le mercredi 26 octobre 2016 avant 9h

Service des Travaux publics – Signalisation pour :

- Installation des panneaux d'interdiction de stationner à l'avenue de la Hoese à hauteur de l'entrée du Karreveld afin de permettre le stationnement de 5 voitures et un camion entre le 28 octobre et le 2 novembre 2016 ;
- Vérifier et veiller au fonctionnement de l'éclairage public sur les deux chemins du parc menant au Château du Karreveld pour le jeudi 20 octobre 2016 au plus tard;

Service Electricité pour :

- se charger de l'alimentation électrique, de la sortie d'un tableau électrique et de l'installation des passe-câbles le mercredi 26 octobre 2016 sur la place communale vers 9h au plus tard;
- se charger de l'installation du parcours « son & lumière » dans le parc du château de Karreveld pour le 28 octobre entre 12h et 21h et le samedi 29 octobre 2016 entre 14h et 21h

se charger de la mise à disposition de 10 rallonges (enrouleurs) entre le 29 octobre 2016 et le 2 novembre 2016 ;

Service contentieux pour :

les assurances pour le public et le matériel mis en dépôt lors des journées festives, à l'intérieur des bâtiments de la Maison des Cultures, au Château du Karreveld et à la place communale ;

Service Environnement –Développement durable pour :

la mise à disposition de 1000 gobelets réutilisables entre le 26 octobre 2016- 4 novembre 2016 ;

Service de l'Etat Civil pour :

limiter au maximum les célébrations de mariage, noces, ... samedi 29 octobre 2016 ;

Service Imprimerie pour :

l'impression du matériel de promotion;

Conciergerie du Château du Karreveld :

fournir le matériel suivant entre le 29 octobre 2016 et le 2 novembre 2016

des verres à soft pour 150 personnes ;

du café, lait, sucre en suffisance pour les trois jours ;

des tasses, sous-tasses et petites cuillères pour 150 personnes ;

des assiettes à dessert pour 150 personnes ;

des couteaux, des fourchettes pour 150 personnes ;

des serviettes ;

des nappes en papier pour le bar;

de prévoir 2 samovars ;

de prévoir les 6 grands thermos de café ;

du produit lessive et 10 essuies ;

l'installation de tables et chaises pour les loges des artistes installés dans les anciens bureaux, à partir du 28 octobre 2016 ;

Gardiens de la paix pour :

Assurer la surveillance durant l'ouverture du festival à la place Communale le 26 octobre 2016 entre 15h30-18h, durant l'évènement du 29 octobre au château du Karreveld entre 16h et 20h, durant les stages ouverts au Karreveld du 31 octobre & 1 novembre 2016 ainsi que durant la parade d'enfants le 4 novembre 2016 entre 15h 30 et 16h30 ;

Police pour :

Veiller à la sécurité durant l'ouverture du festival à la place communale le 26 octobre 2016 entre 15h30-18h, durant l'évènement du 29 octobre au château du Karreveld entre 16h et 20h ainsi que durant la parade d'enfants le 4 novembre 2016 entre 15h 30 et 16h30 (départ vers 15h30 dans la rue de Courtrai, rue des 4 vents, Chée de Gand et de Merchtem, rue Taziaux, rue Mommaerts, Chée de Merchtem, rue St Joseph et rue de l'école : arrivée au vk vers 16h45) ;

Service Communication pour :

l'affichage sur les faces communales Decaux, 1 session de 2 semaines d'affichage,

affichages sur les panneaux communaux dès le 10 octobre 2016 ;

Accueil pour :

l'entretien des toilettes du Château de Karreveld le 29 octobre 2016 entre 15h et 21h ainsi que du 31 octobre au 1 novembre 2016 inclus entre 11h et 15h ;

la mise en place et le rangement des salles du château de Karreveld entre le 29 octobre 2016 et 2 novembre 2016 ;

GRH :

Afin d'autoriser le personnel communal à effectuer des heures supplémentaires durant les festivités prévues dans le cadre du festival Octopus qui seront récupérées en congé compensatoire uniquement pour le personnel communal qui n'est pas en horaire flexible :

2 ouvriers (Riccardo Antunes et Xavier Heylbroeck) équipés pour

parer à tous problèmes techniques, menuiseries et réparations diverses dans les salles, et

les emplacements pendant la durée du festival ;  
2 ouvriers de la Propreté Publique pour nettoyer après les festivités dans la grange, les salons, la cours ;  
4 hommes des Ateliers communaux le mercredi 26 octobre entre 15h30 et 19h pour la récupération du matériel ;  
2 hommes du Service Plantations pour la récupération des bateaux à papier sur l'étang du parc du Karreveld après l'évènement du 29 octobre 2016 de 21h à 22h  
13 personnes du Service des cultures(horaire flexible) pour :  
2 personnes pour le bar  
2 personnes à l'accueil  
1 responsable accueil artistique  
2 responsables techniques (le 28 octobre et le 29 octobre 2016 jusque 23h)  
2 chargés de production  
1 chargé de diffusion  
2 responsables catering  
1 femme de service (horaire non flexible)  
pour le mercredi 26 octobre 2016 de 15h00 à 19h00 : +- 4 H.S., le samedi 29 octobre 2016 de 14h00 à 21h00 : +- 7 H.S. ainsi que le 31 octobre 2016 et le 1 novembre pour l'encadrement des stages.

OBJET : 012/10.10.2016/B/0074 - Prévention et Vie Sociale - Département des Cultures – Service Cultures - MCCS – Programmation des concerts tous publics 1er semestre de la saison 2016-2017. Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er accord de principe

D'approuver l'organisation des trois événements musicaux qui se dérouleront respectivement le 21/10 à la MCCS et les 12 et 26/11 au château du Karreveld ;

Article 2- désignation des prestataires

De désigner les artistes et partenaires et d'élaborer les Conventions de prestation entre ceux-ci et la Commune ;

Article 3 – engagement de la dépense

D'engager les dépenses liées à l'organisation de l'événement estimées à un montant global de 8.650,00 € - entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir PGV 23%, Cocof 45 %, CFWB 26 %, Contrats de quartier 6 %- sur l'article budgétaire 7624/124-48 activités subsidiées -du budget ordinaire 2016 ;

Article 4- collaboration des services communaux

D'autoriser la collaboration des différents services communaux :

Service Imprimerie pour :

Impression des affiches et flyers

Service Electricité pour :

Le passage d'un électricien les 12 et 26/11 entre 9h et 11h au Château du Karreveld

Les branchements de la sono et des lumières dans la Grange (12 et 26/11)

Mise à disposition de rallonges adaptées

Service conciergerie pour :

Ouverture et fermeture du château le vendredi 11 novembre 9h jusqu'au samedi 12 novembre 23h et du vendredi 25 novembre 9h jusqu'au samedi 26/11 20h ;

Mettre à disposition 150 verres à vins, 150 verres à soft, 150 tasses et sous-tasses ; produit de vaisselle et essuies de vaisselle ;

Mettre à disposition 3 porte-manteaux, 4 tables mange-debout, 10 tables rectangulaires (1m20)

Service accueil pour :

1 femme de service pour l'entretien constant des toilettes au château le 12/11 de 18h à 23h et le 26/11 de 12h à 18h ;

Service propreté pour :

Fournir 6 grandes poubelles + sacs poubelles ad hoc (12/11 et 26/11)  
 Service économat pour :  
 Passer les commandes : Catering, matériel technique, hôtel, diffusion promotion  
 Service Contentieux pour :  
 Relecture des contrats et conventions  
 Souscription d'assurances éventuelles  
 Service Travaux Public pour :  
 vérifier l'éclairage des allées du parc et faire les réparations adéquates, celui-ci devra fonctionner minimum de 19h00 à 23h00 (12/11 uniquement) ;  
 Service prévention :  
 mise à disposition de 2 gardiens pendant la durée des concerts à la M CCS et au Château du Karreveld ;  
Article 5-autorisation des prestations supplémentaires du personnel communal  
 D'approuver pour le personnel d'assurer les prestations suivantes les 21/10 ; 12/11 ; 26/11 :  
 21/10 (M CCS) :  
 2 personnes pour le bar (de 18h à 23h00 = 5h)  
 2 personnes à la billetterie (de 18h à 20h30 = 1h30)  
 1 responsable accueil artistique (de 17h à 23h = 6h)  
 1 responsable technique (de 18h à 24h = 6h)  
 1 concierge (de 17h à 24h = 7h)  
 12/11 (château) :  
 2 personnes pour le bar (de 17h à 23h00 = 6h)  
 2 personnes à la billetterie (de 17h à 22h = 5h)  
 1 responsable accueil artistique (de 16h à 23h = 7h)  
 1 responsable technique (de 9h à 23h = 14h)  
 1 chargé de production (de 16h à 23h = 7h)  
 1 électricien (10h-11h = 1h) (horaire non flexible)  
 1 femme de service (18h-23h = 5h) (horaire non flexible)  
 26/11 (château) :  
 1 responsable technique (de 9h à 18h = 9h)  
 1 responsable événement et artistes (de 11h à 17h = 6h)  
 2 personnes pour le bar (de 12h à 18h = 6h)  
 2 personnes à la billetterie (de 12h à 17h = 5h)  
 1 électricien (de 9h à 11h = 2h) (horaire non flexible)  
 1 femme de service (de 12h à 18h = 6h) (horaire non flexible)

OBJET : 012/10.10.2016/B/0084 - Prévention et Vie Sociale Service des Cultures - M CCS - Stages d'automne 2016 du 31 octobre au 4 novembre 2016 au Château du Karreveld, à la M CCS, à la WAQ et à la Salle Polyvalente St Remi.  
Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé  
Article 1 – Accord de principe  
 d'organiser des stages d'automne 2016, sur le thème des « Fait Maison » du lundi 31 octobre 2016 au mardi 1 novembre 2016 de 11h00 à 15h00 au Château du Karreveld (cour intérieure, grange, chapelle, salle des chevaliers et anciens bureaux) et du mercredi 2 novembre 2016 au vendredi 4 novembre; entre 8h30 et 17h30, dans les locaux du Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale ainsi qu'à à la WAQ, dans les locaux de La Raffinerie/Charleroi Danses, à la Salle Polyvalente St Remi/JES et au CCM et d'élaborer la Convention de collaboration et de partenariat avec WAQ, Charleroi Danses, Salle Polyvalente St Remi/JES et CCM ;  
Article 2 – Désignation des prestataires  
 de désigner les artistes-animateurs ou associations (et assimilés) pour un montant global estimé à 10.000€ tous frais compris et d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;  
 d'engager des étudiants pour un coût global estimé à 4.500 €

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant total de 16.720 € (couvertes par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26%, Contrats de quartier 6%) sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2016 ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

-Le Service Economat pour :

Acheter et/ou louer du matériel divers pour un montant maximum s'élevant à 1.100 € ;

Acheter des collations et de la nourriture et passer les demandes via le Service Economat, pour un montant maximum de 920€ ;

Commander le service de Croix-Rouge pour l'événement du 31 octobre 2016 au 1er novembre 2016 au Château du Karreveld pour un montant estimé à 200€ ;

-Le Service Communication pour :

Créer et diffuser des dépliants et affichettes de promotion des stages à la MCCS, à la WAQ et à la Salle Polyvalente St Remi/JES et CCM ;

-L'Imprimerie communale pour l'impression des outils promotionnels ;

-Le Service Contentieux pour contracter les polices d'assurances nécessaires aux fins de couvrir les participants, les animateurs et encadrants à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'à l'extérieur ;

-Le Service GRH pour l'engagement des étudiants.

Copie de la délibération sera transmise aux Services :

GRH

Economat

Communication

Contentieux

Imprimerie communale

OBJET : 012/10.10.2016/B/0088 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – PTI 2013-2015 – Projet n°13 –  
Réaménagement complet des voiries des rues Geneffe et Bonnevie – Approbation de la  
décision de désignation de l'adjudicataire par l'I.B.G.E - CE16.130

Le Collège a décidé

Article unique

d'approuver la désignation de l'adjudicataire (KRINKELS nv, Vestiging Londerzeel Weversstraat 39 à 1840 Londerzeel), pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 2.181.599,68EUR HTVA (2.639.735,61 EUR TVAC) par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.

OBJET : 012/10.10.2016/B/0098 Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière Propriétés communales - Travaux de peinture dans les logements de l'hôtel  
social - Projet

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le projet relatif aux travaux de peinture dans les logements de l'hôtel social ;

Article 2 :

D'approuver les clauses administratives, le métré et le plan établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 14.583,80 EUR hors TVA ou 17.646,40 EUR TVA comprise, (21% TVA = 3.062,60 EUR) ;

Article 4 :

D'engager cette dépense sur l'art. 9220/724/60 (Logements - Equipements et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs

entreprises d'économie sociale ;

Article 6 :

De communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7 :

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Commun

OBJET : 012/10.10.2016/B/0099: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Entretien d'extincteurs et dévidoirs situés dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Projet

Le Collège a décidé

Article 1:

D'approuver le projet relatif à l'entretien d'extincteurs et dévidoirs situés dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;

Article 2:

D'approuver le cahier spécial des charges et l'inventaire établis à cet effet par le service des Propriétés communales;

Article 3:

D'approuver la dépense globale estimée à 6.611,57 EUR hors TVA ou 8.000 EUR TVA comprise, (21% TVA= 1.388,43 EUR) ;

Article 4:

D'engager cette dépense globale à l'article 9220/125-06 (Logement – Prestation de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire des exercices 2016 et 2017 ;

Article 5:

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées.

#### **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 17 OCTOBRE 2016**

OBJET : 012/17.10.2016/B/0039 - Département Finances - Economat - Achat de jouets pour la fête de Saint-Nicolas organisée au profit des membres du personnel - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/645 et le montant estimé du marché "Achat de jouets pour la fête de Saint-Nicolas organisée au profit des membres du personnel", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 EUR hors TVA ou 14.999,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Ets Jouets Broze, rue d'Othée, 49 à 4430 Ans
- Ets Maxi - Toys, avenue Joseph Baeck, 44 à 1080 Bruxelles
- ColliShop B2B, Edingensesteenweg, 196 à 1500 Halle

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 novembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 1310/123/48.

OBJET : 012/17.10.2016/B/0062 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Arts à l'école pour les élèves des écoles de Molenbeek-Saint- Jean. Première partie : octobre 2016. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé

Article 1- Accord de principe

de lancer de l'axe de projet 'arts à l'école' à mettre en oeuvre par le Service Cultures / MCCS en partenariat avec les bibliothèques francophones pour les élèves des écoles

communales francophones durant la saison 2016-2017 autour de la thématique Fait Maison et d'autoriser, dans le cadre du projet, la visite du Château de Karreveld avec les élèves de la 3<sup>ème</sup> année de l'école primaire St Joseph – St Rémy ;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global maximum de 1.000,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs et de charger le Service Cultures / Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 1.450,00 €, entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la Maison des cultures et de la Cohésion sociale (à savoir PGV 25%, Cocof 48%, CFWB 27 %) sur l'article budgétaire 7624/124-48 Organisation de manifestations subsidiées du budget ordinaire 2016 ; de demander au Receveur communal de bien vouloir libérer la somme de 300,00 euros en liquide, somme à retirer personnellement par M. Dirk Deblieck ;

Article 4 - Collaboration avec les services communaux

de charger le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale à acheter du petit matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...) à concurrence de 300,00 € et de remettre les pièces justificatives des achats auprès du Receveur communal ; de charger le Service Economat de passer les commandes pour l'achat de la nourriture et des boissons chaudes ou froides (collations pour les enfants), pour un montant maximum s'élevant à 150,00 € ;

Expédition de la présente délibération sera transmise au service de la communication, au service des finances et au service de l'économat.

OBJET : 012/17.10.2016/B/0064 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS – Ateliers opéra en collaboration avec l'asbl PCM. Septembre à décembre 2016. Budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1er

accord de principe

de charger le service des cultures/la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de l'organisation et de la programmation des Ateliers Opéra (septembre à décembre 2016) en partenariat avec l'asbl PCM et de faire approuver la convention de partenariat entre l'asbl PCM et les autorités communales par le conseil communal ;

Article 2

engagement de la dépense

d'engager les dépenses de 3.650,00 € - entièrement prises en charge par les subventions attribuées au service des cultures/ Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale (PGV, Cocof, CFWB, ...) sur l'article budgétaire 7624/124-48 «organisation de manifestations subsidiées » du budget ordinaire 2016 ;

Article 3

collaboration des services communaux

d'autoriser le service des cultures- la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale et le service communication à créer et diffuser les outils promotionnels et de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels.

Expédition de la présente délibération sera transmise au service de la communication, au service des finances et à l'imprimerie communale.

OBJET : 012/17.10.2016/B/085 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif au placement des illuminations pour les fêtes de fin d'année 2016 – Approbation des conditions du marché - CE16.133.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver le cahier spécial des charges relatif au placement des illuminations pour les

fêtes de fin d'année 2016, établi à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain, ainsi que les clauses techniques et le métré ;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 52.980,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 11.125,80 EUR), soit 65.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de 10%) (article budgétaire 4260/735/60 du budget extra-ordinaire de l'exercice 2016);

Article 3

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 4

de consulter les entreprises suivantes :

1) ILVRIS Import Export Distribution & Gestion

rue de Moorslede straat 100

1020 Bruxelles

2) YD sprl

Chemin du Bois de Hal 1

1420 Braine-l'Alleud

3) EUROPEAN SECURITY

Bd Paepsem, 11 A

1070 Bruxelles

4) PACT SA

Chaussée d'Alseberg 842

1180 Bruxelles

5) BONNET ELECTRIC

Kriekenveldstraat 11

1502 Lembeek

6) M.TECHNIQUE

Rue Vandenbranden, 32

1000 Bruxelles;

Article 5

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 6

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal.

OBJET : 012/17.10.2016/B/0105: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Marché de travaux relatif à la mise en conformité des serrures des portes des chambres de l'hôtel Belvue sis rue Evariste Pierron, 1 –

Attribution

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales et le service des Travaux publics ;

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir les offres de PIERRE CLABOTS SA et BURGMAN, SECURITY BV;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif à la mise en conformité des serrures des portes des chambres de l'hôtel Belvue sis rue Evariste Pierron, 1 :

pour le lot 2 d'un montant de 3.630,20 EUR HTVA soit 4.392,54 EUR

TVAC à la firme PIERRE CLABOTS SA (TVA : BE 0437 840281 - numéro de compte bancaire : BE53 7342 316 1253) – Avenue Van Volxem, 61-63 à 1190 Bruxelles ;

pour le lot 1 d'un montant de 21.925,00 EUR HTVA soit 26.529,25 EUR

TVAC à la firme BURGMAN SECURITY BV (TVA : NL 006318095B01 –

numéro de compte bancaire : NL 14ABNA0585094608) – rue Stephensonweg

6 à 4207 AB Gorinchem;

Article 4 :

D'engager la dépense globale estimée à 35.000,00 EUR TVAC (montant arrondi + 10% de réserve) sur l'art. 9304/731/60 (PGV-travaux) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 couvert à 100% par les subsides octroyés dans le cadre de PGV-travaux.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 24 OCTOBRE 2016**

OBJET : 012/24.10.2016/B/0008 - Département Services généraux et Démographie Affaires juridiques - Marché public de services conjoint aux cinq communes de la zone de police Bruxelles-Ouest – Transport de dépouilles mortelles – Approbation du cahier spécial des charges et désignation de la commune de Koekelberg comme pouvoir adjudicateur.

Le Collège a décidé

Article 1 :

De désigner la commune de Koekelberg comme pouvoir adjudicateur chargé de lancer, attribuer et gérer le marché de services « Marché conjoint aux communes de la zone de police Bruxelles-Ouest – Transport de dépouilles mortelles » par la procédure négociée sans publicité ;

Article 2 :

D'approuver le cahier spécial des charges ci-annexé ;

Article 3 :

D'engager la dépense totale de 8.000 EUR TVAC à l'article budgétaire 8780/124-06 du budget ordinaire des années 2017, 2018 et 2019.

OBJET : 012/24.10.2016/B/0047 Département Finances - Economat - Achat de 2 enregistreurs pour le Collège et le Conseil. Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer l'offre de XLR sprl comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de 2 enregistreurs pour le Collège et le Conseil" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit XLR sprl, N° TVA 0447.165.644, rue Pierre Strauwen, 24 à 1020 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.110,60 EUR hors TVA ou 1.343,83 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/24.10.2016/B/0048 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour la Ludothèque. Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1: Van den berg R. et Radiolec

\* Lot 2: Manutan - Overtoom

\* Lot 3: Heddebaut

\* Lot 4: Casse-Noisettes jouets

\* Lot 5: Casse-Noisettes jouets

\* Lot 6: Casse-Noisettes jouets et Gepetto

\* Lot 7: Casse-Noisettes jouets, Gepetto et Atelier de Gepetto

- \* Lot 8: Casse-Noisettes jouets, Gepetto et Atelier de Gepetto
- \* Lot 9: Casse-Noisettes jouets, Gepetto et Atelier de Gepetto
- \* Lot 10: Gepetto
- \* Lot 11: Atelier de Gepetto
- \* Lot 12 : Gepetto
- \* Lot 13: Gepetto
- \* Lot 14: Casse-Noisettes jouets, Gepetto et Atelier de Gepetto.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Ludothèque.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1: Van den berg R., N° TVA 0403.153.576, avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 81,16 EUR hors TVA ou 98,20 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2: Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 205,15 EUR hors TVA ou 248,23 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3: Heddebaut, N° TVA 0400.222.295, Chaussée de Leuze, 129 à 9600 Renaix, pour le montant d'offre contrôlé de 1.483,61 EUR hors TVA ou 1.795,17 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4: Casse-Noisettes jouets, N° TVA 0437.674.094, chaussée d'Alseberg, 76 à 1060 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 89,26 EUR hors TVA ou 108,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5: Casse-Noisettes jouets, N° TVA 0437.674.094, chaussée d'Alseberg, 76 à 1060 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 74,38 EUR hors TVA ou 90,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 6: Casse-Noisettes jouets, N° TVA 0437.674.094, chaussée d'Alseberg, 76 à 1060 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 89,26 EUR hors TVA ou 108,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 7: Atelier de Gepetto, N° TVA 0477.305.920, Rue Middelbourg, 58 à 1170 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 73,64 EUR hors TVA ou 89,10 EUR, TVA comprise
- \* Lot 8: Atelier de Gepetto, N° TVA 0477.305.920, Rue Middelbourg, 58 à 1170 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 66,20 EUR hors TVA ou 80,10 EUR, TVA comprise
- \* Lot 9: Atelier de Gepetto, N° TVA 0477.305.920, Rue Middelbourg, 58 à 1170 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 88,51 EUR hors TVA ou 107,10 EUR, TVA comprise
- \* Lot 10: Gepetto, N° TVA 0708768607, Wimmershof, 25 à 3010 Kessel-Lo, pour le montant d'offre contrôlé de 220,00 EUR hors TVA ou 266,20 EUR, TVA comprise
- \* Lot 11: Atelier de Gepetto, N° TVA 0477.305.920, Rue Middelbourg, 58 à 1170 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 92,60 EUR hors TVA ou 112,05 EUR, TVA comprise
- \* Lot 12 : Gepetto, N° TVA 0708768607, Wimmershof, 25 à 3010 Kessel-Lo, pour le montant d'offre contrôlé de 295,00 EUR hors TVA ou 356,95 EUR, TVA comprise
- \* Lot 13: Gepetto, N° TVA 0708768607, Wimmershof, 25 à 3010 Kessel-Lo, pour le montant d'offre contrôlé de 175,00 EUR hors TVA ou 211,75 EUR, TVA comprise
- \* Lot 14: Atelier de Gepetto, N° TVA 0477.305.920, Rue Middelbourg, 58 à 1170 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 65,42 EUR hors TVA ou 79,16 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt (du lot 1 à 5 = 2.339,60 EUR TVAC) et par un subside (du lot 6 à 14 = 1.410,41 EUR TVAC)

OBJET : 012/24.10.2016/B/0050: Département Finances - Economat - Achat de matériel informatique d'occasion pour les écoles francophones - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Pc d'occasion): Oxfam Solidarité et Comex
- \* Lot 2 (Pc portable d'occasion): Oxfam Solidarité et Comex
- \* Lot 3 (Imprimantes d'occasion): Oxfam Solidarité et Comex
- \* Lot 4 (Switches): Oxfam Solidarité.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Pc d'occasion): Oxfam Solidarité, N° TVA 0408.643.875, rue des Quatre- Vents, 60 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 21.812,00 EUR TVAC
- \* Lot 2 (Pc portable d'occasion): Oxfam Solidarité, N° TVA 0408.643.875, rue des Quatre-Vents, 60 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.864,80 EUR TVAC
- \* Lot 3 (Imprimantes d'occasion): Oxfam Solidarité, N° TVA 0408.643.875, rue des Quatre-Vents, 60 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 158,00 EUR TVAC
- \* Lot 4 (Switches): Oxfam Solidarité, N° TVA 0408.643.875, rue des Quatre-Vents, 60 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.150,00 EUR TVAC

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 7223/742/53.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/24.10.2016/B/0129: Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation du cahier spécial des charges - CSC 16.035.- report du 17/10/2016

Le Collège a décidé

Article unique :

D'approuver le cahier spécial des charges pour la mission d'architecte-auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire néerlandophone à la rue Jean-Baptiste Decock, 54.

OBJET : 012/24.10.2016/B/0135: Département Infrastructures et Développement urbain - Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de Fourniture relatif à l'achat de mobilier urbain pour le futur réaménagement de la rue de l'Avenir – Approbation du cahier spécial de charges - CE16.050

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le cahier des charges administratif relatif ainsi que les clauses techniques et les métrés établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 21.900 EUR hors TVA (TVA 21% soit 4.599

EUR), soit 26.499,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de 10%);

Article 3

d'engager la dépense totale d'un montant de 30.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de 10%) à l'article 9301/744-98 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par des subsides Contrat de Quartier Autour du Léopold (95%) et le solde par fonds d'emprunt (5%);

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 5

de consulter les entreprises suivantes:

Arceau de vélo et poubelle

ACE MOBILIER URBAIN S.A.

Rue de Trazegnies 500

6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE

Email: info@ace-mu.com

Tel: +32 71 31 05 06

Fax: +32 71 31 05 04

Eloy Travaux s.a.

Zoning de Damré

Rue des Spinettes 13

4140 Sprimont

Tél. +32 4 382 44 11

Fax. +32 4 382 33 03

info@eloytravaux.be

Ferro-Seaport

Booiebos 6b

9031 Drongen

09 230 99 11

ferro-seaport@skynet.be

Traffimex

blvd Edmond Machtens, 151 bte 14

1080 Bruxelles

02 410 25 03

info@traffimex.com

Banc

Urbastyle

Rue des Sablières 16

7503 Tournai (Doornik)

Tél.: +32 (0)69 67 26 26

Fax.: +32 (0)69 67 26 27

E-mail: info@urbastyle.com

AGREF N.V.

Tragelweg 4 -

9230 Wetteren

Tél.: 09 369 19 11 - Fax: 09 369 07 04

Servibo bvba

Steenburgerweert 18

2060 Antwerpen

03 230 97 41

info@servibo.be

Article 6

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal.  
Le Collège approuve le point à l'unanimité.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 07 NOVEMBRE 2016**

OBJET : 012/07.11.2016/B/0051 - Département Finances - Economat - Achat de consommables informatiques pour divers services pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/643 et le montant estimé du marché "Achat de consommables informatiques pour divers services pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 80.991,74 EUR hors TVA ou 98.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Techno - Buro, rue d'Assaut, 11 à 1000 Bruxelles
- Lyreco, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem
- Mimeos, chaussée de Louvain 431E à 1380 Lasne
- IN9, rue Sainte Anne, 34 à 1000 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 16 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/13, 7220/123/13, 7340/123/13, 7350/123/13, 7611/124/48, 76241/124/48, 7670/123/13, 7671/123/13, 8440/123/13 et 9302/124/48.

OBJET : 012/07.11.2016/B/0052 : Département Finances - Economat - Achat de matériaux de construction pour les services communaux. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/660 et le montant estimé du marché "Achat de matériaux de construction pour les services communaux. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 44.214,88 EUR hors TVA ou 53.500,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Mpro, Avenue du Port, 67 à 1000 Bruxelles
- Distrimaco, quai des Armateurs, 9 à 1000 Bruxelles
- Titan matériaux, Chaussée de Helmet, 178 à 1030 Bruxelles
- Gelderbeton, Avenue de Vilvorde, 130 à 1000 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/07.11.2016/B/0053: Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Hôtel social. Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (commode): Manutan - Overtoom

\* Lot 2 (Chaises hautes et lits): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco et Manutan - Overtoom

\* Lot 3 (Aspirateur): Radiolec.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (commode): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 495,00 EUR hors TVA ou 598,95 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 (Chaises hautes et lits): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 740,00 EUR hors TVA ou 895,40 EUR, TVA comprise

\* Lot 3 (Aspirateur): Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 186,78 EUR hors TVA ou 226,00 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/07.11.2016/B/0054 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le Musée communal - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.- report du 17/10/2016- report du 24/10/2016

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/644 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le Musée communal", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 EUR hors TVA ou 14.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Bériaux, Chaussée de Waterloo, 528 à 1050 Bruxelles

- Artiges et fils Encadrement, Rue Gray, 10 à 1040 Bruxelles

- Vernet Bruxelles, Rue Longue, 26 à 1150 Bruxelles

- Retif, Square de l'Aviation, 7 à 1070 Bruxelles

- Best Mannequins, Splenterbeekstraat, 2 à 8710 Wielsbeke

- Actu-Light, Rue du Chêne, 67 à 7080 Noirchain.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 novembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/07.11.2016/B/0055 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de menuiserie. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/662 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de menuiserie. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.454,54 EUR hors TVA ou 54.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Nordic, chaussée de Vilvorde, 13 à 1020 Bruxelles
- Schmidt, rue du Pannenhuis, 215/219 à 1090 Bruxelles
- Watteau, rue Delaunoy, 114 à 1080 Bruxelles
- Plasimex, Rue au Bois, 241 à 1150 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/07.11.2016/B/0056 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/656 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 EUR hors TVA ou 45.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Caron Paints, Vorstsesteenweg, 168 à 1601 Ruisbroek
- R&A Roels, rue Gallait, 52-56 à 1030 Bruxelles
- New Goffin, chaussée de Gand, 391 à 1080 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET 07.11.2016/B/0057 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/661 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux. Année 2017", établis par le

service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 52.892,56 EUR hors TVA ou 64.000,00 EUR, TVA comprise

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Bermabru, Bld. Maurice Herbette, 63 à 1070 Bruxelles
- Mathurin, Rue Longue, 84/88 à 1150 Bruxelles
- Vankeirsbilck, Ch. de Wavre, 1696 à 1160 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET 07.11.2016/B/0058 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de serrurerie. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/655 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de serrurerie. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 19.834,71 EUR hors TVA ou 24.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Clé Rapide, Rue du Pont Neuf, 21 à 1000 Bruxelles
- Dessart, rue de Flandre, 75 à 1000 Bruxelles
- Protect House Group, Rue de la Science, 14B à 1000 Bruxelles
- Stevens Locks, Quai au Foin, 59-65 à 1000 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : OBJET 07.11.2016/B/0059 - Département Finances - Economat - Achat de toners pour les photocopieurs et les fax pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/647 et le montant estimé du marché "Achat de toners pour les photocopieurs et les fax pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 18.181,82 EUR hors TVA ou 22.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Techno - Buro, rue d'Assaut, 11 à 1000 Bruxelles
- Lyreco, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem
- Mimeos, chaussée de Louvain 431E à 1380 Lasne
- IN9, rue Sainte Anne, 34 à 1000 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 25 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/12, 7220/123/12, 7340/123/12, 7350/123/12, 76241/124/48, 7670/123/12, 7671/124/02, 8440/123/12 et 9302/124/48.

OBJET : 012/ 07.11.2016/B/0094 Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - 2ème partie Arts à l'école pour les élèves des écoles de Molenbeek-Saint-Jean - Novembre 2016 à mars 2017 - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1- Accord de principe

-de continuer l'axe de projet 'arts à l'école à mettre en oeuvre par le Service Cultures / MCCS en partenariat avec les bibliothèques francophones pour les élèves des écoles communales francophones durant la saison 2016-2017 autour de la thématique Fait Maison dans le cadre du projet de correspondance littéraire avec les élèves de 4<sup>ème</sup> primaire de l'école La plume et les élèves de 5<sup>ème</sup> primaire de l'école communale n° 14;  
-d'autoriser les quatre sorties (musées, quartier, bibliothèque, Maison des Cultures – Service des Cultures) pour chacune des deux classes au départ de leurs écoles ainsi que deux représentations à la Maison des Cultures-Service des Cultures et une à la Foire du Livre 2017;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global maximum de 2.800,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs et de charger le Service Cultures / Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

Article 3 – Engagement de la dépense

-d'engager les dépenses estimées à un montant global de 3.250,00 €, entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la Maison des cultures et de la Cohésion sociale (à savoir PGV 25%, Cocof 48%, CFWB 27 %) sur l'article budgétaire 7624/124-48 « Organisation de manifestations subsidiées » du budget ordinaire 2016 ;  
-de demander au Receveur communal de bien vouloir libérer la somme de 300,00 euros en liquide, somme à retirer personnellement par M. Dirk Deblieck ;

Article 4 - Collaboration avec les services communaux

de charger le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale à acheter du petit matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...) à concurrence de 300,00 € et de remettre les pièces justificatives des achats auprès du Receveur communal ;  
de charger le Service Economat de passer les commandes pour l'achat de la nourriture et des boissons chaudes ou froides (collations pour les enfants), pour un montant maximum s'élevant à 150,00 €.

OBJET : 012/ 07.11.2016/B/0121 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Immeuble communal sis rue Tazieaux, 43 - Marché de travaux relatif à la mise en peintures du couloir d'entrée et de la cage d'escalier- Attribution

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir les offres de Paraconstruct asbl et Régie de Quartier asbl;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif à la mise en peintures du couloir d'entrée et de la cage d'escalier de l'immeuble communal sis rue Tazieaux, 43 à la firme PARACONSTRUCT ASBL (TVA : BE 0839.909.637 - numéro de compte bancaire : BE05 0016 5457 5375) Avenue Guillaume Macau, 37 bte1 à 1050 Bruxelles et d'appliquer les prix unitaires proposés par la firme aux

prestations à effectuer ;

Article 4 :

D'engager la dépense globale estimée à 6.050,00 EUR HTVA ou 6.680,00 EUR TVAC (6% TVA = 636,00 EUR) à l'art. 9220/724/60 (Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt.

OBJET : 012/ 07.11.2016/B/0122 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Mission d'expertise pour les états des lieux - Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales ;

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre du bureau Maestro Associés ;

Article 3:

D'attribuer le marché à bordereau de prix relatif à la mission de géomètre pour la réalisation d'états des lieux devant être dressés lors de la location des propriétés communales au bureau Maestro Associés (TVA 0441.233.994) – avenue Raymond Brassinne, 8 à 1420 Braine - l'Alleud ;

Article 4 :

D'imputer la dépense globale estimée à 12.396, 69 EUR hors TVA ou 15.000,00 EUR TVA comprise, (21% TVA= 2.603,31 EUR) à l'article 9220/122-01(honoraires et indemnités pour expertises) du budget ordinaire de l'exercice 2016 .

OBJET : 012/ 07.11.2016/B/0123: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales : Remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) - Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de VEOLIA s.a et de Thermo-Expert ;

Article 3 :

D'attribuer le marché à bordereau de prix relatif au remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) à la firme VEOLIA s.a, (TVA : BE 406.129.003) – quai Fernand Demets, 52 à 1070 Bruxelles et d'appliquer les prix unitaires proposés par la firme aux prestations à effectuer ;

Article 4 :

D'engager la dépense globale estimée à 70.247, 90 EUR hors TVA ou 85.000 EUR TVAC (21% TVA = 14.752, 10 EUR) à l'art. 9220/724/60 (Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunts.

OBJET : 012/07.11.2016/B/0126 Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Marché de services relatif à l'entretien et interventions en cas de panne des installations de détection « Intrusion et Incendie » dans diverses propriétés communales – Projet

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le projet relatif à l'entretien et interventions en cas de panne des installations de détection « Intrusion et Incendie » dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;

Article 2 :

D'approuver le cahier spécial des charges et l'inventaire établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 28.925,62 EUR hors TVA, soit 35.000,00 EUR TVA comprise, (21% TVA = 6.074,38EUR) ;

Article 4 :

D'inscrire les crédits pour cette dépense à l'art. 9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité

OBJET : 012/07.11.2016/B/0135: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif au  
placement des illuminations pour les fêtes de fin d'année 2016 – Attribution - CE16.166.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

sur base du rapport d'analyse d'écarter l'offre de la firme ILVRIS IMPORT EXPORT – Rue Moorslede, 100 – 1020 BRUXELLES ;

Article 3

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif au placement des illuminations pour les fêtes de fin d'année 2016 à la firme M. TECHNIQUE (TVA : BE 0568932813– compte n°BE44001781768445) – Rue Vandenbranden, 32 – 1000 BRUXELLES – pour un montant de 38.796,00 EUR HTVA (TVA 21% soit 8.147,16 EUR), soit 46.943,16 EUR TVAC;

Article 4

d'engager la dépense globale d'un montant de 55.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de 10%) à article 4260/735/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 14 NOVEMBRE 2016**

OBJET : 012/14.11.2016/B/0047 Département Finances - Economat - Achat d'une  
camionnette pour le service de la Propreté publique - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner le soumissionnaire Turbo trucks (Fiat) qui répond aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer l'offre de Turbo trucks (Fiat) comme complète et régulière.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Propreté publique.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer le marché "Achat d'une camionnette pour le service de la Propreté publique" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Turbo trucks (Fiat), N° TVA 469154257, Ile Sainte Hélène, 9 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 31.316,10 EUR hors TVA ou 37.892,48 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 1360/743/52.

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0048 Département Finances - Economat - Achat de boissons pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/650 et le montant estimé du marché "Achat de boissons pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 22.641,51 EUR hors TVA ou 24.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe
- De Cnijf Drinks, Leuvensesteenweg 696 à 3071 Kortenberg.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/48, 1050/123/16, 1053/123/16, 1370/124/02, 1500/123/16, 3000/124/02, 4210/124/02, 7340/123/48, 7610/124/48, 7611/124/48, 7620/123/48, 7621/123/48, 76241/124/48, 7625/125/48, 7660/124/02, 8440/124/02, 8750/124/02, 8780/124/02 et 9301/124/48.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0049: Département Finances - Economat - Achat de boissons spiritueuses pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/652 et le montant estimé du marché "Achat de boissons spiritueuses pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 9.917,36 EUR hors TVA ou 12.000,00 EUR, 21% TVA comprise ;

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Fourcroy, Chaussée de Nivelles, 83 à 1420 Braine-l'Alleud
- Cinoco, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles
- Bacardi-Martini, Medialaan, 50 à 1800 Vilvoorde
- Solucious, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/48, 1050/123/16, 1053/123/16, 7620/123/48, 7621/123/48, 7340/123/48, 7624/124/48, 7625/124/48, 7630/123/16 et 9301/124/48

OBJET : 012/14.11.2016/B/0050: Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques 2016/2017. Désignation des adjudicataires. Modification

Le Collège a décidé

Article unique

De modifier l'engagement existant de la manière suivante :

Etablissements Frédéric :

7223/124/02 : 125.734,25 EUR TVAC

7222/124/02 : 18.031,69 EUR TVAC au budget ordinaire de 2016 ;

OBJET : 012/14.11.2016/B/0051 - Département Finances - Economat - Achat de jouets pour la fête de Saint-Nicolas organisée au profit des membres du personnel - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer l'offre de Ets Jouets Broze comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Achat de jouets pour la fête de Saint-Nicolas organisée au profit des membres du personnel" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Ets Jouets Broze, N° TVA 0432.392.940, rue d'Othée, 49 à 4430 Ans, pour le montant d'offre contrôlé de 10.709,62 EUR hors TVA ou 12.958,64 EUR, 21% TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 1310/123/48.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0052: Département Finances - Economat - Achat de langes pour les crèches. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/648 et le montant estimé du marché "Achat de langes pour les crèches. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 EUR hors TVA ou 14.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- D.P.S. Europe, Meulestedesteenweg, 396 à 9000 Gent
- Hartmann, Avenue paul Hartmann, 1 à 1480 Saintes
- Procter & Gamble, Temselaan, 100 à 1853 Strombeek-Bever

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 décembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8440/124/02.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0053 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de Musique et des Arts de la Parole - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Clarinette): Music Company
- \* Lot 2 (Euis pour violon): AZZATO SA, Atelier de lutherie La Cigale et Atelier Flagey
- \* Lot 3 (cornet): Music Company
- \* Lot 4 (Violoncelle): AZZATO SA, Atelier de lutherie La Cigale et Atelier Flagey
- \* Lot 5 (Pianos numériques): Music Company, AZZATO SA, Pianos Michiels et Pianos Maene nv
- \* Lot 6 (Caméscope): Fotoguy
- \* Lot 7 (Projecteurs): Megalight.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par l'Académie de Musique et des Arts de la Parole.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Clarinette): Music Company, N° TVA 0466.321.362, Rink 30 à 1600 Sint- Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 659,50 EUR hors TVA ou 798,00 EUR, TVA comprise

\* Lot 2 (Etuils pour violon): AZZATO SA, N° TVA 0479.274.030, Rue De La Violette 42 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 393,39 EUR hors TVA ou 476,00 EUR, TVA comprise

\* Lot 3 (cornet): Music Company, N° TVA 0466.321.362, Rink 30 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 495,87 EUR hors TVA ou 600,00 EUR, TVA comprise

\* Lot 4 (Violoncelle): Atelier Flagey, N° TVA 0632.744.460, rue Antoine Labarre, 43 à 1050 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.398,35 EUR hors TVA ou 1.692,00 EUR, TVA comprise

\* Lot 5 (Pianos numériques): Music Company, N° TVA 0466.321.362, Rink 30 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 942,16 EUR hors TVA ou 1.140,01 EUR, TVA comprise

\* Lot 6 (Caméscope): Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 771,90 EUR hors TVA ou 934,00 EUR, TVA comprise

\* Lot 7 (Projecteurs): Megalight, N° TVA 0449.083.373, Clos du Parnasse, 13D à 1050 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 440,00 EUR hors TVA ou 532,40 EUR, TVA comprise.

#### Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

#### Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0055: Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Antenne de Quartier WAQ - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

#### Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/634 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour l'Antenne de Quartier WAQ", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 2.892,56 EUR hors TVA ou 3.500,00 EUR, TVA comprise.

#### Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

#### Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- BRICO, chaussée de Ninove 255/ 273 à 1080 Bruxelles
- Aveve, Ninoofse steenweg, 491 à 1700 Dilbeek
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles
- Den Eik, Wolvertemsesteenweg 184 à 1785 Merchtem
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertslaen, 20 à 1831 Diegem
- Schafer Shop, Excelsiorlaan 14 à 1930 Zaventem
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem
- Dreambaby, Brusselsesteenweg 455 à 1980 Zemst
- Orchestra, chaussée de Ninove 281 à 1080 Bruxelles
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 8490/744/98 sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de Tutelle.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par subsides.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0056 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour la Maison des Cultures et de la cohésion sociale - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/639 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour la Maison des Cultures et de la cohésion sociale", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 19.834,71 EUR hors TVA ou 24.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Sotesa, Bruisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem
- Arto, bld de l'Europe 135B à 1300 Wavre
- Sahel, Antwerpsesteenweg, 491A à 2500 Lier
- DSS Sound, Stuijstraat, 8 à 9200 Appels (Dendermonde)

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 7624/744/98 sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de Tutelle.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par subsides.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/14.11.2016/B/0057 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Evénements (7 mâts pour drapeau) - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Manutan - Overtoom et Declercq comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service des Evenements (7 mâts pour drapeau)" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Declercq, Zwaanhofweg, 11 à 8900 Ieper, pour le montant d'offre contrôlé de 735,38 EUR hors TVA ou 889,81 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0058 - : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'électricité. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/657 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'électricité. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 EUR hors TVA ou 40.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Cebeo, Route Provinciale, 261/265 à 1301 Wavre
- Electric, bld. Poincare, 61 à 1070 Bruxelles
- Delaby Electro, Groenveldlaan 9 à 1860 Meise

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0059 - Département Finances - Economat - Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/659 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 63.223,14 EUR hors TVA ou 76.500,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Sanistock, rue Van Schoor, 86/90 à 1030 Bruxelles
- Facq, Leuvensesteenweg 561 à 1930 zaventem
- E T. R. Van Marcke nv, Overzet 14 à 9000 Gent
- Centratek, Rue Henri-Joseph Genesse, 11 à 1070 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0060: Département Finances - Economat - Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Equipped de psychomotricité): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco

\* Lot 2 (Ameublement cuisine, espace de rangement et buanderie): IXINA.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par la Cellule de coordination des crèches.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Equipped de psychomotricité): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 18.178,90 EUR hors TVA ou 21.996,47 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 (Ameublement cuisine, espace de rangement et buanderie): IXINA, chaussée de Wavre 1163 à 1160 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 25.058,04 EUR hors TVA ou 30.320,24 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 8440/724/60.

Article 6

de couvrir la dépense par des subsides de la Cocof.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0061 : Département Finances - Economat - Achat de matériel spécifique à la salle de spectacle de la Maison des Cultures et de la cohésion sociale - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/658 et le montant estimé du marché "Achat de matériel spécifique à la salle de spectacle de la Maison des Cultures et de la cohésion sociale", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 10.330,57 EUR hors TVA ou 12.499,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Arto, bld de l'Europe 135B à 1300 Wavre
- Sotesa, Bruisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem
- StageLight, Langdries 4 à 9450 Haaltert

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7624/124/48.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0062 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier pour la Ludothèque - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/665 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier pour la Ludothèque", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 743,80 EUR hors TVA ou 900,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Alvan, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus

- Buro Shop, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Inofec, Gentseweg 518 à 8793 Waregem.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 7611/741/51 sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de Tutelle.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par des subsides de la Cocof.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0063 : Département Finances - Economat - Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/651 et le montant estimé du marché "Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 28.925,61 EUR hors TVA ou 34.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Papyrus, Bld. Industriel, 55 bte 33 à 1070 Bruxelles
- Antalis, Z.5 Mollem 318 à 1730 Mollem
- Paperlinx, Duwijkstraat, 17 à 2500 Lier

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/02, 7222/124/02, 7223/124/02, 7620/123/48, 7621/123/48, 7624/124/48 et 9301/124/48

OBJET : 012/14.11.2016/B/0064 : Département Finances - Economat - Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/649 et le montant estimé du marché "Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 EUR hors TVA ou 45.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Lyreco, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem
- Antalis, Z.5 Mollem 318 à 1730 Mollem
- Papyrus, Bld. Industriel, 55 bte 33 à 1070 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/02, 7222/124/02, 7223/124/02, 7340/124/02, 76241/124/48, 7625/124/48, 8440/124/02, 9300/123/02 et 9301/124/48

OBJET : 012/14.11.2016/B/0065 - Département Finances - Economat - Achat de produits issus du commerce équitable pour 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/664 et le montant estimé du marché "Achat de produits issus du commerce équitable pour 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 13.207,54 EUR hors TVA ou 14.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Delhaize, Rue de Rudder, 32 à 1080 Bruxelles
- Oxfam Magasins du Monde, bld. Anspach, 137 à 1000 Bruxelles
- Solucious, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle
- Ethiquable Benelux, rue du Parc Industriel, 60 à 4300 Wareme
- Flint F., rue de Birmingham 348 à 1070 Bruxelles
- Drinks de cnijf, Leuvensesteenweg, 696 à 3071 Erps-Kwerps.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/48, 1050/123/16, 1500/123/16, 7610/124/02, 7610/124/48, 7611/124/48, 7620/124/02, 76241/124/48, 8440/124/02, 8490/124/48 et 9301/124/48.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0066 - : Département Finances - Economat - Achat de produits pharmaceutiques pour les services communaux. Année 2017. - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/663 et le montant estimé du marché "Achat de produits pharmaceutiques pour les services communaux. Année 2017.", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 EUR hors TVA ou 15.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Pharmacie Vanneste, Place communale, 17 à 1080 Bruxelles
- Brupharma, place Marguerite d'Autriche 3 à 1083 Bruxelles
- Pharmacie des Villas, avenue Van Engeland 9 à 1090 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/124/02, 7222/124/02, 7223/124/02, 7610/124/02, 7611/124/48, 76241/124/48, 8440/124/02 et 8710/124/02.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0067 Département Finances - Economat - Achat de sandwiches, de plats froids et de potage pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/646 et le montant estimé du marché "Achat de sandwiches, de plats froids et de potage pour l'année 2017", établis par le service de

l'Economat. Le montant estimé s'élève à 19.834,71 EUR hors TVA ou 24.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Bld. Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles
- Atelier Groot Eiland, Henegouwenkaai, 29 à 1080 Brussel
- Le Maritime, Rue Vandenboogaerde, 93 à 1080 Bruxelles
- New Générale Traiteur, Av. Paul Gilson, 450 à 1620 Drogenbos
- Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 décembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1040/123/48, 1053/123/16, 1054/123/48, 1310/123/48, 1500/123/48, 4100/123/16, 7220/123/48, 7620/123/48, 7621/123/48, 7625/124/48, 7640/123/48, 9300/123/48 et 9301/124/48

OBJET : 012/14.11.2016/B/0068 : Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les messagers, le personnel du Cimetière, les placiers et les gardiens de la Maison communale - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: Tailleurs Saint Guidon et P. C. P.
- \* Lot 2: P. C. P.
- \* Lot 3: Tailleurs Saint Guidon et P. C. P.
- \* Lot 4: Bigard Shoe - Sport Comm.V
- \* Lot 5: P. C. P. et Bigard Shoe - Sport Comm.V.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1: Tailleurs Saint Guidon, N° TVA 0882.853.715, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 10.567,59 EUR hors TVA ou 12.786,78 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 559,90 EUR hors TVA ou 677,48 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3: Tailleurs Saint Guidon, N° TVA 0882.853.715, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 828,26 EUR hors TVA ou 1.002,19 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4: Bigard Shoe - Sport Comm.V, N° TVA 0810.368.583, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden, pour le montant d'offre contrôlé de 825,00 EUR hors TVA ou 998,25 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5: Bigard Shoe - Sport Comm.V, N° TVA 0810.368.583, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden, pour le montant d'offre contrôlé de 256,00 EUR hors TVA ou 309,76 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, comme suit :

Tailleurs Saint-Guidon :

1040/124/05 : 12.786,78 EUR TVAC

8780/124/05 : 1.002,19 EUR TVAC

P.C.P. :

1040/124/05 : 677,48 EUR TVAC

Bigard Shoe - Sport Comm.V :

1040/124/05 : 1.308,01 EUR TVAC

OBJET : 012/14.11.2016/B/0069: Département Finances - Economat - Confection et livraison de repas pour les crèches et le préguardiennat pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires New Générale Traiteur, AGAPE – Scholengroep Brussel et La Cuisine des Champs pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres de New Générale Traiteur, La Cuisine des Champs et AGAPE - Scholengroep Brussel comme complètes et régulières.

Article 3

d'approuver le rapport d'examen des offres pour « Confection et livraison de repas pour les crèches et le préguardiennat pour l'année 2017 », rédigé par la Cellule de coordination des crèches.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer le marché "Confection et livraison de repas pour les crèches et le préguardiennat pour l'année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit AGAPE - Scholengroep Brussel, N° TVA 0267.377.629, Antoon Van Osslaan1 bus 24 à 1120 Neder over Heembeek, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 90.376,00 EUR hors TVA ou 95.798,56 EUR, 6% TVA comprise.

Article 6

de prévoir la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8440/124/02.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0070: Département Finances - Economat - Contrôle médical des agents de l'Administration communale et du CPAS pour 2017-2018-2019 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le cahier des charges N° 2016/636 et le montant estimé du marché "Contrôle médical des agents de l'Administration communale et du CPAS pour 2017- 2018-2019", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Le montant estimé s'élève à 93.000,00 EUR TVAC (0% TVA).

Article 2 :

De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 :

D'inscrire la dépense de 14.000,00 EUR TVAC pour l'Administration communale au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1310/123/14 et au budget des exercices suivants, compte tenu que le CPAS sera tenu d'inscrire les dépenses le concernant sur son budget propre. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0071 : Département Finances - Economat - Dîner de Noël au profit des personnes du 3ème âge - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : repas: Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres) et Au Quotidien

\* Lot 2 : bûches et sandwiches: Pâtisserie D'hondt

\* Lot 3 : vin: De Keyzer Drinks

\* Lot 4 : boissons: De Keyzer Drinks.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : repas : Au Quotidien, N° TVA BE 0810.564.563, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles (23.460,00 EUR hors TVA ou 24.867,60 EUR, 6% TVA comprise)

\* Lot 2 : bûches et sandwiches: Pâtisserie D'hondt, N° TVA 0562.689.278, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 4.539,00 EUR hors TVA ou 4.811,34 EUR, 6% TVA comprise

\* Lot 3 : vin: De Keyzer Drinks, N° TVA 0418.908.257, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, pour le montant d'offre contrôlé de 2.916,00 EUR hors TVA ou 3.528,36 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 4 : boissons: De Keyzer Drinks, N° TVA 0418.908.257, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, pour le montant d'offre contrôlé de 1.872,40 EUR TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 8340/124/48.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0072: Département Finances - Economat - Entretien du linge et vêtements de travail pour les divers services communaux pour 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/654 et le montant estimé du marché "Entretien du linge et vêtements de travail pour les divers services communaux pour 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 19.834,71 EUR hors TVA ou 24.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Le Lavoir Sainte-Catherine, Chaussée de Roodebeek, 153 à 1200 Bruxelles
- Drinatex, chaussée de Gand, 565 à 1080 Bruxelles
- Blanchisserie Mireille, Brusselsesteenweg, 177 à 1785 Merchtem.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 29 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1370/124/05, 4210/124/05, 7220/124/05, 7340/124/06, 7620/124/06, 7660/124/05, 8710/124/06, 8780/124/05 et 9221/124/02 ;

OBJET : 012/14.11.2016/B/0078: Département Finances - Economat - Prestations d'interprètes pour la traduction simultanée du conseil communal pour l'année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/653 et le montant estimé du marché "Prestations d'interprètes pour la traduction simultanée du conseil communal pour l'année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 16.528,92 EUR hors TVA ou 19.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- Mister Light, Bld. Barthélémy, 31 à 1000 Bruxelles
- Ets. Stienon, bld. Barthélemy, 37-38 à 1000 Bruxelles
- Challenge Partners sprl, rue Thomas Vinçotte, 18 à 1030 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1040/122/04.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0149 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la maison de quartier du Karreveld, sise rue Reimond Stijns, 64 – Abandon du projet – CE16.111- report du 10/10/2016- report du 17/10/2016- report du 24/10/2016- report du 07/11/2016

Le Collège a décidé

Article 1

De mettre fin à la mission de service relative à la reconstruction de la Maison de Quartier « Karreveld », sise rue Reimond Stijns n°64 ;

Article 2

De porter la présente décision à la connaissance du bureau d'architecture ADN RCHITECTE

Article 3

De faire libérer le cautionnement d'un montant 1.430,00 EUR EUR en faveur du bureau d'architecture ADN ARCHITECTE (TVA : BE0835.326.485) – rue Haute n°139 – 1000 BRUXELLES.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0172: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et développement Urbain - CQCB – Friche Petite Senne – Opération 1.6 et 5a.1 – Construction d'un immeuble de logements et d'une crèche situé rue Vandermaelen 18 à Molenbeek-Saint-Jean – Approbation de la fiche technique « cuisine ».

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver la fiche technique n°16.006 jointe en annexe ainsi que le montant de la dépense du présent marché pour la "mission de « Réalisation d'une cuisine équipée dans un local vide de la crèche, destiné à cet effet, et équipé des raccordements (arrivées et évacuations) nécessaires », estimée à 20.000 HTVA, soit 24.200 EUR TVAC;

Article 2 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;

Article 3 :

De communiquer cette délibération au Conseil Communal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article 234, alinéa 3 de la Nouvelle Loi Communale;

Article 4 :

De consulter les deux prestataires suivants :

- Walt Louise situé Avenue Louise, 240 à 1050 Ixelles
- Radiolec situé Chaussée de Gand, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Article 5:

D'approuver le mode de financement de la dépense (montant maximum de 24.200 EUR TVAC / article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016), à savoir à 100% par les fonds d'emprunt et d'en informer le Conseil communal.

OBJET : 012/14.11.2016/B/0175 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II – Marché de fournitures et installation d'une "Signalétique urbaine" dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II – Approbation du mode de passation du marché et fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges administratif et technique relatif à la fourniture et à

l'installation d'une signalétique urbaine sur le périmètre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II ;

Article 2 :

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 69.806,00 EUR HTVA, soit 84.465,26 EUR TVA comprise et de couvrir cette dépense à 95% par le Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II et à 5% par la part communale via des emprunts (article budgétaire 9301/731/60 - exercice budgétaire 2016) ;

Article 3 :

De lancer un marché public de fournitures par procédure négociée sans publicité.

Article 4 :

De consulter les firmes suivantes: Sign Façade, Vecto, AJV, Frédérick Op De Beeck, Triline et RD Multiservices.

## **SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 21 NOVEMBRE 2016**

OBJET : 012/21.11.2016/B/0048 - Département Finances - Economat - Location de terminaux de paiement - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/666 et le montant estimé du marché "Location de terminaux de paiement", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 5.991,73 EUR hors TVA ou 7.249,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- WORLDLINE NV, Haachtsesteenweg 1442 à 1130 Haren (Brussel-Stad)
- CCV BELGIUM NV, Ter Waarde 48 à 8900 Ieper
- B+S Card Service GMBH, Rue de l'Hôpital, 5 à 1420 Braine-l'Alleud.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 2 décembre 2016.

Article 5

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1040/124/12

OBJET : 012/21.11.2016/B/0077 - Prévention et Vie Sociale - Département des Cultures - Service des Cultures - MCCS - Fonctionnement de l'espace de fabrication numérique (FabLab) à la Maison des Cultures dans le cadre du Programme européen FEDER 2014-2020 porté par l'asbl iMAL en collaboration avec la MCCS et l'asbl LES : novembre - décembre 2016. Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé

Article 1 – accord de principe

de mettre en place le familylab du samedi matin pour la période novembre-décembre 2016

Article 2 – désignation des prestataires

de désigner Emy Tassenoev, 15 rue des Lilas à 7850 Enghien et Raphaël Olivier, 70 rue du Pré aux Oies à 1130 Bruxelles, conventions et paiements par Smart, et de faire signer les conventions de prestations de services;

Article 3 – engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 1.880,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 'organisation de manifestations subsidiées' du budget ordinaire 2016 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir FEDER ;

Article 4 – demande de collaboration des services communaux

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ; de demander au Service Communication de créer des dépliants et affichettes de promotion du projet de Fablab;

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

OBJET : 012/21.11.2016/B/0082 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour  
de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble mixte comprenant un hall  
omnisport et une salle de boxe et une salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la  
petite enfance et un logement situé quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint-  
Jean – Attribution du marché de travaux.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service marchés publics du département infrastructure et développement urbain repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision et de le faire sien ;

Article 2

De sélectionner les 5 soumissionnaires à savoir : la firme « CFE BÂTIMENT BRABANT WALLONIE S.A. », la firme « SA IN ADVANCE », la firme « ENTREPRISES JACQUES DELENS S.A. », la firme « DEMOCO N.V. », et l'Association momentanée « PELLIKAAN BOUWBEDRIJF N.V & PELLIKAAN HOLDING N.V » ;

Article 3

De retenir sur base des critères de la régularité les offres des soumissionnaires « CFE BÂTIMENT BRABANT WALLONIE S.A. », « SA IN ADVANCE », « ENTREPRISES JACQUES DELENS S.A. », et « DEMOCO N.V. », « Association momentanée PELLIKAAN BOUWBEDRIJF N.V & PELLIKAAN HOLDING N.V » ;

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux CSC 16.006 – Charbonnages relatif à la construction d'un immeuble mixte comprenant un hall omnisport et une salle de boxe et salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement situé quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint- Jeande à la firme « SA IN ADVANCE », rue de la grenouillette 2E, 1130 HAREN (n° TVA : 0450.538.571) selon son offre du 26 novembre 2016 pour un montant de 6.990.393,57 EUR Hors TVA, soit 8.458.376,22 EUR TVA comprise. Le taux de TVA applicable est de 21% et représente 1.467.982,65 EUR ;

Article 5

D'approuver la dépense totale relative à ce marché qui s'élève à 9.304.213,86 EUR (montant du marché plus la margé financière de 10%) ;

Article 6

D'engager cette dépense aux articles 9301/731/60, 9302/731/60 et 9304/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 ;

Article 7

De financer la dépense par le subside CQD pour un montant de 1.548.542,87 EUR, par le subside FEDER pour un montant de 786.363 EUR, par le subside FEDER (Pollution) pour un montant de 25.885,12 EUR, par le subside BELIRIS d'un montant de 3.125.000,00 EUR, par le subside PGV 2016 pour un montant de 373.200,00 EUR, par le subside PPIIS pour un montant de 1.634.266,08 EUR ainsi que par fonds d'emprunt pour un montant de 1.810.956,76 EUR..

OBJET : 012/21.11.2016/B/0093: Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière Propriétés Communales - Maison Maritime – Rue Vandenboogaerde 89-91-93 -  
Entretien et maintenance des installations techniques – Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse de l'offre, de retenir l'offre de VEOLIA s.a. :

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif à l'entretien et la maintenance des installations techniques de la Maison Maritime, rue Vandenboogaerde 89-91-93, à la firme VEOLIA (TVA : BE 0406.129.003) – quai Fernand Demets, 52 à 1070 Bruxelles pour un montant de 45.728,04 EUR HTVA ou 55.330,93 EUR TVAC (21% TVA= 9.602,89 EUR TVA) ;

Article 4 :

D'imputer la dépense globale estimée à 52.892, 56 EUR HTVA ou 64.000 EUR TVAC (montant arrondi) (21% TVA =11.707,44 EUR TVA) à l'art. 7626/125/06 (Maison Maritime - Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2016.

OBJET : 012/21.11.2016/B/0101: Département Développement Durable et Espaces Publics - Développement Durable - Fiche technique pour une mission visant l'organisation d'ateliers participatifs autour du réemploi de déchets-matériaux bois

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver la fiche technique jointe en annexe ainsi que le montant de la dépense du présent marché pour la mission « Ateliers participatifs autour du réemploi, de la transformation et de la « remanufacture » de déchets-matériaux de bois » estimée à 21.725 EUR HTVA, soit 27.500 EUR TVAC.

Article 2 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 :

De consulter les trois prestataires suivants :

- Foyer asbl (rue des Ateliers, 25 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean)
- Energies & Ressources asbl (rue Picard, 214 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean)
- VLAMINCK Ognev – MAXIMALISE (Rue de Theux, 85 à 1050 Ixelles)

Article 4:

D'engager la dépense de 21.725 EUR HTVA - 27.500 EUR TVAC à l'article budgétaire 8792/124-48 - Développement Durable/frais de fonctionnement du budget ordinaire de l'exercice en cours.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 28 NOVEMBRE 2016**

OBJET : 012/28.11.2016/B/0039 - Département Finances - Economat - Achat de réfrigérateurs pour le bâtiment Stevens - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/667 et le montant estimé du marché "Achat de réfrigérateurs pour le bâtiment Stevens", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 2.479,34 EUR hors TVA ou 3.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 5 décembre 2016.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 9301/741/51 sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de Tutelle.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par emprunt.

OBJET : 012/28.11.2016/B/0040 : Département Finances - Economat - Achat de vêtements de travail pour le personnel communal - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas attribuer le lot 7

Article 2

de sélectionner les soumissionnaires P. C. P., Mewa, Carbone + et BM Shoes qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 3

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 2: Mewa (l'offre ne correspond pas au cahier des charges)
- \* Lot 3: BM Shoes (l'offre ne correspond pas au cahier des charges)
- \* Lot 11: BM Shoes (l'offre est incomplète (manque postes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 19))
- \* Lot 12: Carbone + (l'offre ne correspond pas au cahier des charges) et BM Shoes (l'offre est incomplète (manque les postes 1, 2 et 3))

Article 4

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: P. C. P. et Mewa
- \* Lot 2: P. C. P. et Carbone +
- \* Lot 3: P. C. P. et Mewa
- \* Lot 4: P. C. P., Carbone +, Mewa et BM Shoes
- \* Lot 5: P. C. P., Carbone +, Mewa et BM Shoes
- \* Lot 6: P. C. P., Carbone +, Mewa et BM Shoes
- \* Lot 8: P. C. P., Carbone +, Mewa et BM Shoes
- \* Lot 9: P. C. P., Carbone + et Mewa
- \* Lot 10: P. C. P., Carbone + et Mewa
- \* Lot 11: P. C. P., Carbone + et Mewa
- \* Lot 12: P. C. P. et Mewa
- \* Lot 13: P. C. P. et Mewa
- \* Lot 14: Mewa.

Article 5

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 6

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 7

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 17.074,05 EUR hors TVA ou 20.659,60 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 16.550,25 EUR hors TVA ou 20.025,80 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.189,67 EUR hors TVA ou 3.859,50 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 494,22 EUR hors TVA ou 598,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 287,60 EUR hors TVA ou 348,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 6: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 5.102,89 EUR hors TVA ou 6.174,50 EUR, TVA comprise
- \* Lot 8: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le

montant d'offre contrôlé de 1.095,04 EUR hors TVA ou 1.325,00 EUR, TVA comprise  
\* Lot 9: Mewa, N° TVA 0401.203.084, Av. Léopold III, 33 à 7134 Péronnes-lez- Binche, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 2.934,89 EUR hors TVA ou 3.551,21 EUR, TVA comprise  
\* Lot 10: Mewa, N° TVA 0401.203.084, Av. Léopold III, 33 à 7134 Péronnes-lez- Binche, pour le montant d'offre contrôlé de 328,00 EUR hors TVA ou 396,88 EUR, TVA comprise  
\* Lot 11: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.970,21 EUR hors TVA ou 2.383,95 EUR, TVA comprise  
\* Lot 12: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 955,70 EUR hors TVA ou 1.156,40 EUR, TVA comprise  
\* Lot 13: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 187,19 EUR hors TVA ou 226,50 EUR, TVA comprise  
\* Lot 14: Mewa, N° TVA 0401.203.084, Av. Léopold III, 33 à 7134 Péronnes-lez- Binche, pour le montant d'offre contrôlé de 74,36 EUR hors TVA ou 89,97 EUR, TVA comprise.

#### Article 8

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, articles :

P. C. P. :

1040/124/05 : 3.785,10 EUR TVAC

1370/124/05 : 6.291,00 EUR TVAC

4210/124/05 : 1.671,90 EUR TVAC

7220/124/05 : 8.391,10 EUR TVAC

76241/124/48 : 2.383,95 EUR TVAC

7625/124/48 : 226,50 EUR TVAC

7660/124/05 : 5.592,00 EUR TVAC

8440/124/05 : 2.993,20 EUR TVAC

8750/124/05 : 23.450,80 EUR TVAC

8780/124/05 : 1.938,20 EUR TVAC

9301/124/48 : 33,50 EUR TVAC

Mewa :

1040/124/05 : 192,23 EUR TVAC

1370/124/05 : 325,28 EUR TVAC

4210/124/05 : 454,98 EUR TVAC

7220/124/05 : 19,98 EUR TVAC

7660/124/05 : 692,90 EUR TVAC

8750/124/05 : 1.826,00 EUR TVAC

8780/124/05 : 526,69 EUR TVAC

OBJET : 012/28.11.2016/B/0041: Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les gardiens de la paix et les agents de prévention - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

#### Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Bigard Shoe - Sport Comm.V et Ysan qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

#### Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Equipement): Ysan

\* Lot 2 (Chaussures): Bigard Shoe - Sport Comm.V et Ysan

\* Lot 3 (Gilet anti couteau): Ysan

\* Lot 4 (Porte radio): Ysan.

#### Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service Prévention.

#### Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus

avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Equipement): Ysan, N° TVA 0696.574.024, Begonisastraat, 13 à 3510 Kermt (Hasselt), pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 40.961,00 EUR hors TVA ou 49.562,81 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 (Chaussures): Bigard Shoe - Sport Comm.V, N° TVA 0810.368.583, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden, pour le montant d'offre contrôlé de 10.604,00 EUR hors TVA ou 12.830,84 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 3 (Gilet anti couteau): Ysan, N° TVA 0696.574.024, Begonisastraat, 13 à 3510 Kermt (Hasselt), pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 8.810,08 EUR hors TVA ou 10.660,20 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 4 (Porte radio): Ysan, N° TVA 0696.574.024, Begonisastraat, 13 à 3510 Kermt (Hasselt), pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 893,00 EUR hors TVA ou 1.080,53 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2016, article :

Ysan :

3000/124/05 : 61.303,54 EUR TVAC

Bigard Shoe :

3000/124/05 : 12.830,84 EUR TVAC

OBJET : 012/28.11.2016/B/0101 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département développement urbain – Remise en état des murs intérieurs et extérieurs de  
l'institut Machtens sis rue Tazieaux 25 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CE16.178

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif à la remise en état des murs intérieurs et extérieurs de l'institut Machtens sis rue Tazieaux 25 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean ainsi que les clauses techniques et l'inventaire établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 27.525,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 5.780,25 EUR), soit 33.305,25 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de 10%);

Article 3

d'engager la dépense totale d'un montant de 35.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de 10%) à l'article 7350/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunt ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs bureaux spécialisés ;

Article 5

de consulter les bureaux suivantes :

1) Ruval union – galerie du commerce 6 - 1000 Bruxelles

2) OTAB sprl - rue joseph brand 140 – 1030 Bruxelles

3) adrian renov - av charles woeste 171 bte3 – 1090 jette

Article 6

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal.

OBJET : 012/28.11.2016/B/0105 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département développement urbain – 16.101 – remplacement de la chaudière de la  
phase 1 « maison des cultures et de la cohésion sociale » ce16.146

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver le projet relatif au remplacement de la chaudière de la maison de la culture ainsi que le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 25.000,00 EUR TVA comprise :

Article 3

d'engager cette dépense à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunt et de renoncer au projet de la chaine de l'amitié (Rénovation et isolation de la toiture) ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 5

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 6

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal

OBJET : 012/28.11.2016/B/0106: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département développement urbain – Maison Communale - Marché de travaux relatifs à la  
rénovation de la plateforme de la rotonde – Approbation des conditions du marché -  
CE16.142

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif à la rénovation de la plateforme de la rotonde de la Maison Communale ainsi que les clauses techniques et le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 28.660,00EUR hors TVA (TVA 21% soit 6.018,06 EUR), soit 34.678,60EUR TVA;

Article 3

d'engager la dépense totale d'un montant de 35.000,00 EUR TVA comprise) à l'article 1040/723/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunt ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 5

de consulter les entreprises suivantes :

1) Loti Bati

Chaussée de Dieleghem, 15

1090 Bruxelles

Téléphone : 02 478 86 45

2) Proconstruct

Rue des Etangs noir, 44

1080 Bruxelles

Téléphone : 0484/126854 02/502.13.98

3) Remus construct SPRL

Rue de Transvaal, 27

1070 Bruxelles

Téléphone : 0485/93.88.83

Article 6

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal.

OBJET : 012/28.11.2016/B/0107 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département développement urbain – Marché de services relatif à la mission d’auteur de  
projet en vue de l’aménagement d’une crèche et de logements au 172- 178, avenue Jean  
Dubrucq – Abandon du projet

Le Collège a décidé

Article 1

De mettre fin à la mission de service relative à l’aménagement d’une crèche et de logements  
au 172-178 avenue Jean Dubrucq ;

Article 2

De porter la présente décision à la connaissance du bureau d’architecture De Bouwerij;

Article 3

De faire libérer le cautionnement en faveur du bureau d’architecture De Bouwerij (TVA: BE  
0460.073.473) - Marktplein, 33 - 1740

OBJET : 012/28.11.2016/B/0108: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département développement urbain – Marché de services – Entretien des cabines  
hautes tension des bâtiments communaux – Projet – CE16.161

Le Collège a décidé

Article 1

d’approuver le projet relatif à l’entretien des cabines hautes tension des bâtiments  
communaux ainsi que le cahier spécial des charges administratifs et les inventaires établis à  
cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

d’approuver la dépense globale estimée à 28.550,00 EUR HTVA (TVA 21% soit 5.995,00  
EUR) soit 34.545,00 EUR TVAC ;

Article 3

d’inscrire la dépense de 35.000 euros aux articles-code économique 125/06 au budget  
ordinaire 2017 ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes  
spécialisées.

OBJET : 012/28.11.2016/B/0111 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Département développement urbain – Modernisation des ascenseurs des bâtiments  
communaux – Dossier n°16.047 - Projet – CE16.162

Le Collège a décidé

Article 1

d’approuver le projet relatif à la mise en conformité des ascenseurs pour fin décembre 2016  
indispensable pour les ascenseurs dont la mise en service a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier 1958  
et le 31 mars 1984, ainsi que le cahier spécial des charges administratifs et les métrés  
établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

d’approuver la dépense globale estimée à 24.750,00 EUR HTVA (TVA 21% soit 5.197,50  
EUR) soit 29.947,50 EUR TVAC ;

Article 3

d’engager la dépense de 30.000,00 EUR TVAC à l’article 0000/724/60 du budget  
extraordinaire de l’exercice 2016 ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes  
spécialisées.

OBJET : 012/28.11.2016/B/0124 - Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière - Propriétés communales – Travaux divers de rafraîchissement (des peintures,  
des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D’approuver le rapport d’analyse des offres établi par le service des Propriétés communales

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de VELDEMAN bvba, de GOES s.a et de BUYSE bvba ;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif aux travaux divers de rafraîchissement (peinture, revêtements de sol, ...) à effectuer dans différentes propriétés communales à VELDEMAN bvba (n° TVA : BE0421.338.009) – Bosveld, 20 à 9200 Dendermonde pour un montant de 226.666,40 EUR HTVA soit 274.266,34 EUR TVAC, (21% TVA = 47.599, 94 EUR) ;

Article 4 :

D'engager la dépense globale estimée à 260.743,80 EUR HTVA soit 315.500,00 (montant arrondi) TVAC, (21% TVA = 55.020,00 EUR) à l'art. 9220/724/60 (Logements - Equipements et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par fonds d'emprunts.

**OBJET : 012/28.11.2016/B/0127: Receveur Communal - Recette communale - Marché de services pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2016 et antérieurs - Attribution**

Le Collège a décidé

Article unique :

d'attribuer le marché pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2016 et antérieurs à BELFIUS BANQUE.

La présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle pour approbation

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 05 DECEMBRE 2016**

**OBJET : 012/05.12.2016/B/0043 - Département Finances - Economat - Achat de panneaux de signalisation, de statifs d'interdiction de stationnement et accessoires - Désignation des adjudicataires**

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Poncelet Signalisation SA et Trafiroad NV qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : Statifs d'interdiction de stationnement: Trafiroad NV (l'offre ne correspond pas au cahier des charges (cfr. rapport))

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 : Statifs d'interdiction de stationnement: Poncelet Signalisation SA

\* Lot 2 : Panneaux de signalisation type 2000: Trafiroad NV et Poncelet Signalisation SA

\* Lot 3 : Panneaux de signalisation type plat en aluminium: Trafiroad NV et Poncelet Signalisation SA

\* Lot 4 : Brides de fixation : Trafiroad NV et Poncelet Signalisation SA

\* Lot 5 : Poteaux de signalisation: Trafiroad NV et Poncelet Signalisation SA.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de la Propreté publique/Charroi.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 : Statifs d'interdiction de stationnement: Poncelet Signalisation SA, N° TVA 402355010, Rue De L'arbre Saint-Michel 89 à 4400 Flemalle, pour le montant d'offre contrôlé de 25.734,00 EUR hors TVA ou 31.138,14 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 2 : Panneaux de signalisation type 2000: Trafiroad NV, N° TVA 418384358, Nieuwe Dreef 17 à 9160 Lokeren, pour le montant d'offre contrôlé de 4.165,40 EUR hors TVA ou 5.040,13 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 3 : Panneaux de signalisation type plat en aluminium: Trafiroad NV, N° TVA 418384358, Nieuwe Dreef 17 à 9160 Lokeren, pour le montant d'offre contrôlé de 1.217,40 EUR hors TVA ou 1.473,05 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 4 : Brides de fixation : Trafiroad NV, N° TVA 418384358, Nieuwe Dreef 17 à 9160 Lokeren, pour le montant d'offre contrôlé de 178,20 EUR hors TVA ou 215,62 EUR, 21% TVA comprise

\* Lot 5 : Poteaux de signalisation: Trafiroad NV, N° TVA 418384358, Nieuwe Dreef 17 à 9160 Lokeren, pour le montant d'offre contrôlé de 228,80 EUR hors TVA ou 276,85 EUR, 21% TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 4230/741/52.

Article 8

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/05.12.2016/B/0045 : Département Finances - Economat - Achat d'un photocopieur pour la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'approuver l'acquisition d'un photocopieur auprès de la firme Konica Minolta Business Solutions (TVA 0863.205.176) pour un montant de 6.928,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 7624/742/52 : 4.170,19 EUR TVAC sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de Tutelle. et au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 76241/124/48 : 45,98 EUR TVAC pour le mois restant de 2016 et d'inscrire au budget ordinaire des exercices suivants, article 76241/124/48 : 551,76 EUR TVAC pour un an

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par subside "Politique de la Ville".

OBJET : 012/05.12.2016/B/0046 : Département Finances - Economat - Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires CESI ASBL, SPMT-ARISTA ASBL, MENSURA E.D.P.B. VZW et Service Externe de Prévention et Protection Securex ASBL qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres de CESI ASBL, SPMT-ARISTA ASBL, MENSURA E.D.P.B. VZW et Service Externe de Prévention et Protection Securex ASBL comme complètes et régulières.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par les services GRH et SIPPT.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer le marché "Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit CESI ASBL, N° TVA 409122442, Avenue Konrad Adenauer 8 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, pour un montant maximum de 124.980,00 EUR TVAC.

Article 6

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1310/123/14.

OBJET : 012/05.12.2016/B/0182: Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Nuit du Conte, du samedi 7 au dimanche 8 janvier 2017. Organisation, désignations et budget.

Le Collège a décidé

Article 1- Accord de principe

-de charger l'équipe de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale-Service des Cultures de l'organisation de la préparation et de l'encadrement de La Nuit du Conte du samedi 7 janvier 2017 à 18h au dimanche 8 janvier 2017 à 2h du matin ainsi que de mettre en place un moment de sensibilisation le 17 décembre 2016 dans le cadre de la fête de Noël à la Maison des Cultures-Service des cultures et de désigner les conteurs en balade Association : asbl Mots et Merveille – Projet conteurs en balade BE0860531936 Adresse : 54 rue de l'Escaut 1080 Bruxelles

-d'approuver que la billetterie soit organisée par l'asbl conteurs en balade;

Article 2 - Convention

d'approuver la convention de partenariat avec les conteurs en balade et d'assurer le suivi des signatures par les prestataires et les autorités communales et de la soumettre à la ratification du plus prochain conseil communal;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les dépenses s'élevant à un montant global de 600,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 « Organisation de manifestations subsidiées » du budget ordinaire 2016 et de les couvrir avec les subsides dont bénéficie la MCCS, à savoir PGV (DC 1945), Cocof (DC 2229), FWB (DC 2230);

Article 4 - Collaboration avec les services communaux

1.de charger le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale à acheter du petit matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...) à concurrence de 100,00 € et de remettre les pièces justificatives des achats auprès du Receveur communal ;

2.d'autoriser la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale à diffuser les outils promotionnels ;

3.de charger le Service Economat de passer les commandes pour l'achat de la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour un montant maximum s'élevant à 500,00 € ;

4.de charger l'Imprimerie communale de l'impression des supports promotionnels (flyers, affiches) ;

OBJET : 012/05.12.2016/B/0202: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement Urbain – Domaine de Berg En Dal –  
Stabilisation de la dalle et des fondations du mur de la buanderie – Projet – CE 16.071.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver le projet relatif à la stabilisation de la dalle et des fondations du mur de la buanderie du bâtiment situé au domaine de Berg En Dal ;

Article 2

d'approuver le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement Urbain ainsi que la dépense globale estimée à 20.000,00 EUR TVAC (montant arrondi) ;

Article 3

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 4

d'inscrire la dépense d'un montant de 20.000,00 EUR TVAC à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de le financer par emprunts;

Article 5

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

<p><u>Article 6</u> de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal.</p>
<p><u>OBJET : 012/05.12.2016/B/0204 : Département Infrastructures et Développement urbain Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatifs à l'entretien des extincteurs des bâtiments communaux – Approbation des conditions du marché - CE16.144</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1</u> d'approuver le projet relatif à l'entretien des extincteurs des bâtiments communaux ainsi que le cahier spécial des charges et le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement Urbain;</p> <p><u>Article 2</u> d'approuver la dépense globale estimée à 22.883,00 EUR HTVA (TVA 21% soit 4.805,43 EUR) soit 27.688,43EUR TVAC ;</p> <p><u>Article 3</u> D'inscrire la dépense de 30.000,00 EUR TVAC aux articles-code économique 125/06 des budgets ordinaires 2017;</p> <p><u>Article 4</u> de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées.</p>
<p><u>OBJET : 012/ 05.12.2016/B/0216 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés Communales – Marché de services relatif à l'entretien d'extincteurs et dévidoirs dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – désignation</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales</p> <p><u>Article 2 :</u> Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir les offres de SICLI SA et SAFE &amp; SOUND SPRL;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'attribuer le marché relatif à l'entretien d'extincteurs et dévidoirs dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) à la firme SICLI SA (TVA : BE 0450.124.144 - numéro de compte bancaire : BE48432401287127) rue du Merlo, 1 à 1180 Bruxelles et d'appliquer les prix unitaires proposés par la firme aux prestations à effectuer ;</p> <p><u>Article 4 :</u> D'inscrire la dépense globale estimée à 6.611,57 EUR HTVA ou 8.000,00 EUR TVAC (21% TVA = 1.388,43 EUR) à l'art.9220/125-06 (Logement – Prestation de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017</p>
<p><u>OBJET : 012/ 05.12.2016/B/0219 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales: Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol souples) dans différentes propriétés communales – Projet</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le projet relatif aux travaux divers de rafraîchissement (remise en peinture, remplacement de revêtements de sol souples) à effectuer dans différentes propriétés communales ;</p> <p><u>Article 2 :</u> D'approuver le cahier spécial des charges, les métrés et le plan établis à cet effet par le service des Propriétés communales ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'approuver la dépense globale estimée à 85.000,00 EUR hors TVA ou 102.850,00 EUR TVA comprise, (21% TVA = 17.850,00 EUR) ;</p> <p><u>Article 4 :</u> D'inscrire cette dépense à l'art. 9220/724/60 (Logements - Equipements et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par</p>

fonds d'emprunt ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 6 :

De communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7 :

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 12 DECEMBRE 2016**

OBJET : 012/12.12.2016/B/0053 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Antenne de Quartier WAQ - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Electroménager): Radiolec
- \* Lot 2 (Table à langer murale): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 3 (Poulailler): Aveve
- \* Lot 4 (Tableaux): Manutan - Overtoom
- \* Lot 5 (Xylophones): Baert.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par la « Wijkantenne de quartier » (WAQ).

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Electroménager): Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 689,79 EUR hors TVA ou 834,64 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2 (Table à langer murale): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 191,78 EUR hors TVA ou 232,05 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3 (Poulailler): Aveve, N° TVA 0403.552.464, Ninoofse steenweg, 491 à 1700 Dilbeek, pour le montant d'offre contrôlé de 173,55 EUR hors TVA ou 210,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4 (Tableaux): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 411,75 EUR hors TVA ou 498,22 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5 (Xylophones): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 52,69 EUR hors TVA ou 63,75 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 8490/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par subside.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0054 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour la Maison des Cultures et de la cohésion sociale - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: Lecot (l'offre est incomplète - manque poste 6)

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: Droeshaut
- \* Lot 2: Radiolec
- \* Lot 3: Radiolec
- \* Lot 4: Sotesa et Avi Belgium.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.537,75 EUR hors TVA ou 1.860,68 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2: Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 369,27 EUR hors TVA ou 446,81 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3: Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 788,19 EUR hors TVA ou 953,71 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 16.208,76 EUR hors TVA ou 19.612,60 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 7624/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par des subsides « Politique de la Ville ».

OBJET : 012/12.12.2016/B/0055 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le Musée communal – Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 2: Retif (l'offre ne correspond pas à la fiche technique - niveau de la hauteur, de la largeur et de la profondeur du buste).

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: Bériaux et Artiges et fils Encadrement
- \* Lot 2: Best Mannequins et Actu-Light.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service du Musée.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1: Bériaux, Chaussée de Waterloo, 528 à 1050 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 7.353,23 EUR hors TVA ou 8.897,41 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2: Actu-Light, Rue du Chêne, 67 à 7080 Noirchain, pour le montant d'offre contrôlé de 720,00 EUR hors TVA ou 871,20 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0165: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux - Construction  
d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-  
Saint-Jean – CSC 13.044 - Non attribution.

Le Collège a décidé

Article 1:

De ne pas attribuer le marché de travaux relatif à la construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Article 2:

De relancer le marché

OBJET : 012/12.12.2016/B/0168: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et développement Urbain - CQCB – Friche Petite Senne –  
opération 1.6 et 5a.1 – Construction d'un immeuble de logements et d'une crèche situé rue  
Vandermaelen 16/18 à Molenbeek-Saint-Jean – fiche technique «cuisine» - Attribution

Le Collège a décidé

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse et de le faire sien ;

Article 2

D'attribuer le marché pour la « mission de travaux relative à la fourniture et l'installation d'une cuisine équipée dans la crèche du projet « Petite Senne 1 » du contrat de quartier Cinéma Bellevue » sis rue Vandermaelen 16 à 1080 Bruxelles à Radiolec Berghmans sprl établie Chaussée de Gand, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Article 3

D'engager au nom de Radiolec Berghmans sprl la dépense globale de 18.566,30 TVAC relative à la « mission de travaux relative à la fourniture et l'installation d'une cuisine équipée dans la crèche du projet « Petite Senne 1 » à l'article budgétaire 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunt.

Copie de cette présente délibération sera transmise aux services B4 et B6, B39 et B40

OBJET : 012/12.12.2016/B/0171: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de quartier Cinéma Bellevue  
- Volet 2 : Vente d'un bâtiment mixte en vue d'une reconversion en un immeuble de  
logements sis à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Quai du Hainaut, 23 - Attribution.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'attribuer le bien sis quai du Hainaut 23, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (cadastré 2ème division, section B, n°460/G3), dans le cadre de l'opération 2.3 du contrat de quartier « Cinéma –Belle Vue à M. Olivier Depoorter, pour un montant de 620.000,00 euros.

Article 2 :

De prévoir la recette à l'article 9301/761-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0185 : Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière - Propriétés communale - Réparations et entretien de châssis et portes dans  
diverses propriétés communales (logements et infrastructures) - Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales ;

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de TECNOFLEX ;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif aux réparations et à l'entretien de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) à la firme TECNOFLEX (TVA : 0418.030.606) – chaussée de Vilvoorde, 156b à 1120 Bruxelles pour un montant de 30.600, 00 EUR HTVA, soit 37.026,00 EUR TVAC (21% TVA = 6.426,00 EUR) ;

<p><u>Article 4 :</u> D'inscrire la dépense globale estimée à 31.818, 18 EUR Hors TVA soit 38.500 TVA comprise, (21%TVA= 6.681,82 EUR) à l'art. 9220/125/06 (Logement-Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;</p>
<p><u>OBJET : 12.12.2016/B/0186 Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Travaux de peinture dans les logements de l'hôtel social - Désignation</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales</p> <p><u>Article 2 :</u> Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse de l'offre, de retenir l'offre de Paraconstruct asbl ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'attribuer le marché relatif aux travaux de peinture dans les logements de l'hôtel social à Paraconstruct asbl, avenue Guillaume Macau, 37 à 1050 Bruxelles (TVA :BE0839.909.637), pour un montant 14.477,50 HTVA ou 17.517,77 EUR TVAC (21% TVA=3.040, 27 EUR)</p> <p><u>Article 4 :</u> D'engager la dépense globale estimée à 14.583,80 EUR hors TVA ou 17.646,40 EUR TVA comprise, (21% TVA = 3.062,60 EUR) à l'art 9220/724/60 (Logements - Equipements et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunt.</p>
<p><u>OBJET : 12.12.2016/B/0194: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Retrait de sa décision du 22.06.2016.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article unique :</u> De retirer sa délibération du 22.06.2016 relative aux travaux divers de rafraîchissement (remise en peinture, remplacement de revêtements de sol) à effectuer dans différentes propriétés communales.</p>
<p><u>OBJET : 012/12.12.2016/B/0195 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux – Désignation.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1 :</u> D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de HEREMAN s.a et de ASKO s.a ;</p> <p><u>Article 3 :</u> D'attribuer le marché relatif à l'entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux à la firme HEREMAN SC (TVA : BE0438.891.544) – avenue Limburg Stirum, 18 à 1780 Wemmel pour un montant de 77.792,00 EUR HTVA ou 94.128,32 EUR TVAC (21% TVA= 16.336,32 EUR TVA) ;</p> <p><u>Article 4 :</u> D'inscrire la dépense globale estimée à 82.644,60 EUR HTVA ou 100.00,00 EUR TVA comprise, (21%TVA= 17.355,40 EUR) à l'art. 9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017</p>

OBJET : 012/12.12.2016/B/0197 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Désignation – Retrait de sa délibération du 28.11.2016.

Le Collège a décidé

Article unique :

De retirer sa délibération du 28 novembre 2016 relative à la désignation des travaux divers de rafraîchissement (remise en peinture, remplacement de revêtements de sol) à effectuer dans différentes propriétés communales

OBJET : 012/12.12.2016/B/0222: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek- Saint-Jean - Approbation du dossier d'adjudication modifié et de l'avis de marché rectificatif.

Le Collège a décidé

Article unique:

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication modifié, comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés établis par l'architecte ainsi que l'avis de marché rectificatif en vue du réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean- Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0225: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif à la fourniture et pose de coussins berlinois – Approbation des conditions du marché - CE16.133.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le cahier des charges administratif relatif à la fourniture et à la pose de coussins berlinois ainsi que les clauses techniques et le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 40.334,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 8.470,14 EUR), soit 50.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de plus ou moins 10%);

Article 3

d'inscrire la dépense totale d'un montant de 50.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de plus ou moins 10%) à l'article 4211/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 (et de la couvrir par emprunts) ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 5

de consulter les entreprises suivantes :

1) NUTONS SA

Rue des Praules, 9  
5030 GEMBLOUX

2) DEL TEAM

Rue Sart, 1  
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

3) EUROVIA

Allée Hof ter Vleest, 1  
1070 ANDERLECHT

Article 6

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal, à savoir par emprunts.

## SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 19 DECEMBRE 2016

OBJET : 012/12.12.2016/B/0053 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Antenne de Quartier WAQ - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

### Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1 (Electroménager): Radiolec
- \* Lot 2 (Table à langer murale): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco
- \* Lot 3 (Poulailler): Aveve
- \* Lot 4 (Tableaux): Manutan - Overtoom
- \* Lot 5 (Xylophones): Baert.

### Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par la « Wijkantenne de quartier »(WAQ).

### Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

### Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1 (Electroménager): Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 689,79 EUR hors TVA ou 834,64 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2 (Table à langer murale): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 191,78 EUR hors TVA ou 232,05 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3 (Poulailler): Aveve, N° TVA 0403.552.464, Ninoofse steenweg, 491 à 1700 Dilbeek, pour le montant d'offre contrôlé de 173,55 EUR hors TVA ou 210,00 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4 (Tableaux): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 411,75 EUR hors TVA ou 498,22 EUR, TVA comprise
- \* Lot 5 (Xylophones): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 52,69 EUR hors TVA ou 63,75 EUR, TVA comprise.

### Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 8490/744/98.

### Article 6

de couvrir la dépense par subside

OBJET : 012/12.12.2016/B/0054 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour la Maison des Cultures et de la cohésion sociale - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé

### Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: Lecot (l'offre est incomplète - manque poste 6)

### Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: Droeshaut
- \* Lot 2: Radiolec
- \* Lot 3: Radiolec
- \* Lot 4: Sotesa et Avi Belgium.

### Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.537,75 EUR hors TVA ou 1.860,68 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2: Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 369,27 EUR hors TVA ou 446,81 EUR, TVA comprise
- \* Lot 3: Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 788,19 EUR hors TVA ou 953,71 EUR, TVA comprise
- \* Lot 4: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 16.208,76 EUR hors TVA ou 19.612,60 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 7624/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par des subsides « Politique de la Ville ».

OBJET : 012/12.12.2016/B/0055 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le Musée communal – Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé

Article 1er

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 2: Retif (l'offre ne correspond pas à la fiche technique - niveau de la hauteur, de la largeur et de la profondeur du buste).

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- \* Lot 1: Bériaux et Artiges et fils Encadrement
- \* Lot 2: Best Mannequins et Actu-Light.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service du Musée.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- \* Lot 1: Bériaux, Chaussée de Waterloo, 528 à 1050 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 7.353,23 EUR hors TVA ou 8.897,41 EUR, TVA comprise
- \* Lot 2: Actu-Light, Rue du Chêne, 67 à 7080 Noirchain, pour le montant d'offre contrôlé de 720,00 EUR hors TVA ou 871,20 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 0000/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0062 : Département Finances - Economat – Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales – Modification de la délibération 012/14.11.2016/B/0060.

Le Collège a décidé

Article 1er

d'engager la dépense à l'article  
Cammaert – Ouest collectivités - Wesco :  
8440/724/60 : 13.221,54 EUR TVAC  
IXINA :  
8440/724/60 : 30.320,24 EUR TVAC

<p>du budget extraordinaire de 2016.  <u>Article 2</u>  de couvrir la dépense par subside de la COCOF</p>
<p><u>OBJET : 012/12.12.2016/B/0063 : Département Finances - Economat – Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales – Modification de la délibération 012/19.09.2016/B/0062.</u></p>
<p>Le Collège a décidé  <u>Article 1er</u>  d'engager la dépense à l'article  Radiolec :  8440/724/60 : 10.793,14 EUR TVAC  Belseco – Deroanne :  8440/724/60 : 7.316,75 EUR TVAC  Buro-Shop :  8440/724/60 : 67.793,67 EUR TVAC  Au Gai Savoir :  8440/724/60 : 374,31 EUR TVAC  NEW HOME IMMO SPRL :  8440/724/60 : 11.342,54 EUR TVAC  du budget extraordinaire de 2016.  <u>Article 2</u>  de couvrir la dépense par subside de la COCOF.</p>
<p><u>OBJET : 012/12.12.2016/B/0165 - Département Infrastructures et Développement urbain  Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux - Construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean – CSC 13.044 - Non attribution</u></p>
<p>Le Collège a décidé  <u>Article 1:</u>  De ne pas attribuer le marché de travaux relatif à la construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.  <u>Article 2:</u>  De relancer le marché.</p>
<p><u>OBJET : 012/12.12.2016/B/0168 : Département Infrastructures et Développement urbain  Département Infrastructures et développement Urbain - CQCB – Friche Petite Senne – Opération 1.6 et 5a.1 – Construction d'un immeuble de logements et d'une crèche situé rue Vandermaelen 16/18 à Molenbeek-Saint-Jean – fiche technique «cuisine» - Attribution</u></p>
<p>Le Collège a décidé  <u>Article 1</u>  De prendre connaissance du rapport d'analyse et de le faire sien ;  <u>Article 2</u>  D'attribuer le marché pour la « mission de travaux relative à la fourniture et l'installation d'une cuisine équipée dans la crèche du projet « Petite Senne 1 » du contrat de quartier Cinéma Bellevue » sis rue Vandermaelen 16 à 1080 Bruxelles à Radiolec Berghmans sprl établie Chaussée de Gand, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean  <u>Article 3</u>  D'engager au nom de Radiolec Berghmans sprl la dépense globale de 18.566,30 TVAC relative à la « mission de travaux relative à la fourniture et l'installation d'une cuisine équipée dans la crèche du projet « Petite Senne 1 » à l'article budgétaire 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunt. Copie de cette présente délibération sera transmise aux services B4 et B6, B39 et B40</p>

OBJET : 012/12.12.2016/B/0171: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de quartier Cinéma Bellevue  
- Volet 2 : Vente d'un bâtiment mixte en vue d'une reconversion en un immeuble de  
logements sis à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Quai du Hainaut, 23 - Attribution.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'attribuer le bien sis quai du Hainaut 23, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (cadastré 2ème division, section B, n°460/G3), dans le cadre de l'opération 2.3 du contrat de quartier « Cinéma –Belle Vue à M. Olivier Depoorter, pour un montant de 620.000,00 euros.

Article 2 :

De prévoir la recette à l'article 9301/761-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016.  
Le Collège approuve le point à l'unanimité

OBJET : 012/12.12.2016/B/0185: Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière - Propriétés communale - Réparations et entretien de châssis et portes dans  
diverses propriétés communales (logements et infrastructures) - Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de TECNOFLEX ;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif aux réparations et à l'entretien de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) à la firme TECNOFLEX (TVA : 0418.030.606) – chaussée de Vilvoorde, 156b à 1120 Bruxelles pour un montant de 30.600,00 EUR HTVA, soit 37.026,00 EUR TVAC (21% TVA = 6.426,00 EUR) ;

Article 4 :

D'inscrire la dépense globale estimée à 31.818,18 EUR Hors TVA soit 38.500 TVA comprise, (21%TVA= 6.681,82 EUR) à l'art. 9220/125/06 (Logement-Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;

OBJET : 012/12.12.2016/B/0186: Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière - Propriétés communales - Travaux de peinture dans les logements de l'hôtel  
social - Désignation

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse de l'offre, de retenir l'offre de Paraconstruct asbl ;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif aux travaux de peinture dans les logements de l'hôtel social à Paraconstruct asbl, avenue Guillaume Macau, 37 à 1050 Bruxelles (TVA :BE0839.909.637), pour un montant 14.477,50 HTVA ou 17.517,77 EUR TVAC (21% TVA=3.040,27 EUR)

Article 4 :

D'engager la dépense globale estimée à 14.583,80 EUR hors TVA ou 17.646,40 EUR TVA comprise, (21% TVA = 3.062,60 EUR) à l'art 9220/724/60 (Logements - Equipements et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0194 : Département Aménagement du Territoire et Gestion  
Immobilière - Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (des peintures,  
des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Retrait de sa décision du  
22.06.2016

Le Collège a décidé

Article unique :

De retirer sa délibération du 22.06.2016 relative aux travaux divers de rafraîchissement

(remise en peinture, remplacement de revêtements de sol) à effectuer dans différentes propriétés communales. Expédition de la présente délibération sera transmise, pour approbation, à l'Autorité de tutelle.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0195 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux – Désignation.

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales ;

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de HEREMAN s.a et de ASKO s.a ;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif à l'entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux à la firme HEREMAN SC (TVA : BE0438.891.544) – avenue Limburg Stirum, 18 à 1780 Wemmel pour un montant de 77.792,00 EUR HTVA ou 94.128,32 EUR TVAC (21% TVA= 16.336,32 EUR TVA) ;

Article 4 :

D'inscrire la dépense globale estimée à 82.644,60 EUR HTVA ou 100.00,00 EUR TVA comprise, (21%TVA= 17.355,40 EUR) à l'art. 9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0197 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Désignation – Retrait de sa délibération du 28.11.2016.

Le Collège a décidé

Article unique :

De retirer sa délibération du 28 novembre 2016 relative à la désignation des travaux divers de rafraîchissement (remise en peinture, remplacement de revêtements de sol) à effectuer dans différentes propriétés communales

OBJET : 012/12.12.2016/B/0222: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek- Saint-Jean - Approbation du dossier d'adjudication modifié et de l'avis de marché rectificatif

Le Collège a décidé

Article unique:

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication modifié, comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés établis par l'architecte ainsi que l'avis de marché rectificatif en vue du réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean- Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

OBJET : 012/12.12.2016/B/0225: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif à la fourniture et pose de coussins berlinois – Approbation des conditions du marché - CE16.133.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le cahier des charges administratif relatif à la fourniture et à la pose de coussins berlinois ainsi que les clauses techniques et le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 40.334,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 8.470,14 EUR), soit 50.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de plus ou moins 10%);

Article 3

d'inscrire la dépense totale d'un montant de 50.000,00 EUR TVA comprise (montant arrondi plus marge imposée de plus ou moins 10%) à l'article 4211/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 (et de la couvrir par emprunts) ;

Article 4

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 5

de consulter les entreprises suivantes :

1) NUTONS SA

Rue des Praules, 9  
5030 GEMBLoux

2) DEL TEAM

Rue Sart, 1  
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

3) EUROVIA

Allée Hof ter Vleest, 1  
1070 ANDERLECHT

Article 6

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

Article 7

de faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil Communal, à savoir par emprunts.

**SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 26 DECEMBRE 2016**

OBJET : 012/26.12.2016/B/0051 - Département Finances - Economat - Achat de réfrigérateurs pour le bâtiment Stevens - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé

Article 1er

de considérer les offres de Radiolec, Steylemans et Van den berg R. comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de réfrigérateurs pour le bâtiment Stevens" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Van den berg R., N° TVA 0403.153.576, avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.427,79 EUR hors TVA ou 1.727,63 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 9301/741/51.

Article 7

de couvrir la dépense par emprunt

OBJET : 012/26.12.2016/B/0052 : Département Finances - Economat - Contrôle médical des agents de l'Administration communale et du CPAS pour 2017-2018-2019 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé

Article 1

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

\* Lot 1 (Contrôle médical des agents de l'Administration communale): CERTIMED VZW et MEDCONSULT VZW

\* Lot 2 (Contrôle médical des agents du CPAS): CERTIMED VZW et MEDCONSULT VZW.

Article 2

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par le service du GRH.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

\* Lot 1 (Contrôle médical des agents de l'Administration communale): MEDCONSULT VZW, N° TVA 444997990, Kartuizersstraat 45 à 1000 Brussel, pour un montant maximum de 42.000,00 EUR TVAC (0% TVA) pour 3 ans, soit 14.000,00 EUR TVAC pour 1 an

\* Lot 2 (Contrôle médical des agents du CPAS): MEDCONSULT VZW, N° TVA 444997990, Kartuizersstraat 45 à 1000 Brussel, pour un montant maximum de 51.000,00 EUR TVAC (0% TVA) pour 3 ans, soit 17.000,00 EUR TVAC pour 1 an.

Article 5

d'inscrire la dépense de 14.000,00 EUR TVAC pour l'Administration communale au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1310/123/14 et au budget des exercices suivants, compte tenu que le CPAS sera tenu d'inscrire les dépenses le concernant sur son budget propre.

OBJET : 012/26.12.2016/B/0213 - Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique des Grandes Villes –  
Mission de suivi des travaux de gestion de risque relatif à la construction d'un immeuble de  
logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-  
Saint-Jean – Attribution du marché

Le Collège a décidé

Article 1 :

D'approuver la mission de service pour la mission (d'une étude) de suivi des travaux de gestion de risque relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

De désigner et de passer commande à la firme ABESIM (TVA 0467.209.111) pour la mission (d'une étude) de suivi des travaux de gestion de risque relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean pour un montant total de € 2.660,00 HTVA, soit € 3.218,60 TVAC ;

Article 3 :

D'engager la dépense de €3.218,60 au nom d'ABESIM à l'article 9304/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 (numéro de DC 3073 - article de recettes: 9304/665-52).  
Copie de la présente délibération sera transmise au(x) service(s) suivant(s) : B4, B6, B32

OBJET : 012/26.12.2016/B/0216 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour  
de Léopold II - Marché de travaux CSC 16.008 – Réaménagement de la rue de Ribaucourt  
entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean -  
Attribution du marché de travaux.

Le Collège a décidé

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service marchés publics du département infrastructures et développement urbain repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision et de le faire sien ;

Article 2

De sélectionner les 3 soumissionnaires, à savoir : les firmes « DE DENDER NV », «EUROVIA BELGIUM SA» et «DEKEMPENEER NV»;

Article 3

De retenir, sur base des critères de la régularité, les offres des soumissionnaires « DE DENDER NV », «EUROVIA BELGIUM SA» et «DEKEMPENEER NV»

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux CSC 16.008 relatif au réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean à la firme «EUROVIA BELGIUM SA» allée Hof Ter Vleest 1, 1070 Bruxelles (n° TVA : BE 0402.784.778) selon son offre du 21 novembre 2016 pour un montant de 983.610,00 EUR Hors TVA, soit 1.190.168,10 EUR TVA comprise. Le taux de TVA applicable est de 21% et représente 206.558,10 EUR ;

Article 5

D'approuver la dépense totale relative à ce marché qui s'élève à 1.309.184,91 EUR (montant du marché plus la marge financière de 10%) ;

Article 6

D'engager cette dépense à l'article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 au nom de EUROVIA BELGIUM SA (article de recettes 9301/665-52) ;

Article 7

De financer la dépense par le subsidie CQD pour un montant de 915.969,58 EUR (droit constaté 5045) et le solde par emprunts pour un montant de 393.215,34 EUR.

OBJET : 012/26.12.2016/B/0217 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne – Marché de services relatif à la mission de relevé de terrains et de bâtis existant dans la zone d'intervention reprise dans le cahier spécial des charges et à l'élaboration des documents graphiques nécessaires à un appel d'offre restreint en vue de la désignation d'un auteur de projet – CSC 16.036 – Attribution du marché.

Le Collège a décidé

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de services relatif à la mission de relevé de terrains et de bâtis existant dans la zone d'intervention reprise dans le cahier spécial des charges et à l'élaboration des documents graphiques nécessaires à un appel d'offre restreint en vue de la désignation d'un auteur de projet.

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande à De Ceuster pour la mission de relevé de terrains et de bâtis existant dans la zone d'intervention reprise dans le cahier spécial des charges et à l'élaboration des documents graphiques nécessaires à un appel d'offre restreint en vue de la désignation d'un auteur de projet, pour un montant de 32.200,00 EUR HTVA, soit 38.962,00 EUR TVA comprise.

Article 3

D'engager un montant de 40.000 EUR TVAC (montant arrondi) à l'article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice en cours au nom de De Ceuster (et de couvrir cette dépense à 95% par le Contrat de Quartier Durable Petite Senne et à 5% par la part communale via des emprunts) (DC 5020 - article de recettes 9301/665-52).

OBJET : 012/26.12.2016/B/0221 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 – Analyse des candidatures - CE16.134

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver le contenu du rapport d'analyse des candidatures établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

sur base du rapport d'analyse, de ne pas prendre en considération la demande de participation déposée au nom du bureau DE BOUWERIJ ARCHITECTENBUREAU car le pouvoir de représentation du signataire n'a pas pu être établi ;

Article 3

Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les candidats suivants :  
SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT, BUREAU

d'ARCHITECTES ET D'INGENIEURS sa  
A.M FAST FORWARD ARCHITECTS - SWECO BELGIUM NV  
AAC ARCHITECTURE  
LICENCE TO BUILD ARCHITECTS – ENGINEERS BVBVBA  
POPONCINI & LOOTENS IR. ARCHITECTEN  
LAVA ARCHITECTEN CVBA  
A.M ATLANTE ARCHITECTURE - V.O - PASCAL MONNIEZ  
A.M A2M SC SPRL – tractebel ENGINEERING SA

Article 4

sur base de ce rapport, de sélectionner les candidats des bureaux suivants : Association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL - OSK-AR ARCHITECTEN CVBA et association momentanée TRAIT NORRENBORG & SOMERS ARCHITECTES SA - BENG ARCHITECTES ASSOCIES SA ;

Article 5

d'inviter les bureaux d'études à savoir : Association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL - OSK-AR ARCHITECTEN CVBA et association momentanée TRAIT NORRENBORG & SOMERS ARCHITECTES SA - BENG ARCHITECTES ASSOCIES SA à introduire une offre conformément aux prescriptions du cahier des charges établi dans le cadre du marché de services dont question.

OBJET : 012/26.12.2016/B/0222: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif à la  
fourniture et la pose de coussins berlinois sur le territoire communal – Attribution du marché  
- CE16.200

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

sur base du rapport d'analyse des offres de sélectionner les offres des soumissionnaires : EUROVIA BELGIUM SA/NV et NUTONS SA ;

Article 3

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif à la fourniture et au placement de coussins berlinois à la firme NUTONS SA (TVA : BE422918317– compte n°BE78350076661386) – Rue des Praules, 9 – 5030 GEMBLoux – pour un montant de 38.190,01 EUR HTVA (TVA 21% soit 8.019,90 EUR), soit 46.209,91 EUR TVAC;

Article 4

d'engager la dépense globale d'un montant de 50.000,00 EUR à article 4211/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 au nom de NUTONS SA et de la couvrir par emprunts ;

Article 5

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil communal

OBJET : 012/26.12.2016/B/0226: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement urbain – PTI 2013-2015 - Projet n° 02 -  
Réaménagement des rues de la Sonatine, Sérénade et Caprice - Attribution - CE16.206.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants : SA NUTONS, EUROVIA BELGIUM SA/NV, NV DEKEMPENEER HFW, VIABUILD NV, WEGEBO NV ;

Article 3

Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les offres des soumissionnaires suivants : LES ENTREPRISES MELIN et DSV NV ;

Article 4

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif au réaménagement des rues Sonatine, Sérénade et Caprice à l'entreprise SA NUTONS (TVA : BE422918317– compte n°BE78350016661386) – Rue des Praules, 9 – 5030 GEMBLOUX – pour un montant de 648.814,01 EUR HTVA (TVA 21% soit 136.250,94), soit 785.064,95 EUR TVAC

Article 5

d'engager la dépense globale d'un montant de 870.000,00 EUR à l'art. 4210/731/60 du budget extraordinaire 2016 (article de recettes : 4210/664/51) au nom de NUTONS SA et de la couvrir par les subsides octroyés dans le cadre du programme triennal d'investissement 2013-2015 à concurrence de 516.704,18 EUR et par emprunts à concurrence du solde.

Article 6

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil communal

OBJET : 012/26.12.2016/B/0227 : Département Infrastructures et Développement urbain

Département Infrastructures et Développement urbain – PTI 2013-2015 - Projet n° 03 - Réaménagement des rues Melpomène et Calliope - Attribution - CE16.164.

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants : SA NUTONS, EUROVIA BELGIUM SA/NV, NV DEKEMPENEER HFW, VIABUILD NV, WEGEBO NV, DSV NV, LES ENTREPRISES MELIN ;

Article 3

Sur base du rapport d'analyse d'écarter les offres des soumissionnaires suivants : LES ENTREPRISES MELIN et DSV NV

Article 4

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatifs au réaménagement des rues Melpomène et Calliope à l'entreprise SA NUTONS (TVA : BE422918317– compte n°BE78350016661386) – Rue des Praules, 9 – 5030 GEMBLOUX – pour un montant de 336.741,92 EUR HTVA (TVA 21% soit 70.715,80), soit 407.457,72 EUR TVAC ;

Article 5

d'engager la dépense globale d'un montant de 450.000,00 EUR à l'art. 4210/731/60 du budget extraordinaire 2016 (article de recettes : 4210/664/51) au nom de NUTONS SA et de la couvrir par les subsides octroyés dans le cadre du programme triennal d'investissement 2013-2015 à concurrence de 300.589,41 EUR, et par emprunts à concurrence du solde.

Article 6

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil communal.

OBJET : 012/26.12.2016/B/0228: Département Infrastructures et Développement urbain -

Département Infrastructures et Développement urbain – PTI 2013-2015 - Projet n° 07 - Réaménagement de la rue Verheyden - Attribution - CE16.154

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants : SA NUTONS, EUROVIA BELGIUM SA/NV, NV DEKEMPENEER HFW, VIABUILD NV, WEGEBO NV, DSV NV, LES ENTREPRISES MELIN

Article 3

Sur base du rapport d'analyse d'écarter les offres des soumissionnaires suivants : LES ENTREPRISES MELIN et DSV NV ;

Article 4

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatifs au réaménagement de

la rue Verheyden à l'entreprise EUROVIA BELGIUM SA/NV (TVA : BE 0402784778– compte n°BE22210012270047) – allée Hof ter Vleest, 1 – 1070 BRUXELLES – pour un montant de 148.534,37 EUR HTVA, soit 179.726,59 EUR TVAC ;

Article 5

d'engager la dépense globale d'un montant de 200.000,00 EUR TVAC à l'art. 4210/731/60 du budget extraordinaire 2016 au nom de EUROVIA BELGIUM (article de recettes : 4210/664/51) et de la couvrir par les subsides octroyés dans le cadre du programme triennal d'investissement 2013-2015 à concurrence de 95.742,16 EUR et par emprunts à concurrence du solde.

Article 6

De faire approuver le mode de financement de la dépense par le Conseil communal

OBJET : 012/26.12.2016/B/0241: Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement Urbain – Domaine de Berg En Dal –  
Stabilisation de la dalle et des fondations du mur de la buanderie – Attribution – CE 16.199

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux relatif à la stabilisation de la dalle et des fondations du mur de la buanderie du bâtiment situé au domaine de Berg En Dal, à la firme LOTI BATI (TVA : BE 0893693266– compte n°BE11363121735848) – Chaussée de Dieleghem, 15 - 1090 JETTE – pour un montant de 12.280,80 EUR HTVA soit 14.859,77 EUR TVAC ;

Article 3

d'engager la dépense globale au nom de LOTI BATI à 20.000,00 EUR TVA comprise à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la financier par emprunt.

Article 4

de porter sa délibération à la connaissance du Conseil communal et d'en faire approuver le mode de financement

Transmettre aux services : B4 et B6

OBJET : 012/26.12.2016/B/0242 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de travaux - Modernisation  
des ascenseurs des bâtiments communaux – Dossier 16.047 - Attribution – CE16.193

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain;

Article 2

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif à la modernisation des ascenseurs des bâtiments communaux à la firme KONE SA (TVA : BE 0436.407.453 – compte n°BE64 2400 1762 0052) – Rue de Bretagne, 24 – 1200 WOLUWE SAINT LAMBERT – pour un montant de 17.949,75 EUR hors TVA (TVA 21% soit 3.769,45), soit 21.719,20 EUR TVA comprise ;

Article 3

d'engager la dépense globale au nom de KONE SA à 30.000,00 EUR TVAC (montant arrondi) à l'art. 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunts.

Article 4

de porter sa délibération à la connaissance du Conseil communal et d'en faire approuver le mode de financement

OBJET : 012/26.12.2016/B/0244 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de travaux relatif à la  
rénovation de la plateforme de la rotonde de la Maison Communale – Attribution – CE  
16.204

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département  
Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif relatif à la rénovation  
de la plateforme de la rotonde de la Maison Communale à la firme LOTI BATI (TVA : BE  
0893693266– compte n°BE11363121735848) – Chaussée de Dieleghem, 15 - 1090 JETTE  
– pour un montant de 25.250,00EUR HTVA soit 30.552,50EUR TVAC;

Article 3

d'engager la dépense globale au nom de LOTI BATI à 35.000,00 EUR TVA comprise  
à l'article 1040/723/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de le financier  
par emprunts;

Article 4

de porter sa délibération à la connaissance du Conseil communal et d'en faire approuver le  
mode de financement

OBJET : 012/26.12.2016/B/0245 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de travaux – Remise en  
état des murs intérieurs et extérieurs de l'institut Machtens – Dossier 16.057 - Attribution –  
CE16.196

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département  
Infrastructures et Développement Urbain;

Article 2

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif à la remise en état  
des murs intérieur et extérieur de l'institut machtens à la firme RUVAL UNION (TVA :  
BE0634.704.553 – compte n°BE79.3631.5072.7633) 110, rue le lorrain – 1080 bruxelles,  
pour un montant de 24.250,00 EUR hors TVA, soit 29.342,50 EUR TVA comprise ;

Article 3

d'engager la dépense globale de 35.000,00 EUR TVAC au nom de RUVAL UNION  
à l'article 7350/724/60 du budget extraordinaire 2016 et de la couvrir par emprunt.

Article 4

de porter sa délibération à la connaissance du Conseil communal et d'en faire approuver le  
mode de financement

OBJET : 012/26.12.2016/B/0247 : Département Infrastructures et Développement urbain  
Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de travaux – relatif à  
l'aménagement de vestiaires et douches au cimetière Communal de Molenbeek-Saint-Jean  
CE 16.203

Le Collège a décidé

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département  
Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

sur base du rapport d'analyse d'attribuer, le marché de travaux relatif à l'aménagement de  
vestiaires et douches au cimetière Communal de Molenbeek-Saint-Jean, à la firme PRO  
CONSTRUCT (TVA : BE 0540.907.137– compte n°BE84363156007059) – Rue des Etangs  
Noirs,n° 44 - 1080 Bruxelles – pour un montant de 29.258,00 EUR HTVA soit 35.402,18  
EUR TVAC;

Article 3

d'engager la dépense globale au nom de PRO CONSTRUCT à 40.000,00 EUR TVA

<p>comprise à l'article 8780/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de le financier par emprunts;</p> <p><u>Article 4</u> de porter sa délibération à la connaissance du Conseil communal et d'en faire approuver le mode de financement</p>
<p><u>OBJET : 012/26.12.2016/B/0252: Département Infrastructures et Développement urbain - Département Infrastructures et Développement Urbain– Marché de travaux – Remplacement de la chaudière à la maison des cultures et de la cohésion sociale – Dossier 16.010 - Attribution – CE16.194</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1</u> d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain;</p> <p><u>Article 2</u> sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif au remplacement de la chaudière a la maison des cultures et de la cohésion sociales à la firme PLATINUM INVEST (TVA : BE0663.859.684 – compte n°BE67.3630.4338.3187) 4, rue gabrielle petit – 1080 bruxelles, pour un montant de 19.450,00 EUR hors TVA, soit 23.534,50 EUR TVA comprise ;</p> <p><u>Article 3</u> d'engager la dépense globale au nom de la firme PLATINUM INVEST à 25.000,00 EUR TVAC à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire 2016 et de la couvrir par emprunt.</p> <p><u>Article 4</u> de porter sa délibération à la connaissance du Conseil communal et d'en faire approuver le mode de financement</p>
<p><u>OBJET : 012/26.12.2016/B/0258: Département Infrastructures et Développement urbain Infrastructure et Développement urbain – Fourniture de mobilier urbain pour le futur réaménagement de la rue de l'Avenir – Attribution – CE 16.050</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <p><u>Article 1</u> d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructure et Développement Urbain ;</p> <p><u>Article 2</u> sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché pour fourniture de mobilier urbain pour le futur réaménagement de la rue de l'Avenir pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le lot 1 à la firme Ferro-Seaport bvba (TVA : BE 0459 934 804 – compte n°BE46 0012 9434 2536) Booiebos 6b 9031 Drogen – pour un montant de 6.000,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 1.260,00 EUR), soit 7.260,00EUR TVAC;</li> <li>- Le lot 2 à la firme SERVIBO bvba (TVA : BE 0417 267 670 – compte n°BE65 6451 3478 7696) – Steenborgerweert 18 2060 Antwerpen – pour un montant de 13.620,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 2.800,20 EUR), soit 16.480,20 EUR TVAC;</li> </ul> <p><u>Article 3</u> D'engager le montant de 19.620,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 2.800,20 EUR), soit EUR 23.740,20 TVA comprise à l'art. 9301/744/98 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par des subsides CQ autour du Léopold (95 % - art. budg. 9301/665-52 et D.C. 5045) et le solde par emprunt (5%).</p>
<p><u>OBJET : 012/26.12.2016/B/0261 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Urbanisme - Désinsectisation des bâtiments communaux, désignation de l'adjudicataire-projet.</u></p>
<p>Le Collège a décidé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'attribuer le marché à la firme ANTICIMEX N.V. pour un montant de € 4.743,2 T.V.A.C. ;</li> <li>- de prévoir la dépense au budget ordinaire 2017 et d'après la répartition suivante :</li> </ul> <p>7220/125/06 écoles 1-2-5-5bis-7-9-10 : € 1595 11-13-13bis-13ter-16-16 bis nouvelle école 7670/125/06 bibliothèques : € 127,35</p>

7350/125/06 école technique : € 124  
7340/125/06 académie de dessin : € 273  
8440/125/06 crèches : € 413  
1040/125/06 maison communale, travaux publics : € 236  
7660/125/06 service plantations : € 175  
8780/125/06 cimetière : € 86,35  
8710/125/06 centre medico-social : € 152  
1370/125/06 atelier menuiserie : € 129,5  
7620/125/06 karreveld : € 100  
7610/125/06 colonies de vacances : € 97  
1370/125/06 garage/voirie : € 98  
4210/125/06 service égouts : € 84  
7630/125/06 salle de fêtes : € 164  
9220/125/06 maisons de quartier : € 266  
9220/125/06 maison de la femme : € 123  
9220/125/06 dépôt communal : € 200  
9301/124/48 cellule garage : € 200  
TOTAL € 4.743,2

Le Collège approuve le point à l'unanimité

OBJET : 012/26.12.2016/B/0274: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Marché de services relatif à l'entretien et interventions en cas de panne des installations de détection « Intrusion et Incendie » dans diverses propriétés communales – Non Attribution - Annulation de sa décision du 07.11.2016

Le Collège a décidé

Article 1

de ne pas attribuer le marché de services relatif à l'entretien et interventions en cas de panne des installations de détection « Intrusion et Incendie » dans diverses propriétés communales.

Article 2

d'annuler sa délibération datée du 07.11.2016 relative à l'entretien et interventions en cas de panne des installations de détection « Intrusion et Incendie » dans diverses propriétés communales.

OBJET : 012/26.12.2016/B/0280 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales – Désignation

Le Collège a décidé

Article 1:

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales;

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative, et selon de rapport d'analyse des offres, de retenir les offres de Paraconstruct ASBL et la Régie de Quartier ASBL ;

Article 3:

D'attribuer les travaux divers de rafraîchissement (remise en peintures, remplacement de revêtements de sol souples) à effectuer dans différentes propriétés communales à la firme Paraconstruct ASBL (TVA : BE 0839.909637) – avenue Guillaume Macau, 37 – 1050 BRUXELLES – pour un montant de 76.440,00 HTVA ou 92.492, 40 TVA comprise, (21%TVA= 16.052,40 EUR) ;

Article 4 :

D'engager la dépense globale estimée à 85.000,00 EUR hors TVA ou 102.850,00 EUR TVA comprise, (21% TVA = 17.850,00 EUR) à l'art 9220/724/60 (Logements - Equipements et maintenance extraordinaire des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de la couvrir par emprunt.

## SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL EXTRAORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2016

OBJET :012/ 29.12.2016/B/0009 - Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS - Espace Court' Echelle dédié à la petite enfance et aux familles. Saison 2016-2017 (2ème phase : janvier à juillet 2017). Organisation, budget et désignations.- report du 26/12/2016

Le Collège a décidé

### Article 1 – Accord de principe

de charger le service des cultures /la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de poursuivre le développement des activités de l'espace Court'Echelle au sein de son infrastructure (ateliers, permanences, stages, événements culturels festifs avec la Petite nuit du conte et le goûter musical au château du Karreveld et en dehors de ses murs (dans les crèches, consultations ONE, sur le marché hebdomadaire,...) pour la période de janvier à juillet 2017 autour de la thématique « Homemade »);

### Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés suivants :

Animation Chat qui touille

Françoise MARQUET

Adresse : Rue Plantin, 9

1070 Bruxelles

Téléphone : 0477/819 686

asbl La Compagnie du Phoenix

rue du Grand Péril 108 R34

7090 Hennuyères

Consultations ONE-Moments contés

1.Muriel Durant

rue Louis Isidore Lamey, 7

1160 Bruxelles

2.Valerie Chesnais

ASBL Les Zvoukis,

Adresse : rue Franz Gaillard, 25

1060 Saint Gilles

Marché hebdomadaire du jeudi-moments contés

Régine GALLE

Association : Asbl LA MATTINA

Adresse : rue du Bonnier,12

5580 Forzée

Permanences hebdomadaires

Samia Nasri

Adresse : Rue d'Andenne 73,

1060 Saint-Gilles.

Stage enfants - Parents durant le congé de Carnaval

Federica Antonelli

à concurrence d'un montant global estimé à 5.910,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs et d'établir les conventions avec les prestataires

### Article 3 – Engagement de la dépense

d'inscrire la dépense globale (prestations et achat de matériel) de 7.660,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subsidiées) du budget ordinaire 2017;

de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;  
de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'acheter ou louer le matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...), la nourriture et des boissons chaudes pour les enfants ;

de demander au Service contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels ;